



MICROFICHE N°

04254

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الزراعي
تونس

F 1

RAPPORT D'ACTIVITE

DES ORGANISMES SOUS-TUTELLE

- 1985 -

TOME I

- Offices Nationaux de Production et de Commercialisation
- Societes Nationales Agences et Autres Organismes de Service
ou de Soutien au Secteur Agricole

TABLE DES MATIERES

I N T R O D U C T I O N	de 1 à 3
I. OFFICE NATIONAUX DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION	
1. Office des Céréales.....	de 4 à 9
2. Office National de l'Huile.....	de 10 à 14
3. Office National de la Vigne.....	de 15 à 19
4. Office des Terres Domaniales.....	de 20 à 29
5. Office de l'Elevage et des Pâturages.....	de 30 à 47
6. Office National des Pêches.....	de 48 à 52
II. SOCIÉTÉS NATIONALES, AGENCES ET AUTRES ORGANISMES DE SERVICE OU DE SOUTIEN AU SECTEUR AGRICOLE	
- Sociétés Nationales	
7. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution..... des Eaux	de 53 à 59
8. Société d'Exploitation du Canal et des Adductions des Eaux du Nord.....	de 60 à 62
9. Société Nationale de Motoculture.....	de 63 à 67
10. Société Nationale de la Protection des Végétaux.....	de 68 à 71
11. Société des Courses.....	de 72 à 74
- Agence et autres Organismes	
12. Agence de Promotion des Investissements Agricoles.....	de 75 à 78
13. Agence de la Réforme Agraire.....	de 79 à 81
14. Centre National des Etudes Agricoles.....	de 82 à 84
15. Institut des Régions Arides.....	de 85 à 87
16. Régie des Sondages Hydrauliques.....	de 88 à 89
17. Régie du Matériel et d'Hydraulique Agricole.....	de 90 à 95
- Groupements	
18. Groupement Interprofessionnel des Agrumes et des Fruits	de 94 à 96
19. Groupement Interprofessionnel des Légumes.....	de 97 à 100
20. Groupement Interprofessionnel des Dattes.....	de 101 à 102
21. Groupement Interprofessionnel des Produits Avicoles.....	de 103 à 105
22. Groupement Obligatoire des Viticulteurs et Producteurs de Fruits	de 106 à 107
III. ANNEXES :	
Principaux textes juridiques et réglementaires.....	108
Loi relative à la tutelle et aux obligations des Entreprises Publiques.....	de 109 à 111
Décret fixant la liste des entreprises soumises à la tutelle	de 112 à 115
Circulaire du P.A.M. relative à la tutelle des Entreprises Publiques.....	de 112 à 115

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Il a été procédé, au cours de l'année 1985, à la mise au point de la liste des Organismes relevant du Ministère de l'Agriculture. Cette liste a fait l'objet d'une publication au décret n° 85-1611 du 31/12/1985.

La plupart de ces Organismes ont une mission de service public répondant aux besoins du secteur ; certains ont pour mission d'organiser la commercialisation (collecte, stockage, distribution, importation et exportation) des produits de base ayant parfois un caractère stratégique telles que les céréales (Office des Céréales) l'huile d'olive et l'huile de mélange (Office de l'Huile) ; d'autres ont un rôle de soutien à la production et à la commercialisation tels que l'Office de la Vigne pour les produits viticoles, le G.I.A.F. pour les agrumes, le G.I.D. pour les dattes ...; la SONAPORV intervient pour organiser les traitements des végétaux à grande échelle ou à l'échelle des exploitants, l'O.E.P intervient pour réaliser des actions de sauvegarde du cheptel, d'aide aux producteurs, d'amélioration génétique...; à d'autres organismes est dévolue une mission de production de pointe destinée à la régularisation des marchés et à la promotion de l'exportation (agro-combinats de l'O.T.D., Office National des Pêches...).

Un rôle important est assuré également par les Offices de Mise en Valeur des Périmètres Irrigués, au nombre de onze, en matière de production agricole dont ils couvrent un pourcentage significatif (32 % sur une superficie exploitée ne représentant que 5 % des terres agricoles); ces Offices ont également pour mission, outre les moyens qu'ils mettent à la disposition du secteur (crédits en nature, encadrement, vulgarisation, moyens de stockage), d'aider les agriculteurs à utiliser au mieux, dans les périmètres irrigués, les volumes d'eau disponibles et à exploiter ce potentiel pour améliorer aussi bien la production que le revenu des exploitants.

Le présent fascicule résume les activités au titre de l'année 1985, des Organismes Sous-Tutelle du Département, autres que les Offices de Mise en Valeur, ces derniers faisant l'objet d'un rapport d'activités spécifique publié dans un autre fascicule.

De l'examen des activités des Organismes, Offices et Sociétés de service, il apparaît que les performances réalisées, dans le cadre des attributions dévolues à ces Entreprises, sont particulièrement probantes. On peut citer à cet égard, et sans que cette énumération soit exhaustive :

* L'importance du volume d'investissement réalisé par la SONEDE (44,7 Millions de Dinars) qui a permis une évolution du nombre de branchements de 616.000 en 1984 à 666.000 en 1985 et une couverture de la population desservie de 68 % soit 4.900.000 habitants.

* La Société du Canal a pris en charge l'exploitation de cet important ouvrage et a pu distribuer un volume d'eau potable de 52.6 Millions de m³ ainsi que 18,4 Millions de m³ destinés à l'irrigation.

* L'action d'envergure engagée par l'Office des Céréales en matière de stockage contribue à rendre plus efficace son intervention dans le secteur.

* Le rôle de pointe joué par l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles pour identifier les projets d'investissements, encourager les promoteurs et intéresser les jeunes à l'investissement dans le secteur agricole.

* La réalisation par l'Office des Terres Domaniales d'un important programme d'investissement et de développement ce qui a permis de dégager un Cash-Flow positif. Grâce aux résultats obtenus, l'Office a pu, en plus de la prise en charge d'une partie de l'autofinancement de ses projets d'investissement, appliquer un programme social d'intéressement des ouvriers aux bénéficiaires et de construction de logements pour son personnel.

* Le rôle appréciable joué par la SONAM et la SONAPROV, parallèlement à celui assumé par l'Office des Céréales, dans l'obtention des résultats exceptionnels enregistrés, lors de la campagne céréalière 1985, se traduisant pour la SONAPROV par le traitement de 205.000 ha contre 153.000 ha en 1984 (+ 34 %) et pour la SONAM par l'extension de son activité à 19.000 agriculteurs.

Un effort non moins sensible a été entrepris par les Groupements Interprofessionnels qui, grâce à leur intervention, en amont et en aval, dans la production, ont permis d'atteindre, pour les dattes, les agrumes, les légumes et les fruits, des performances notables.

Les quantités d'agrumes exportées ont atteint 41.000 tonnes (+ 22,8 % par rapport à 1984) ; le G.I.L. a pu exporter 61 tonnes d'haricots verts, produits destinés à jouer un rôle important dans le développement de nos produits exportables.

Par ailleurs, l'Office de l'Elevage et des Pâturages au même titre que l'Office National des Pêches a fait l'objet d'un examen approfondi de ses activités et de sa situation financière, dans le cadre du plan de redressement et d'assainissement des Entreprises Publiques, tracé par le Gouvernement, l'objectif étant de cantonner l'Office dans un rôle d'opérateur, pour le compte de l'Etat, en matière d'interventions spécifiques telles que la sauvegarde du cheptel et l'amélioration des performances du secteur.

Enfin, et conformément aux directives du Gouvernement et en application de la loi n° 85 du 20 Juillet 1985, relative à la tutelle et aux obligations mises à la charge des Entreprises Publiques, le Ministère de l'Agriculture a pris toutes les dispositions nécessaires susceptibles d'assurer au mieux le suivi de la tutelle et de veiller à l'application de la nouvelle législation concernant la gestion des Organismes sous-tutelles : réunions des Conseils d'Administration, Budget, bilans, marchés. Cette mission a été confiée à une cellule de travail créée à cet effet au cours de l'exercice 1985.

**OFFICES NATIONAUX DE PRODUCTION
ET DE COMMERCIALISATION**

OFFICE DES CEREALES

Office des Céréales

L'approvisionnement du pays en céréales, la collecte, et la transformation des céréales et l'aide à la production constituent les principales missions confiées à l'Office des Céréales.

Le bilan des différentes activités de l'Office dans les domaines sus-indiqués se présente comme suit :

I- Approvisionnement du pays en céréales et en intrants :

A- Au niveau des céréales :

1°/ Importations :

Au cours de l'année 1985, l'Office a procédé à la réalisation des importations suivantes :

Blé tendre	: 366.724 T	Riz	: 6.600 T
Orge	: 20.775 T	Haricots	: 2.497 T
Maïs	: 222.320 T	Pomme de terre:	13.660 T
Tourteau Soja	: 70.509 T	de semences	

Ces quantités importées ont totalisé 82.008.596 Dinars.

2°/ Aide alimentaire :

L'aide alimentaire a concerné :

Blé dur : 10.000 tonnes au titre du projet P.A.M.
Blé tendre: 62.444 tonnes dont 20.000 tonnes (aide française) et 42.444 tonnes (projet P.A.M.).

3°/ Programme d'importation de la campagne 1985/1986 :

Le programme d'importation de la campagne 1985/86 est fixé en fonction de la production locale :

- En cas d'une production de 12,5 millions qx, l'Office importera 1.033.100 tonne dont 500.000 tonnes de blé tendre et 200.000 tonnes de maïs.
- En cas d'une production de 10,5 millions qx, l'Office importera 1.053.100 tonnes dont 530.000 tonnes de blé tendre et 200.000 tonnes de maïs.

4°/ Collecte des céréales : Campagne 1984/1985

Grâce à ses 150 centres, l'Office a collecté les quantités suivante

Blé dur : 2.930.850 Qx
Blé tendre : 761.249 Qx
Orge : 1.073.699 Qx
Triticale : 42.465 Qx

5°/ Stockage :

a- Capacités existantes :

-Silos : 1.766.000 Qx
-Magasins : 1.125.150 Qx

b- Programme de renforcement du stockage et de la distribution des céréales :

Soucieux d'augmenter la capacité de stockage dans les silos, l'Office des Céréales a conclu le 11 Juillet 1984 un marché avec l'Entreprise BUHLER-MIAG en vue de la construction et l'équipement des silos suivant (ce projet est en cours de réalisation) :

- L'extention de 10.000 tonnes du silo de Bizerte et son équipement en matériel portuaire
- La construction d'un silo de stockage de 10.000 tonne à Béja ;
- L'extention de 20.000 tonnes du silo de Kalâa Séghira ;
- La construction d'un silo de stockage de 20.000 tonnes à Sfax ;
- La construction d'un silo de stockage de 10.000 tonnes à Gafsa ;
- La construction d'un silo portuaire de 30.000 tonnes à Gabès.

Le coût de ce projet s'élève à 44.467.000 Dinars dont 19.062.000 D sur le budget tunisien.

B- Au niveau des intrants :

a- Engrais chimiques :

L'Office a assuré l'approvisionnement d'environ 40 % des besoins du pays conformément au programme national qui a été établi comme suit 130.000 tonnes pour l'ammonitre 33,5 % et 107.000 tonnes pour le super 45.

4°/ Collecte des céréales : Campagne 1984/1985

Grâce à ses 150 centres, l'Office a collecté les quantités suivante

Blé dur : 2.930.850 Qx
Blé tendre : 761.249 Qx
Orge : 1.073.699 Qx
Triticale : 42.465 Qx

5°/ Stockage :

a- Capacités existantes :

-Silos : 1.766.000 Qx
-Magasins : 1.125.150 Qx

b- Programme de renforcement du stockage et de la distribution des céréales :

Soucieux d'augmenter la capacité de stockage dans les silos, l'Office des Céréales a conclu le 11 Juillet 1984 un marché avec l'Entreprise BUHLER-MIAG en vue de la construction et l'équipement des silos suivant (ce projet est en cours de réalisation) :

- L'extention de 10.000 tonnes du silo de Bizerte et son équipement en matériel portuaire
- La construction d'un silo de stockage de 10.000 tonne à Béja ;
- L'extention de 20.000 tonnes du silo de Kalâa Séghira ;
- La construction d'un silo de stockage de 20.000 tonnes à Sfax ;
- La construction d'un silo de stockage de 10.000 tonnes à Gafsa ;
- La construction d'un silo portuaire de 30.000 tonnes à Gabès.

Le coût de ce projet s'élève à 44.467.000 Dinars dont 19.062.000 D sur le budget tunisien.

B- Au niveau des intrants :

a- Engrais chimiques :

L'Office a assuré l'approvisionnement d'environ 40 % des besoins du pays conformément au programme national qui a été établi comme suit 130.000 tonnes pour l'ammonitre 33,5 % et 107.000 tonnes pour le super 45.

b- Désherbants chimiques :

Superficie désherbée : 323.250 ha (en augmentation de 5,6 % par rapport à 1983/84) dont 190.320 ha en 2-4-D et 132.930 ha en polyvalent. Quantités écoulées au niveau des centres de l'Office : 187.548 litres.

II- Transformation des céréales :

1- Trituration de blé :

La quantité de blé triturée en 1985 par l'ensemble des minoteries et semouleries a été de 11.721.834 qx en augmentation de 472.035 qx par rapport à la campagne précédente.

La capacité de production annuelle installée dans le pays est estimée à 15.066.000 qx. Le coefficient d'utilisation des équipements existants s'élève à 77,80 %.

En ce qui concerne la production, les quantités extraites de semoule à PS 10, de farine panifiable à PS et de farine pâtisseries à PS 7 ont été les suivantes :

-Semoule PS 10	:	3.692.200 qx
-Farine PS	:	4.894.370 qx
-Farine PS 7	:	83.879 qx

2- Consommation animale :

Les quantités transformées par les usines d'aliments de bétail (U.A.B.) ont été les suivantes :

-Maïs	:	218.800 tonnes
-Orge	:	49.900 tonnes
-Soja	:	89.500 tonnes

Ces quantités ont permis d'obtenir :

313.800 tonnes d'aliments de volaille
40.500 tonnes d'aliments pour ovins
50.000 tonnes d'aliments pour bovins.

III- Contrôle du secteur des industries céréalières :

Au niveau des boulangeries, l'Office des Céréales exerce une mission de contrôle et d'assistance financière pour la modernisation des anciennes boulangeries.

1°/ Commission de contrôle de la boulangerie :

La commission nationale de contrôle de la boulangerie s'est réunie 14 fois durant l'année 1985 pour l'octroi des cartes professionnelles au profit des promoteurs des boulangeries. Le nombre d'agrément délivrés par celle-ci s'élève à 119.

2°/ Commission des avances spéciales :

La commission nationale des avances spéciales s'est réunie 5 fois au cours de l'année 1985 afin d'étudier les possibilités d'octroyer des crédits à moyen terme pour la modernisation des anciennes boulangeries.

Les 13 avis favorables retenus ont nécessité le versement d'un montant de 125.954 Dinars.

L'assistance financière concerne aussi l'octroi des indemnités compensatrices :

- Indemnité compensatrice aux fabricants de pâtes : 3.241.524 Dinars
- Indemnité compensatrice des sacs de farine panifiés:3.341.178 Dinars

IV/ Aide aux agriculteurs :

a- Aide directe : Crédits de campagne en nature

1°/ Par carte client :

Bénéficiaires : 894

Produits distribués : Super 45 % (82.443 Qx)
Amonitre 33,5 % (74.281 Qx)
Désherbant 2-4-D (3.879 l)
ILLOXAN (2.795 L)

En valeur, le montant de cette aide s'élève à 792.058 Dinars.

2°/ Dans le cadre du programme de développement intégré (P.D.R.I.)

L'enveloppe accordée s'élève à 178.202 Dinars pour les quatre projets suivants :

- SHIBAT/SILIANA
- GOKRAYA/HAIDRA
- SAFSAF/RADHOUR
- SOUSSE

Produits distribués :

-Orge	:	(2.695 Qx)
-BTO	:	(513 Qx)
-Super 45 X	:	(33.371Qx)
-Ammonitre	:	(1.989Qx)
-Médicago	:	(23Qx)
-Avoine	:	(220Qx)

L'intervention de l'Office, par le biais de la SONAM, a concerné aussi les labours pour une superficie de 1.882 ha.

b- Aide directe : Assistance technique.

Dans ce domaine, l'Office des Céréales accomplit une mission importante notamment en matière d'expérimentation et de vulgarisation.

Les différentes actions menées par l'Office au cours de la campagne 1984-85 se résument dans :

- ♦ La réalisation d'un programme de 41 essais en matière de démonstration, fertilisation et désherbage chimique ;
- ♦ L'introduction et la création de lignées d'orges adaptées au climat tunisien ;
- ♦ L'amélioration de l'assolement biennal traditionnel : blé - jachère en le remplaçant par l'assolement MEDIC-Blé.

Dans ce cadre, 20 ha ont été consacrés aux démonstrations pratiques.

- ♦ La vulgarisation et l'assistance des agriculteurs notamment en ce qui concerne l'application des recommandations pratiques retenues à la suite des essais réalisés par les services concernés de l'Office et qui sont susceptibles d'améliorer leur production céréalière.

Ce rôle est assumé par :

- Le contact permanent avec les agriculteurs
- La réalisation de démonstrations pratiques : 118 démonstrations
- L'organisation de 13 journées d'information et 71 visites effectuées au profit de 1.500 agriculteurs.

V- Moyens humains et financiers :

A- <u>Effectif humain</u>	:	1.513
-Cadres administratifs	:	316
-Cadres techniques	:	357
-Ouvriers	:	840

B- Investissements réalisés au cours de l'année 1985 :
(non compris le projet silos)

1°/ Bâtiments :

10 projets ont été identifiés et une enveloppe de 678.062 Dinars a été consacrée dont 452.935 Dinars ont été payés effectivement.

2°/ Etudes et contrôle externe :

Les 5 projets retenus ont nécessité une enveloppe de 168.204 Dinars dont 127.319 Dinars ont été payés effectivement.

3°/ Matériel :

Les différentes acquisitions ont totalisé un montant de 2.310.840 D

C- Dépenses courantes :

-Indemnité compensatrice aux boulangeries :.....	27.850.086 Dinars
-Règlement factures fournisseurs :.....	30.042.336 Dinars
-Paiement salaires :.....	5.590.655 Dinars
-Sommes dues aux minoteries et aux Organismes Stocker :.....	19.731.671 Dinars
-Douanes sur importation de céréales :.....	16.001.810 Dinars
-Subventions pâtes et couscous :.....	2.915.066 Dinars
-Transport céréales et farines :.....	1.837.682 Dinars
-Prêt à la construction :.....	697.852 Dinars
-Impôts sur céréales :.....	4.252.349 Dinars
-Divers :.....	1.847.970 Dinars

D- Intervention de la caisse générale de compensation :

Le montant des subventions au titre de l'année 1985 s'élève à 149.384.000 Dinars.

Cette subvention couvre la différence du prix des céréales (achat et vente) et la marge d'intervention de l'Office en dehors des investissements rapportant à la construction des silos.

OFFICE NATIONAL DE L'HUILE

Office National de l'HuileI°/ Activités de l'année 1985 : (Période du 1er Novembre au 31 Octobre)*Réalisations :Activité commerciale huile d'olive :

-Production = 95.000 TM

Collecte par qualité et par région (en tonne)

REGION	SUPER	EXTE	FINE	BOUCHABLE	LAMPANTE	R/L	TOTAL	%
Sud	1.687	791	487	906	267	-	4.138	7,32
Centre	273	510	621	3.111	3.823	-	8.438	14,92
Sud	2.427	4.506	2.729	13.315	20.926	58	43.961	77,76
TOTAL :	4.487	5.807	3.837	17.332	25.015	58	56.537	100 %
%	7,94	10,27	6,79	30,66	44,25	0,09	100 %	100 %

Avance moyenne = 777^D,022 la tonne métrique.* Financement :a- Huile d'olive :

Crédit A.S.M. et préfinancement :44.460.000 D

b- Huile de graine :

Warrantage huile de graine : 8.500.000 D

Découvert spécial pour le financement des
déficits non compensés de la C.G.C. :26.725.000 D

Exportation (en tonne)

PAYS	QUANTITE	VALEUR EN DINAR	POURCENTAGE
Italie	30.466	24.935.368	59,71
France	7.068	7.535.189	13,85
Pays arabes	7.563	8.549.275	14,82
Divers	5.924	6.503.660	11,62
T O T A L :	51.021	47.523.492	100 %

Produits de la taxe spéciale consentie par la C.E.E. 6.020.423 Dinars, ce qui porte la valeur globale à 53.543.915 Dinars, d'où un prix moyen de 951,953 la TM.

Les exportations en boîtes d'huile Riviera vers la Lybie ont atteint 1.771 TM soit en boîtes 2.199.818 de 0,800 kg.

Ventes locales : (en tonne)

-Huile incorporée dans le mélange :.....6.977
 -Huile aux conditionneurs :.....3.971
 -Huile aux conserveurs :.....1.271
 -Huile aux non producteurs :..... 728

 12.947
Collecte huile de grignon raffinée :Opération amandes :

L'Office National de l'Huile durant cette campagne est intervenu dans la collecte des amandes pour soutenir les producteurs.

La collecte totale à atteint 246 TM pour une valeur de 209.223 Dinars

♦ Importation huiles de graines (en tonne)

Huile de soja brute :..... 100,524 TM au prix moyen de
549,303 la TM

Consommation huile de mélange :..... 102.767 TM

♦ Importation huile acide pour la savonnerie :

15.076 TM pour une valeur C et F de 5.810.317 Dinars.

La subvention accordée aux sulfureurs s'est élevée à 4.931.067 Dinars aux taux de 235 Dinars la TM de matière grasse.

♦ Promotion de l'oléiculture:

Le coût total des actions de promotion et lutte contre les maladies de l'olivier s'élève à 1.838.535 Dinars répartis comme suit :

-Lutte contre les parasites :.....	1.731.097 Dinars
-Lutte contre les étourneaux et rongeurs :.....	13.673 Dinars
-Gardiennage des oliviers :.....	25.941 Dinars
-Régénération des oliviers :.....	13.698 Dinars
-Subvention aux producteurs :.....	39.113 Dinars
-Enlèvement margile et divers :.....	13.012 Dinars

♦ Equipements et investissements :

-Equipement des centres et laboratoires	106.371 Dinars
-Matériels et mobiliers de bureau :.....	19.106 Dinars

II°/ Inventaire des moyens humains :

♦ Moyens humains :

-Personnels administratif en place :.....	25
-Personnel technique en place :.....	80
-Personnel ouvriers en place :.....	252

527

III*/ Le projet de programme d'activités pour l'année 1986 avec un aperçu des moyens de mise en oeuvre :

1- Activité commerciale huile d'olive :

Production huile d'olive :.....	90.000 TM
Collecte huile d'olive :.....	65.000 TM
Avance moyenne :.....	353,000 la T

Financement : Crédit A.S.M. et préfinancement : 65.300.000^D000

Exportation :.....	55.000TM
Ventes locales :.....	8.800 TM
	dont 3.800 TM
	pour mélange

2- Activité huile de mélange :

Importation huile soja brute :.....	110.000 TM
Prix moyen de la TM C/F.....	335 ^D 000 la T
Consommation huile de mélange.....	105.000 TM

Financement : Warrantage = 8.500.000^D000

Découvert spécial pour le financement des déficits non compensés par la C.G.C. = 30.000.000 Dinars

3- Activité huile acide à savonnerie :

Importation huile acide :.....	18.000 TM
Prix moyen de la TM C/F.....	330 ^D 000 la TM
Production locale :.....	3,000 TM
Quantité à subventionner :.....	21.000 TM

4- Action de promotion oléicole :..... 2.112.100 Dinar

Principales actions sont les suivantes :

-Lutte contre les maladies de l'olivier :..... 1.921.000 Dinar
-Gardiennage des forêts :..... 50.000 Dinar
-Régénération des oliviers :..... 43.000 Dinar
-Subvention aux producteurs :..... 98.100 Dinar

5- Les investissements :

Pour 5.623.090 Dinars dont 2.005,870 Dinars dotation reportée de l'année 1984/85 et intéressent les postes suivants :

-Construction et aménagement :.....5.509.220 Dinar
-Matériel et mobiliers de bureau :..... 5.555 Dinar
-Matériel roulant..... 35.500 Dinar
-Matériel d'exploitation :..... 67.600 Dinar
-Matériel et appareil de laboratoire :..... 5.215 Dinar

6- Les moyens humains :

-Personnel administratif : 213
-Personnel technique : 83
-Personnel ouvrier : 398

TOTAL : 694

OFFICE NATIONAL DE LA VIGNE

I. Compte rendu des activités de l'année 1985

A). La viticulture

La campagne viticole 1984-85 a été marquée par les bonnes conditions climatiques de l'année 1985 qui furent très favorables à la culture de la vigne. La plantation s'est déroulée dans des conditions meilleures que les années précédentes.

La production totale retenue pour la campagne 1984-85 a été de 2.800.000 plants, il a été procédé en outre à l'importation de 450.000 plants d'Espagne pour satisfaire une demande accrue.

En matière de superficie, les réalisations enregistrées au cours de la campagne 1984-85 sont de l'ordre de 1.300 ha sur un total de prévision de plantation de 1.850 ha. Cet écart est dû particulièrement au manque de plants.

Les superficies plantées en 1984-85 se répartissant comme suit :

- 398,18 ha de vigne de cuve (30,63 %)
- 901,82 ha de vigne de table (69,37 %)

La production de raisin de table a atteint approximativement 55.000 tonnes

Au niveau des cépages, la vigne de table a connu un niveau appréciable correspondant à un taux de 70 % des superficies plantées.

Prévisions des plantations relatives à la campagne 1985-86 : Le plan national de développement prévoit la plantation de 1.400 ha . Au cours de l'année 1985 les autorisations ont dépassé les prévisions du plan.

Avancement des travaux pour les travaux de défoncement ; les réalisations jusqu'au 31 Décembre ont été de 1.200 ha environ, soit un total de superficies défoncées de $550 + 1.200 = 1.750$ ha

Crédits et subventions sur fonds de reconversion du vignoble, FOSDA :

Le fonds de reconversion du vignoble a contribué au financement de la campagne de plantation. Ce fonds accorde une aide de 300 D/ha pour l'installation des réseaux goutte à goutte.

Les prêts et subventions FOSDA sont consacrés aux programmes de plantation de vigne. Il a été accordé, au 31/12/1985, un montant global de 55.380^D,000, dont 45.790^D,000 de prêt et 9.590^D,000 de subvention.

Cadastré viticole :

Au courant de l'année 1985 les actions du service cadastre ont été les suivantes :

- Elaboration des listings des parcelles plantées depuis 1975 et leur inscription sur fiche et plan cadastral ;
- Localisation, sur plan cadastral, de l'appellation d'origine contrôlée de Tinja, servant à une éventuelle zone d'extension de vigne de cuve dans les régions du Nord ;
- Délimitation des zones irrigables dans le but d'orienter la plantation de vigne de table ;
- Actualisation des superficies en vigne de table, estimée actuellement à 8.000 ha environ.

Vulgarisation assistance technique et formation :

Les efforts fournis, en 1985, se sont orientés vers l'amélioration de la production de raisins, sur le plan quantitatif et qualitatif, cette augmentation est liée aux principaux facteurs de production tels que :

- La taille
- Le palissage
- La fertilisation
- Les façons culturales
- La suppression des rejets
- La taille en vert.

Expérimentation :

Les activités entreprises dans ce secteur, durant l'année 1985, ont porté essentiellement sur :

- Les essais de l'acide gibberellique sur les variétés de table et apyrène ; (les résultats ont été concluants, notamment en ce qui concerne l'allongement de la rafle et le grossissement des baies).

- La sélection des parcelles de parc à bois ;
- L'essai de 3 produits anti-botrytis (la plus grande efficacité est obtenue avec Sumisclese) ;
- Le forçage de la vigne sous plastique (une période de forte chaleur a entraîné un avortement complet de toutes les fleurs et la formation de fruits parthéno-carpiques).

B) Activité vinicole :

La campagne 1984/85 a été moyenne dans son ensemble. La production continue à ressentir les effets de la sécheresse et la mauvaise répartition des pluies durant les quatre dernières années. Toutefois, sur le plan qualitatif, la campagne a été très bonne.

D'autre part, pour la septième année consécutive, l'expérimentation œnologique prend maintenant sa vitesse de croisière et devrait continuer même si le projet F.A.O. PNUD a pris fin le 31/12/1984.

Production campagne 1984/85 :

S E C T E U R S	Vin en hls
Coopératif :.....	397.445
Etatique:.....	191.240
Privé:.....	91.348
T O T A L :	680.033

Disponibilités :

♦ Production 1984/85	:	680.033 hls
♦ Stock arrêté au 31/8/1984	:	391.653 hls

Classement des vins de qualité :

* Quantités de vins présentés au classement :	310.390 hls
* Quantités de vins éliminés par analyses chimiques..... :	32.607 hls
* Quantités des vins classés :	
-Vins AOC	62.016 hls
-Vins VDQS	147.655 hls
-Vins supérieurs..... :	28.136 hls
	<hr/>
TOTAL :	237.807 hls

Organisation de concours national des vins :

En application du décret 78/1032 du 27/11/1978, l'Office National de la Vigne a organisé un concours au titre de la campagne 1984/85.

C) Activité économique :

Dans ce secteur les efforts de l'Office ont été orientés :

Sur la C.E.E. :

Les mesures de protection du marché de la C.E.E., appliquées en 1970, conjuguées avec les productions records des années 1984/85 en Europe, ont affecté le volume des exportations sur le marché français.

Sur les pays tiers :

En plus de sa politique protectionniste à l'égard des importations de vins, en provenance des tiers sur le marché commun, la C.E.E. pratique une politique de dumping, sur le marché international. Cette mesure a provoqué une chute du prix mondial du vin qui est passé de FF. 110. à 80, l'Hl.

Face à cette situation, l'Office National de la Vigne a entrepris des efforts pour écouler la production vinicole sur d'autres marchés.

II/ Les moyens humains, matériels et

:

A- Les moyens humains :

Au 31 Décembre 1985, l'Office .
de l'année 1985, l'Office n'a pas proc

agents. Au cours
recrutements.

La répartition des agents est la suivante :

- 15 agents cadres
- 32 agents de maîtrise
- 45 agents d'exécution.

B) Les moyens financiers (budget 1986)

Le budget de l'Office est alimenté entièrement par les recettes du fonds spécial du trésor intitulé "Fonds de Reconversion du Vignoble" , destiné à permettre le financement des opérations relatives à la réalisation du programme de reconversion du vignoble national ainsi que l'octroi de subvention de fonctionnement au profit de l'Office National de la Vigne.

Ce fonds est également destiné au financement de certaines opérations de soutien au secteur du vignoble.

Il est alimenté par une taxe sur le vin et la bière, produits ou importés en Tunisie et destinés à la consommation intérieure, ainsi que les autres boissons alcoolisées.

OFFICE DES TERRES DOMANIALES

Office des Terres Domaniales

L'Office des Terres Domaniales a pour mission :

- 1°/ D'assurer la gestion et la mise en valeur des terres domaniales à vocation agricole ;
- 2°/ D'assurer la reconversion des terres dont il à la charge ;
- 3°/ De constituer des centres de diffusion du progrès technique dans l'agriculture ;
- 4°/ D'orienter l'exploitation des terres de manière à les faire participer activement au plan de développement.

Dans ce cadre, les efforts entrepris par l'Office au cours de la campagne 1984/85 ont abouti aux résultats suivants :

I- REALISATIONS GLOBALES :

A) Productions végétales :

1- Secteur des grandes cultures :

La superficie totale réservée à ces cultures est de 24.480 ha dont 23.083 ha emblavés en céréales et fourrages.

La production totale des céréales est de 230.480 quintaux et le rendement moyen de toutes les céréales confondues s'élève à 18,74 quintaux/h en augmentation de 25,2 % par rapport à la campagne précédente.

Les bonnes conditions climatiques, l'utilisation optimum des ressources en eau et l'application d'un assolement plus intensif ont permis d'améliorer les rendements en matière de cultures fourragères.

Les rendements moyens du foin, ensilage et verdure sont respectivement de 43,06 qx/ha , 199,08 qx/ha , 250,14 qx/ha.

En ce qui concerne les légumineuses, les superficies emblavées sont de 785,5 ha en augmentation de 18,5 % par rapport à 1983/84 malgré les difficultés d'approvisionnement en semences de certaines espèces et le coût élevé de celles-ci. Enfin, les superficies réalisées en cultures industrielles sont de 410 ha pour la betterave à sucre et 202 ha pour le maïs grain.

Les rendements réalisés ont été respectivement de 32,89 tonnes/ha et 51,56 qx/ha.

2- Secteur de l'arboriculture :

La campagne oléicole 1984/85 a connu une production de 27.180 tonnes en régression de 51 % par rapport à la campagne précédente.

L'Agrimiculture couvre une superficie de 556,15 ha conduite exclusivement en irrigué. La production totale a été de 4.375 tonnes.

En ce qui concerne la production de pommes et de poires, celle-ci s'est élevée à 2.556 tonnes en augmentation de 93 tonnes par rapport à la campagne 1983/84.

3- Autres productions fruitières :

FRUITS	PRODUCTION en Tonnes	1 9 8 4	1 9 8 5	VARIATION EN %
Amandes vertes		224	200	- 10,7
Amandes sèches		481	506	+ 5
Abricots		697	247	- 64
Pêches		388	411	+ 5
Prunes		25	16	- 36
Pistaches		26	38	+ 46

4- Campagne vinicole :

a- vigne de cuve :

La production de raisin de cuve a atteint 15.256 tonnes de raisin et 110.000 hl de vin sur lie, ce qui représente une diminution de 27,5 % par rapport à la production de l'année précédente.

Cette régression a pour origine :

- Les arrachages opérés dans certaines fermes, pour les vieilles plantations.
- Le faible taux du jus de bails de raisins.

b- Vigne de table et apyrène :

Les superficies de vigne de table et apyrène en production sont de 309,5 ha.

La production totale est de 308 tonnes de vigne de table et de 113 tonnes de raisins apyrène.

5- Secteur des cultures sous-serres :

Le tableau qui suit, met en relief les superficies cultivées en hectares des trois principales cultures (tomate, piment et melon) ; la production totale en tonnes et le rendement moyen exprimé en tonnes par ha.

TOMATE ARRIERE SAISON ET PRIMEUR			PIMENT DE PRIMEUR ET ARRIERE SAISON			MELON DE PRIMEUR		
SUPERFICIE	PRODUCTION	RENDEMENT	SUPERFICIE	PRODUCTION	RENDEMENT	SUPERFICIE	PRODUCTION	RENDEMENT
20,7	957	55	12,1	228	22,4	2,8	30	22

B- Production animale :

1°/ Elevage bovin :

a- Effectifs au 31/8/1985 : 11.716 têtes en diminution de 629 têtes par rapport à la campagne précédente.

b- Production laitière : 23 millions de litres.

La production annuelle par vache est de 4.576 litres avec des rendements records dans certaines fermes :

- * El Khiem 6.159 l
- * Mohsen Liman 5.295 l
- * Mateur 5.248 l.

En comparaison avec les résultats enregistrés au cours de la campagne 1983/84, la production totale a connu une progression de 9,2 l et la production individuelle s'est améliorée de 2,33 %.

c- Elevage des jeunes : 5.489 naissances

Le taux de mortalité est de 16,67 % ; c'est un taux élevé malgré qu'il accuse une amélioration par rapport au taux de la campagne 1983/84.

d- Production de génisses:

Les génisses pleines produites au cours de la campagne sont au nombre de 1.344.

En 1986, les efforts seront orientés vers le renforcement de l'élevage des génisses dans le but de produire des animaux de qualité

e- Aliment de bétail :

La quantité totale de concentré produite dans les usines de l'O.T.I est de 39.154 tonnes, 90 % de la quantité produite a été consommée par le cheptel de l'Office et le reste a été vendu aux éleveurs privés dans le cadre de la politique de rayonnement de l'O.T.D.

f- Production de viande :

1080 taurillons parmi les auto-produits ont été soumis à l'engraissement au cours du premier semestre.

En outre, l'O.T.D. a conclu avec l'O.E.P. un marché en vue de l'importation de 500 taurillons de France.

Enfin, les efforts entrepris par l'O.T.D. dans le domaine de l'élevage bovin, ont porté sur la réalisation de certaines campagnes de prophylaxie en collaboration avec la Direction de la Production Animale du Ministère de l'Agriculture et l'organisation de 3 cycles de formation et de poste-formation à l'intention des ouvriers et des techniciens de l'élevage.

2- Elevage ovin :

a- Effectif au 31/8/1985 : 89.000 en progression de 15 % par rapport à la campagne précédente.

b- Elèves béliers : 148 élèves béliers sont distribués dans huit agro-combinats et seront utilisés au cours de la campagne 1986/87.

Pour la campagne 1985/86 le déficit en bélier a été comblé par l'achat de barbarine à tête noire auprès de l'O.E.P.

c- Engraissement des agneaux tardifs :

En vue d'accroître la production de viande à l'échelle nationale, 2.200 agneaux issus des naissances tardives ont été mis à l'engraissement.

d- Brebis laitières :

Effectif au 31/8/185 : 2.692 têtes.

La production laitière totale commercialisée est de 92.602 litres.

Dans le cadre du projet Ghezala-Mateur cofinancé par la B.A.D. , il sera installé un élevage laitier intensif de 5.000 brebis dont 2.000 existantes et le reste sera importé en 1986.

3- Elevage caprin :

Effectif au 31/8/1985 : 1.161 unités

Production laitière caprine : 31,500 tonnes soit 420 l/chèvre/an.

Production de viande caprine : 22 tonnes de poids vif.

Afin de renforcer l'élevage caprin de race laitière, un projet ambitieux Tuniso-Italien est mis en place à la ferme de Oued Laabid.

4- Elevage avicole :

a- Production d'oeufs de consommation :

La production d'oeufs de consommation a atteint 60.556 millions pièces, soit une production d'oeufs par an et par poule de 235 unités.

Le taux de mortalité moyen a été de 18,84 %. Malgré l'amélioration par rapport aux précédentes campagnes, ce taux reste élevé en comparaison avec les normes 12 %. Comparé aux résultats des quatre précédentes années, le niveau de production de la campagne 1984/85 a connu une progression de 0,64 % au niveau de la production d'oeufs/poule/an.

Soucieux d'augmenter la production, l'O.T.D. a entamé la réalisation de quatre nouveaux poulaillers d'une capacité totale de 35.000 poules pondeuses. Sachant qu'avec la réalisation du projet avicole industriel à l'agro-combinat Ghezala-Mateur, la production atteindra en 1988 : 250 millions d'oeufs/an.

b- Poulettes démarrées :

Production : 157.023 poulettes

Un nouveau centre de 20.000 poulettes démarrées a été créé récemment à l'A/C Ennour.

c- Poulets de chair :

Production : 978.913 poulets de chair soit un poids total de 1.667,5 tonnes ce qui représente une progression de 22 % par rapport à la campagne 1983/84. A l'A/C Enfidha quatre nouveaux centres d'engraissement de poulets sont en train d'être montés avec une capacité de 20.000 poulets pour chaque bâtiment.

5- Elevage apicole :

a- L'effectif ruches a atteint, au 31/8/1985, 2.620 (dont 80 colonies réservées à l'élevage des reines) contre 1.638 au 31/8/1984 soit un taux d'accroissement de 60 %.

b- Production de miel : 50,567 tonnes (soit 23,7 kg par ruche), c'est une production record.

c- Objectif de l'O.T.D. augmenter l'effectif des ruches à 8.000 en vue d'atteindre une production de 150 tonnes.

d- spécialisation des fermes : Il s'agit notamment de :

- * l'A/C Takelsa (Soliman) spécialisé dans la confection des ruches .
- * la ferme pilote de Béni Ayèche spécialisée dans l'élevage des reines.
- * l'A/C M'raissa (Soliman) spécialisé dans la production de la cire .
- * l'A/C El Kobba (Grombalia) spécialisé dans l'extraction de miel.

C- Mise en valeur des périmètres irrigués :

1°/ Périmètres irrigués :

a- Aménagement et création des périmètres irrigués :

La superficie concernée est de 700 ha (464 ha dans l'immédiat et 236 ha en option).

Parmi les 17 forages programmés 3 sont en cours de réalisation.

b- Les eaux du Nord :

Superficie concernée : 1.575 ha

En vue d'une meilleure utilisation de ces eaux il a été décidé de mettre en place :

- des groupes motopompes
- des conduites d'irrigation
- la reconversion échelonnée de la vigne de cuve.

Pour les options de mise en culture, il a été retenu que l'arboriculture, les cultures fourragères et maraichères seront les axes de développement des fermes concernées par les eaux du Nord.

Le coût total de ces actions s'élève à 18 millions de Dinars.

2°/ Actions forestières et pastorales :

Les réalisations depuis 1979/80 ont porté sur :

8.850 ha : réserves fourragères

736 kms : Brise-vents

377,5kms : Clôtures de Tabia.

3°/ Actions de protection des sols :

* Superficie envisagée : 7.150 ha

* Travaux réalisés : 1.580 ha (campagne 1984/1985).

* Taux de réalisation : 22,09 %

II- ACTIVITES COMMERCIALES :

1°/ Approvisionnement :

Au niveau des intrants, l'acquisition est faite exclusivement auprès de la S.T.E.C.

Quant aux semences, l'O.T.D. a fait recours aux Organismes spécialisés dans le cadre d'achat ou d'échange.

Enfin, les besoins en paille et fourrage ont été couverts par la production de l'O.T.D.

2°/ Commercialisation :

a- Olives de table :

Prix de vente : entre 300 et 350 millimes le kg.

b- Amandes :

Le stock d'amandes sèches des deux dernières campagnes s'élève à 933 tonnes et sera vendu à l'O.C.T. sur la base de 2,150 le kg.

c- Cultures maraichères :

Pour garantir l'écoulement des produits périssables, des

Pour les options de mise en culture, il a été retenu que l'arboriculture, les cultures fourragères et maraichères seront les axes de développement des fermes concernées par les eaux du Nord.

Le coût total de ces actions s'élève à 18 millions de Dinars.

2°/ Actions forestières et pastorales :

Les réalisations depuis 1979/80 ont porté sur :

8.850 ha : réserves fourragères
736 kms : Brise-vents
377,5kms : Clôtures de Tabia.

3°/ Actions de protection des sols :

* Superficie envisagée : 7.150 ha
* Travaux réalisés : 1.580 ha (campagne 1984/1985).
* Taux de réalisation : 22,09 %

II- ACTIVITES COMMERCIALES :

1°/ Approvisionnement :

Au niveau des intrants, l'acquisition est faite exclusivement auprès de la S.T.E.C.

Quant aux semences, l'O.T.D. a fait recours aux Organismes spécialisés dans le cadre d'achat ou d'échange.

Enfin, les besoins en paille et fourrage ont été couverts par la production de l'O.T.D.

2°/ Commercialisation :

a- Olives de table :

Prix de vente : entre 300 et 350 millimes le kg.

b- Amandes :

Le stock d'amandes sèches des deux dernières campagnes s'élève à 933 tonnes et sera vendu à l'O.C.T. sur la base de 2,150 le kg.

c- Cultures maraichères :

Pour garantir l'écoulement des produits périssables, des

contrats de culture ont été établis entre l'O.T.D. d'une part, et la SODIPRIM et le G.I.L. d'autre part.

d- Oeufs :

La part prépondérante de la production est écoulée dans le cadre de contrats établis entre l'O.T.D. et les institutions publiques.

e- Poulets de chair :

67 % de la production totale (1 300 tonnes) sont écoulées dans le cadre de marchés conclus avec les institutions publiques.

f- Miel :

L'O.T.D. est en train de prospecter avec le CEPEX de nouveaux marchés étrangers pour permettre l'exportation du miel.

3- Structures de service :

L'O.T.D. dispose de certaines structures de service appelées à conditionner, transformer et à commercialiser les produits telles que

- La station de conditionnement de Hammamet ;
- L'usine de conserve Abida.

4- Ecoulement des vins :

Pour la campagne 1985, il a été établi des contrats de fabrication (43.000 hl) avec des clients français, et des possibilités d'exportation vers la Belgique de 72.000 bouteilles.

III- EQUIPEMENTS AGRICOLES ET AGRO-INDUSTRIELS :

1°/ Matériel agricole :

a- Acquisitions nouvelles : (campagne 1984/85)

- * 63 tracteurs
- * 2 camions Berliets
- * 1 pelle chargeuse
- * 9 rotovators
- * 2 atomiseurs.

b- Assistance technique de gestion des parcs des fermes :

A cette fin trois actions ont été envisagées :

- Programmation des campagnes agricoles ;
- Contrôle de l'utilisation du matériel agricole ;
- Réforme et liquidation du matériel réformé.

2- Equipement de transformation alimentaire et de conditionnement :

a- Matériel vinicole :

* Installation d'une unité de mise bouteille de vin à la cave ex-Sthol (El Mourouj) d'une capacité de 4.000 bouteilles/ heure. Elle disposera d'un logistique de transport et de froid d'une valeur de 600.000 Dinars.

b- Unités de fabrication de fromage :

* L'acquisition de 5 fromageries ayant chacune une capacité de traitement de 1.000 litres de lait. Elles seront fonctionnelles en 1986.

c- Matériel d'aliments de bétail :

* L'extension de l'usine de fabrication d'aliments de bétail d'Enfidha et l'installation de nouveaux silos. Les travaux ont été achevés en Octobre 1984.

d- Entrepôts frigorifiques :

* L'équipement de 2 chambres froides de 570 m³ à l'A/C Thibar.

e- Matériel laitier :

* Les acquisitions portent sur :

- 13 salles de traite
- 14 salles de velage
- 11 tanks à lait
- 2 groupes électrogènes
- 14 citernes isothermes pour le transport du lait
- 1 camion frigorifique de 10 tonnes.

IV- ASPECTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS :

a- Structure des budgets de l'O.T.D. (campagne 1985/1986) :

* Budget d'exploitation des fermes pilotes et agro-combinats
7,5 millions de Dinars.

* Budget des investissements :

- Les investissements de renouvellement et de maintenance
2,6 Millions de Dinars.
- Les investissements permettant la croissance de la production : 8,6 Millions de Dinars.
- Budget de fonctionnement : 1,4 Millions de Dinars

b- Etudes de projets de développement intégré financés par la B.N.D.A. et la B.E.I.

- 1- B.N.D.A. 5 projets seront financés par la BNDA pour un coût total de 24,227 Millions de Dinars
- 2- B.E.I. Celle-ci a retenu le projet d'arboriculture de Oued Derb dont le coût s'élève à 1.622.275 Dinar:

OFFICE DE L'ELEVAGE ET DES PATURAGES

Office de l'Elevage et des
Pâturages

I- CONJONCTURE DU SECTEUR DE L'ELEVAGE EN 1985 ET PERSPECTIVES 1986 :

1°/ Analyse retrospective de l'année 1985 :

La pluviométrie enregistrée durant la campagne agricole de 1984-85 a été suffisante et bien répartie ; néanmoins, la secheresse qui a sévi en automne 1985 laisse présager une année 1986 difficile pour l'élevage. C'est ainsi que les pouvoirs publics conscients de ce problème ont intensifié l'opération sauvegarde. D'une manière générale, les productions animales ont connu une nette amélioration eu égard à l'année particulièrement favorable.

2°/ Effectifs :

<u>a- Bovin :</u>	<u>1985</u>	<u>1986</u>
Race pure.....	74.000	83.000
Race locale croisée.....	280.000	284.000
TOTAL :	354.000	367.000
<u>b- Ovin :</u>	<u>1985</u>	<u>1986</u>
Brebis race à viande.....	3.268.000	3.480.000
Brebis race laitière.....	179.000	187.000
TOTAL :	3.447.000	3.667.000
<u>c- Caprin :</u>	<u>1985</u>	<u>1986</u>
Chèvres.....	620.000	662 000
<u>d- Autres animaux :</u>	<u>1985</u>	<u>1986</u>
Camélidés.....	83.000	83.000
Equidés.....	335.000	340.000
Volailles.....	35.076.000	47.498.000

3°/ <u>Production</u> :	<u>1985</u>	<u>1986</u>
a- <u>lait</u> :.....	315.000 t	340.000 t
Consommation nationale :.....	605.000 t	
b- <u>Viande</u>	212.000 t	252.000 t poids vifs
c- <u>Oeufs</u> : en millions d'unités	1.000	1.120 prévisions
d- <u>Fourrage</u> :		

Les superficies cultivées sont passées de 287.300 ha en 1981 à 315.700 ha en 1985; malgré ce développement, les besoins du cheptel sont loin d'être satisfaits.

4°/ Perspectives de l'année 1986 :

Le retard des pluies d'automne sont à l'origine d'une certaine dégradation des parcours et un manque d'évolution de la végétation. C'est pourquoi il urge de procéder à la conception et à la mise en place d'une stratégie cohérente pour le développement de l'élevage.

II- GENERALITES :

Principales activités de l'O.E.P.

Elles intéressent :

- * La mise en valeur des zones à vocation d'élevage ;
- * La vulgarisation et la démonstration ;
- * L'encadrement technique et l'organisation du secteur ;
- * L'approvisionnement du secteur.

a- Action de mise en valeur :

- Projet Mertebs : réalisation de 629 ha de culture fourragère et d'amélioration pastorale ;
- Projet Mabtuh : réalisation d'une production de 650 tonnes d'ensilage et 750 tonnes d'orge en vert, l'effectif ovin élevé était de 2.000 têtes ;
- Projet Chenchou : exploitation de 294 ha ;
- Projet parcours de la Tunisie Centrale : une superficie de 4.020 ha a été touchée.

b- Action de vulgarisation et de démonstration :

- L'action fourragère a porté sur une superficie de 1 778 ha touchant 4 560 bénéficiaires ;
- La division vulgarisation a organisé 87 journées d'information et 3 séminaires ;
- L'action de formation a touché 230 personnes ;
- Le projet engraissement a fourni son assistance aux chantiers d'ensilage : la superficie ensilée est de 11.000 ha, l'effectif des taurillons engraisés 7796 têtes.
- Projet apicole : la production de ruches était de 1.800 unités, celle des reines 905, celle de la production de miel 21.341 kg.

c- Action d'encadrement et d'organisation du secteur :

- Le projet "Contrôle des performances" a touché 10.338 vaches laitières et 25.464 agneaux ;
- Le projet insémination artificielle a enregistré 47.000 inséminations premières et 54.947 toutes ;
- Le projet élèves béliers a distribué 1.787 béliers ;
- Le projet récupération agnelles a touché 1.810 têtes ;
- Le projet saillie a distribué 328 géniteurs ;
- Le projet centre de collecte de lait a mis en fonctionnement 10 centres.

d- Approvisionnement du secteur :

* Cheptel : l'action a porté sur l'effectif de :

- 2.512 génisses pleines inscrites ;
- 3.654 génisses pleines non inscrites ;
- 46.362 brebis ;
- 5.225 béliers ;
- 4.911 chèvres ;
- 289 boucs.

* Aliments de bétail :

Lait en poudre : 448 tonnes
Aliments concentrés : 10.718 tonnes

III- ACTION DE VULGARISATION ET DE FORMATION :

- 1°/ L'Office renforce ses actions de vulgarisation et de formation il assure la diffusion et la vulgarisation des techniques d'élevage ; l'organisation de journées d'information à l'échelle régionale. Il élabore également et exécute un plan de formation annuel pour l'ensemble de son personnel.

2°/ Réalisation de l'année 1985 :

- a- Emissions télévisées : 7 émissions ;
- b- Emissions radio-diffusées hebdomadaire sur plusieurs thèmes
- c- Journées d'information : 87 journées ;
- d- Séminaires nationaux : organisation de 3 séminaires ;
- e- Action de formation; 230 personnes ont bénéficié des différentes actions de formation (stages - séminaires); stages à l'étranger; 38 personnes ont suivi ces stages.

3°/ Programme de l'année 1986 (vulgarisation)

a prévu 8 émissions télévisées, 10 émissions hebdomadaires, 90 journées d'information dans les différents Gouvernorats. Le plan de formation touchera 364 personnes et l'élaboration, avec la D.E.R.V., de brochures techniques et de 6 séries de diapositives.

* L'objectif du projet intégré de l'élevage ; chez les petits et moyens agriculteurs a touché en 1985, pour la campagne de printemps et d'automne, 888 ha et 890 ha au profit de 4.560 éleveurs. Par les démonstrations ovines, l'effectif ovin assisté et complété par la paille traitée à la soude, est d'environ 35.000 têtes.

En ce qui concerne l'effectif bovin complété par la paille traitée à la soude, il est de 35.000 têtes environ. Pour les prévisions 1986 (production fourragère et animale) :

- Installation de 840 ha au printemps et 675 ha en automne ;
- On prévoit pour le Centre et le Sud : 150 tonnes de bouchons de paille, 11 tonnes de lait en poudre et 2.200 kg de pierres à lèche

* Projet intensification de l'élevage caprin : (assistance Allemande)

-Station créée en 1979 à Cap-Serrat

L'exécution du projet en 3 périodes :

- Phase de préparation (1979/1980)
- Phase d'aménagement (1981/1984)
- Phase opérationnelle (1985/1988).

* Projet d'élevage intégré des petits ruminants :

- Le projet a débuté ses activités au début de l'année 1985.
- La zone d'action est tout le Nord de la Tunisie (zone de plus de 350 m/m/an)
- La base d'appui sont les fermes de l'Office (Sidi-Bou-Zid, Bou-salem)

- Le projet touche les petites et moyennes exploitations (en sec 50 l en irrigué de 0 à 7 ha)
- Le projet essayera de regrouper les éleveurs adhérents limitrophes au sein d'une coopérative des services agricoles.

4°/ Mode d'intervention :

Coordination avec les autres projets qui touchent la petites et moyenne exploitation; les fermes adhérentes recevront :

- Une assistance technique ;
- Des vaches laitières, des ovins, des lapins, des ruches, sur crédits FOSDA ;
- Des intrants, des semences, des aliments d'allaitement, des compléments minéraux à des prix subventionnés.

5°/ Réalisation 1985 :

Le projet amélioration de la production et des revenus a réalisé dans le domaine fourrager 1.358 ha.

Pour les aliments d'allaitement et compléments minéraux, il a été livré aux agriculteurs 6.350 kg de lait en poudre et 400 kg de pierre à lécher.

6°/ Prévisions 1986 :

-Production fourragère; il est prévu de réaliser 2.031 ha et de distribuer 16.750 kg de poudre de lait et 3.000 kg de pierre à lécher.

IV- ACTION D'ORGANISATION ET DE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION :

1°/ Projet engraissement de taurillons :

	<u>1984</u>	<u>1985</u>	<u>1986</u>
Superficies ensilées :	9.987ha	11.000ha	15.000 l prévisio
Nombre de taurillons engraisés	7.076têtes	7.796 têtes	16.000t (dont 5 achetées sur le ché loc

2°/ Projet contrôle des performances :

Amélioration des performances des espèces bovines et ovines sur 1. plan laitier et production de la viande.

* Secteur bovin : L'effectif bovin identifié au courant 1985 est de 19.854 têtes.

Contrôle laitier : L'effectif des animaux inscrits et contrôlés est de 10.338 têtes dont 7.632 en lactation.

Le projet d'analyse de la matière grasse a été effectué sur 77.915 échantillons.

* Secteur ovin :

Le contrôle de croissance a concerné 112 troupeaux (40 fermes totalisant 25.464 produits, l'effectif des brebis suivies a porté sur 18.173 têtes dont 5.008 agnelles.

Le contrôle des critères de reproduction concerne, pour le démarrage, 22 troupeaux avec un effectif de 5.468 brebis.

Le contrôle de la lutte a touché 1.056 brebis barbarines.

Assistance technique : pour la race laitière, 809 agnelles sur un effectif de 1.751 têtes ont été retenues ; pour la race viande, sur 8.992 agnelles, 4.199 ont été retenues.

Pour le programme 1986 :

* Secteur bovin :

-Contrôle laitier	:	15.000 têtes
-Identification	:	27.000 têtes
-Tatouage	:	22.000 têtes
-Boucles	:	5.000 têtes

* Secteur ovin :

-Contrôle laitier	:	3.500 brebis
-Contrôle de croissance	:	25.000 produits
-Identification boucles	:	3.500 têtes
-Tip top	:	25.000 têtes
-Tatouages	:	6.000 têtes
-Critère de reproduction	:	6.000 têtes
-Contrôle de critères de reproduction	:	6.000 têtes

3°/ Projet insémination artificielle :

-L'objectif est l'amélioration des performances de production laitière et de viande.

-Au cours de l'année 1985, il a été prévu la réalisation de 47.000 inséminations premières.

-Les réalisations ont porté sur 54.947 inséminations toutes dont 44.421 premières.

-16 géniteurs répartis par race ont été mis en service pour la collecte de semence. Les reproducteurs ont permis la production de 65.151 doses de semences dont 36.759 ont été retenues.

-Programme 1986 : prévu la réalisation de 50.000 inséminations premières soit 12 % d'augmentation.

4°/ Projet saillie naturelle :

L'objectif est de mettre des géniteurs de race pure à la disposition des éleveurs non couverts par l'insémination artificielle.

-Distribution des taureaux :

Depuis sa création, le contrôle a distribué 2.113 géniteurs.

Pour 1985, 328 taureaux ont été distribués. Le nombre total des saillies enregistrées est de 29.367.

-Programme de distribution de taureaux 1986 : Il est prévu la distribution de 780 géniteurs.

5°/ Projet apicole mis en place en 1975 avec l'assistance de la F.A.O :

La campagne 1985 a été excellente, il a été possible de produire avec 600 ruches du Centre de Mraïssa. 21.341 kg de miel, 306 essaims et 905 reines

D'autre part, le Centre de matériel apicole a produit : 1.800 ruches complètes ; l'atelier de cire a procédé au gaufrage de 18.435 kg de cire

Au point de vue formation : 130 techniciens ont bénéficié entre autres d'une formation apicole ; 25 techniciens de 83 mois de stage.

Des journées de miel ont été organisées en marge de la journée mondiale de l'alimentation, en ce qui concerne la recherche : 71 échantillons de couvains ont été analysés ; 47 d'abeilles mortes ; 25 de miel et de cire.

Programme 1986 : Production apicole : 15.000 kg de miel
800 essaims
1.000 reines.

Production mat.apicole : 3.000 ruches complètes
4.000 socles
1.000 enfumoirs
18.000 kg de gaufrage.

- Formation et vulgarisation
- Formation de techniciens
- Organisation de séminaires, de stages, de journées d'information d'émissions par la T.V. et la radio.

6°/ Projets élèves béliers : Le but est l'amélioration génétique du cheptel ovin et caprin.

-Réalisation de 1985 : L'effectif s'élève à 2.715 têtes
La vente de reproducteurs a porté sur un effectif de 1.787 antenaises et 30 boucs.

-Programme 1986 : Le projet prévoit la récupération de 2.200 agnes élèves béliers et 100 boucs caprins.

7°/ Projet cunicole : Consiste à accroître la capacité de production des élevages ruraux et familiaux de lapins et sensibiliser les agriculteurs à créer dans leur exploitation des petits clapiers.

-Réalisation 1985 : Au cours de l'année, 1.000 lapins ont été vendus aux petits éleveurs, 9 journées d'information ont été réalisées ainsi que la formation de 3 techniciens.

-Programme 1986 :

- * Aménagement d'un séchoir
- * Equipement d'une laboratoire.

8°/ Projet récupération d'agnelles : Ce projet vise la récupération des agnelles destinées à l'abattage pour la sauvegarde du cheptel.

-Réalisation de 1985 : Récupération de 1.810 agnelles sur un total de 3.000 têtes.

-Programme 1986 : Le projet prévoit la récupération de 2.250 agnelles.

9°/ Projet réseaux de collecte et transformation du lait :

-Objectifs :

- * Création de mini-centrales laitières afin de permettre aux petits producteurs d'écouler régulièrement leur production (une mini-centrale laitière d'une capacité de 6.000 l a été créée à Kairouan.)
- * Rendre possible une distribution régionale du lait et dérivé

Au cours de l'année 1985, le projet a poursuivi ses activités en matière d'aménagement, de construction et d'équipement des Centres de collecte du lait ; c'est ainsi qu'une capacité de 16.000 litres a été réalisée et que 28.000 litres ont été aménagés.

-Programme 1986 :

- * Collecte : Tunis : Equipement d'un centre d'une capacité de 2.000 litres
- Zaghuan : Construction d'un centre d'une capacité de 2.000 litres
- Monastir : Extension du centre de Ksar-Hellal par son renforcement de 2.000 litres.
- Sfax : Extension d'une capacité de 2.000 litres
- Mahdia : Extension d'une capacité de 2.000 litres

* Mini-Centrales:

- Kairouan : Extension pour la fabrication du lait pasteurisé, du beurre et du yaourt.
- Kasserine: En cours d'élaboration.

10°/ Projets valorisation des sous produits agro-industriels :

Les principaux sous produits utilisés en 1985 sont :

- La pulpe de betterave sucrière
- La pulpe de tomate
- Le marc de raisin
- La paille de céréales.

Quantités de sous-produits traitées :

- Pulpe betterave sucrière : 32.215 tonnes
 - Pulpe tomate : 2.242 tonnes
- } ensilage

Le traitement de la paille à l'ammoniac démarrera au cours du mois de Février 1986.

Prévisions 1986 :

Traitement de 2.000 tonnes de paille

- 40.000 tonnes de pulpe de betterave ensilée
- 5.000 tonnes de pulpe de tomate ensilée
- 2.000 tonnes de Marc de raisin ensilé.

FERMES DE PRODUCTION ET DE DEMONSTRATION :

1°/ Ferme Fritiessa-Mateur :

Elevage bovin : 681 unités, production laitière 520.579 kg
Elevage ovin : 1.239 unités, production de viande 103.659 kg
poids vifs.

2°/ Ferme pilote Zana (Bou-Salem) :

Elevage bovin : 387 têtes , production laitière : 410.192 litre

3°/ Ferme Sejnane-Aouana : (superficie : 491 ha)

Production fourragère : 2.882 tonnes
Production animale : 302 têtes, production laitière
403.650 litres
Elevage ovin : 1.998 têtes.

4°/ Ferme pilote Bou-Zid-Boussalem : (superficie : 519 ha)

Elevage bovin : 517 têtes : production lait : 1.166.497 litres
production viande: 39.750 kg poi
vifs.

5°/ Ferme Nefza : (superficie : 576 ha)

Elevage bovin : 108 têtes - production lait : 253.789 litres
Elevage ovin : 1.370 têtes

6°/ Ferme Tabarka : (superficie : 330 ha)

Production de fourrage : 5.273 tonnes.
Elevage bovin : 377 têtes - Production lait : 552.804 litres

7°/ Etablissement pastoral de Jebibina et Saouaf :

(superficie : 3.090 ha)
Elevage ovin : 4.002 têtes
Elevage caprin : 438 têtes

8°/ Ferme Douimis : (superficie : 533 ha)

Engraissement taurillons : 309 génisses matrices
et 252 taurillons
Elevage avicole : 3.000 pondeuses.

9°/ Centres élevage des veaux et des génisses d'El-Habibia :
(superficie : 2 406 ha)

Ces Centres procèdent à l'agrèage des jeunes femelles bovines et de génisses. Ces animaux proviennent de l'importation de velles et de l'achat de velles sur le marché national.

Ces Centres sont au nombre de quatre (4) :

- St.Cyprien
- Chaouat
- El-Battān
- Lezdine.

Ventes 1985 :

-Bovin	:	1 278 génisses locales) 2.846 têtes
		1 300 génisses importées	
		268 taureaux géniteurs	

-Ferme St. Cyprien: (El-Mornaguia) -superficie : 1.245 ha-

*Elevage bovin : 188 génisses et 729 taurillons

*Elevage ovin : 1.055 têtes

-Ferme Chaouat : (superficie : 600 ha)

*Elevage bovin : 2.975 têtes

-Ferme El-Battān : (superficie : 178 ha)

*Elevage bovin : 574 génisses et 307 veaux et velles.

-Ferme Lezdine : (superficie 205 ha)

*Elevage bovin : 374 vaches-production lait 900.040 litres

10°/ Sociétés filiales de l'O.E.P.

1- Société Tunisienne d'Aviculture (STAVI)

Réalisation 1985 :

Construction clôture - aménagement de 2 camions et achat d'un camion
Appel d'Offres pour construction de deux grands poulaillers.

Importation reproducteurs : 24.000 hydro pour 31.744,639 Dinars

chair : 16.000 Minibro pour 29.771,483 Dinars

Importation reproducteurs : 12.000 starcross - 288 pour 52.693,583 D

Ponte : 4.000 starcross - 488 pour 17.593,972 D

<u>Importation oeuf à couver</u>	:	61.200 oeufs
<u> chair</u>	:	4.000 starcross 444 pour 17.593,972 D
<u>Oeufs à couver ponte</u>	:	442.800 oeufs
<u>Production oeufs à couver</u>	:	4.062.689 unités contre 2.994.381 en 1984
<u> chair</u>	:	
<u>Oeufs à couver ponte</u>	:	2.723.520 unités
<u>Production poussins (chair)</u>	:	2.768.867 unités contre 2.671.522 en 1984
<u>Production poussins (ponte)</u>	:	1.229.717 poussins contre 824.800 en 1984.

2- Société Grafoupast : Production de semences sous contrats de multiplication. Pour l'année 1985, 4.037 hectares d'emblavures de cultures fourragères ont été réalisés contre 3.920 hectares prévus.
Activités industrielles : Extension de son usine de semences fourragères, de capacité 2.000 tonnes à 6.000 tonnes.

Création d'une usine de semences légumineuses, d'une capacité de 4.000 tonnes. La quantité de semences, conditionnées en 1985, est de 2.094,370 tonnes contre 831.979 tonnes en 1984.

Activités commerciales :

<u>Achat de semences</u>	:	la valeur totale a été de 2.294.696,488 D
<u>Achats locaux</u>	:	645.131,632 Dinars
<u>Importations</u>	:	1.649.564,856 D (dont 2.500 t de pois-chiche semences importées)

Chiffre d'affaires : Pour accroître son chiffre d'affaires, la Société a entamé en 1985 la commercialisation des semences maraichères.

VI- DEVELOPPEMENT REGIONAL DE L'ELEVAGE ET DES PATURAGES :

1°/ Projet d'aménagement des parcours de la Tunisie-Centrale :

BUT : Amélioration des revenus de 3.600 agriculteurs éleveurs

La formation d'une unité d'aménagement de parcours dans le Centre et le Sud de la Tunisie.

Réalisation : La superficie a touché 3.115 ha (prévisions) la superficie a été portée à 4.020 ha.

Parcours resemis - superficie : 2.402,5 ha

Réserves sur pieds-superficie : 786,8 ha

Fourrages annuels -superficie : 831 ha.

Production de semences pastorales : 7.976 kg de semences diverses.

Production ovine :

* Distribution d'aliments de bétails et de rations P.A.M.

-Concentré : bénéficiaires : 195 ; tonnes : 121.390
-P.A.M : bénéficiaires : 550 ; rations: 121.542

* Vente des élèves béliers subventionnés :

-Nombre bénéficiaires : 123
-Nombre de têtes : 123

* Soins vétérinaires : Ces soins ont touché 68.500 têtes appartenant à 1.715 bénéficiaires.

* Démonstrations ovines : Le nombre de lieu est de 16, le nombre de bassins de rétention 3 et 2 en construction

* Traitement paille à l'ammoniac :

-Acquisition de 3 citernes mobiles d'une capacité totale 1.200 tonnes/an.
-De Juillet 1985 au 31 Décembre 1985, 758 tonnes de paille ont été traitées.

* Programme 1986 :

-Aménagements pastoraux

Resemis	: 1.800 ha)	
Arbustes fourragères	: 1.200 ha	(4.250 hectares
Fourrages annuels	: 900 ha)	
Mise en défens	: 350 ha	(

-Traitement paille à l'ammoniac : prévu 3.000 tonnes/an.

2°/ Projet Oglet-Merbeta : Zone d'intervention 100.000 ha.

-Objectifs du projet :

- Amélioration pastorale et fourragère ;
- Lutte contre la dégradation du sol et de la végétation ;
- Création de points d'eau ;
- Intensification de la production animale ;
- Amélioration des revenus.

* Réalisation 1985 : Périmètres irrigués :

-Acquisition de 2 moteurs ;

- Matériel d'irrigation pour 20 ha à Merguena ;
- Installation de 24 ha de cultures fourragères, de 9,3 ha de cultures maraîchères et fauche de 150 tonnes de foin et 190 tonnes de verdure.

* Amélioration des parcours : plantation des arbustes fourragers :

- Réalisation de 69,5 hectares d'arbustes fourragers ;
 - Pépinière: installation de 47.000 plants ;
 - Mise en défens: 450 ha de parcours ;
 - Scarifiage : 130 ha de parcours ;
 - Piste entretien de 8,5 km ;
 - Exploitation des parcours, utilisation de 1.810 ha ; 3.250 têtes ovines ont paturé dans cette zone ;
 - Sauvegarde alimentaire, produits utilisés :
 - ♦ 150 tonnes de foin ;
 - ♦ 125 tonnes de bouchons de paille ;
 - ♦ 210 tonnes de concentré ;
 - ♦ 190 tonnes de fourrage vert ;
 - ♦ Alimentation cheptel, le creep Feeding des agneaux a porté sur 2.550 têtes et a nécessité 40 tonnes de concentré.
- Le Steaning a touché 1.900 brebis au moyen de 34,600 tonnes.

3°/ Projet Chenchou :

-Objectifs :

- ♦ Implantation d'un périmètre irrigué ;
- ♦ Constitution de stock de réserve de fourrage ;
- ♦ Maintien des effectifs du cheptel du Sud ;
- ♦ Amélioration génétique ;
- ♦ Amélioration du mode d'utilisation de l'eau.

-Réalisation 1985 :

Le projet conduit un troupeau de 658 têtes barbarines et 314 élèves béliers, il a procédé à l'engraissement de 160 taurillons qui ont produit 37.600 tonnes de viande en vif.

-Programme 1986 :

Semis de 428,5 ha en fourrage et maraîchage, chauffage des éléments de serres pour la production de primeurs. Ce programme sera réalisé en collaboration avec l'I.N.A.T.

4°/ Projet Mabtough :

- Objectifs : Mise en valeur d'un périmètre fourrager de 4.000 ha en prairies permanentes et temporaires.

-Réalizations 1985 :

- ♦ Elevage bovin : Le troupeau est composé de 62 vaches croisées.
- ♦ Elevage ovin : -Le troupeau est composé de 500 brebis
 - Hébergement de 750 élèves béliers
 - L'effectif des agnelles acquises a atteint 458 têtes.
 - Agneaux 201 têtes pour l'Aïd.

-Programme 1986 :

- ♦ Production végétale : 300 ha
- ♦ Production animale : 750 têtes élèves béliers
 - 1000 têtes agnelles
 - 500 têtes antenais (Aïd)

VII- APPROVISIONNEMENT DU SECTEUR :

1- Ventes (en cheptel ovin et caprin)

- ♦ Brebis : 46.362
- ♦ béliers : 5.225
- ♦ Chèvres : 4.991
- ♦ Boucs : 289

-Aliment bétail et matériel élevage :

- ♦ Lait en poudre 448 tonnes écoulées
- ♦ Matériel élevage surtout apicole.

2- Exportation :

- ♦ 1.052 chevreaux et chevrettes exportés aux Emirats Arabes Unies
- ♦ 1 tonne de miel à l'Arabie Saoudite.

3- Importation :

- ♦ Génisses pleines inscrites : 1.240 têtes
- ♦ Génisses pleines non inscrites: 3.654 têtes
- ♦ Taurillons d'engraissement : 5.976 têtes

TOTAL : 10.870 têtes

4- Production des aliments de concentrés à partir des usines OEP:

- ♦ Aliments concentrés : 10.041 tonnes
- ♦ Bouchons luzerne : 551 tonnes
- ♦ Bouchons paille : 126 tonnes

VIII - ACTIVITES DES AGENCES

L'Office dispose de 21 Agences réparties dans toute la République . Les Agences procèdent à des actions de vulgarisation et d'assistance technique surtout en ce qui concerne des projets intégrés d'élevage, le contrôle des performances, l'insémination artificielle, la saillie artificielle, le projet d'élèves béliers, d'apiculture, d'engraissement de taurillons et, également, entreprennent des opérations relatives à l'approvisionnement du secteur en génisses pleines en ruches et cadres, en aliments de bétail et en implantation de centres de collecte.

IX. - ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de réunions du Conseil d'Administration : 7

Parmi les activités on relève notamment :

- la cession de l'actif de l'ex agro-combinat de Bordj El Amri
- l'idée de création d'une Société pour la gestion de la mini centrale laitière de Kairouan.
- l'extension de l'usine de la Grafoupast.
- la passation de 24 marchés (approbation de 20 marchés).

X. - DIFFICULTES ET MOYENS

1. Difficultés rencontrées

- Difficultés inhérentes à la diversification des activités

En 1985, l'O.E.P. disposait de 14 fermes d'une superficie totale de 13.588 hectares dont 8.000 ha de S.A.U. et de 5 usines de concentré d'une capacité horaire de 23 tonnes. Cette diversification n'a pas été suivie par une organisation au niveau de la gestion et d'un soutien budgétaire sauf pour les fermes pilotes, Cette situation a contraint l'Office à recourir au découvert bancaire.

- Autres difficultés

Proviennent notamment d'une faible productivité de certaines fermes et de la conjoncture difficile du secteur de l'aliment du bétail.

Ce qui s'est caractérisé par un endettement au 31/12/85 de 14.300.000 D réparti comme suit :

- découvert bancaire	: 6.400.000 D
- crédits fournisseurs étrangers (garantis par l'Etat)	: 4.600.000 D
- crédits fournisseurs locaux	: 1.400.000 D
- dettes à courts termes et impayés:	900.000 D
- dettes fiscales	1.000.000 D

2. Moyens humains

Effectif du personnel rémunéré sur le titre I

- cadres techniques	: 371
- cadres administratifs	: 158
- cadres particuliers	: 3
- Ouvriers	: 306

Effectif du personnel affecté aux fermes

- cadres techniques	: 72
- cadres administratifs	: 25
- ouvriers catégorisés	: 159
- ouvriers agricoles permanents	: 752

Les ouvriers saisonniers utilisés lors des campagnes agricoles ont effectué 114.000 journées de travail.

<u>3. Moyens financiers</u>	<u>1984</u>	<u>1985</u>	<u>1986</u> (prévisionnel)
Budget fonctionnement (Titre I)	3.143.000 D	3.277.000 D	3.342.000 D
Budget équipement (Titre II)	-	2.581.153 D	2.062.878 D

L'Office de l'Elevage et des Pâturages a fait l'objet d'un examen approfondi de sa situation financière qui se caractérise par un endettement excessif, résultant de l'activité production dans les fermes qui lui sont rattachées.

Le rapport d'assainissement présenté au Gouvernement prescrit une redéfinition du rôle de cet office et sa restructuration afin d'en faire un organisme d'intervention en faveur de l'élevage et d'application de la politique de développement de ce secteur, définie par le Plan de Développement.

OFFICE NATIONAL DES PECHES

Office National des Pêches

L'Office National des Pêches a réalisé en 1985 une production de 6.080 tonnes pour une valeur de 5,370 M.D. contre une production de 6.830 tonnes en 1984 pour une valeur de 5,810 M.D. soit une baisse de 11 % en quantité (- 750 tonnes) et de 8 % en valeur (- 0,440 M.D.).

Cette baisse se situe notamment au niveau de la pêche au chalut (- 540 tonnes) et de la pêche lagunaire (- 350 tonnes), alors que la pêche au feu et la pêche au thon ont enregistré respectivement des augmentations de 85 tonnes et de 65 tonnes.

Activité production maritime et lagunaire :

Comparée à l'année 1984, la production maritime et lagunaire de l'O.N.P. a connu en 1985, une baisse au niveau de la quantité - 750 T (- 11 %) et au niveau de la valeur (- 8 %).

A- Pêche au chalut :

L'activité chalutage a enregistré en 1985 une baisse de 540 tonnes par rapport à 1984.

1°/ Production des 3 unités R.F.A. :

La production des 3 chalutiers R.F.A. (Habib El Bahr, Farès El Bahr Jawharat El Bahr) a baissé de 100 tonnes.

Cette baisse s'explique par l'immobilisation de "Farès El Bahr" du 6-3-1985 au 5-4-1985 pour travaux de carénage et d'alignement (réparation courante qui a nécessité de l'EMACOR beaucoup plus de temps qu'il n'en faut) et par la reconversion du mode de pêche de "Jawharat El Bahr" en benthique au mois de Juin 1985.

2°/ Production des unités pélagiques :

Le nombre d'unités pélagiques est passé de 7 en 1984 à 6 en 1985 en raison de la reconversion du mode de pêche du chalutier "Ischkeul" en benthique.

L'évolution de la production de ces unités a enregistré une baisse de 330 tonnes (- 24 %) soit en valeur (- 29 %).

La baisse de la production de 330 tonnes s'explique par la réduction du nombre d'embarcations ayant pratiqué la pêche pélagique et semi-pélagique (6 en 1985 contre 7 en 1984) et par les restrictions introduites à ce mode de pêche à compter d'Avril 1985.



SUITE EN

F 2



MICROFICHE N°

04254

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الزراعي
تونس

F 2

3°/ Production des unités benthiques :

Crevettiers de Sfax (12 unités)

Les augmentations de la production enregistrées en 1985 s'expliquent notamment par le fait que la production du mois de Décembre 1985 est 84 tonnes alors que celle de Décembre 1984 est nulle en raison de la grève observée par les marins au cours de ce mois.

La production fait ressortir une baisse de 200 tonnes qui s'explique par la réduction du nombre d'unités pratiquant ce mode de pêche.

B- Pêche au feu :

Elle a enregistré une augmentation de la production en quantité due principalement à des captures plus importantes au mois de Novembre 1985 (+ 40 tonnes) et à la réduction du taux d'immobilisation et des réductions du prix unitaire moyen et de la valeur, dues à la structure des espèces capturées.

C- Pêche lagunaire :

L'analyse de la production dégage :

-Une baisse de la production dans le Lac de Tunis de 330 tonnes

-et une baisse de la production dans le Lac de Tindja de 45 tonnes

Quant au Lac des Bibans, il enregistre une augmentation de 20 tonnes

D- Pêche au thon :

La production dégage une augmentation de 65 tonnes (+ 25 %) et en valeur de 0,155 M.D. (+ 45 %).

E- Pêche côtière :

La pêche côtière enregistre une baisse en quantité de - 10 tonnes (- 29 %) et une baisse en valeur de - 0,013 M.D. (- 8 %).

II- Activité transformation :

a- Thon local :

L'Office National des Pêches a augmenté de 20 % (+ 64 %) la quantité de thon local transformée en 1985.

b- Thon importé :

L'Office National des Pêches a enregistré dans cet article une baisse de 21 % (- 122 tonnes).

c- Sardines :

La quantité traitée de sardine est passée de 2.065 tonnes en 1984 à 2.035t en 1985, soit une baisse de 30 tonnes.

d- Tomates

La campagne de transformation de tomate a atteint en 1985 : 4.360 tonnes

e - Maquereau et anchois

Pour ces 2 espèces, les quantités traitées en 1985 sont supérieures à celles de 1984, soit pour le maquereau + 71 tonnes et pour les anchois + 17 tonnes.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE
L'OFFICE NATIONAL DES PÊCHES -1984/85-

TYPE DE PÊCHES	1 9 8 4			1 9 8 5			E C A R T					
	QUANTITE	VALEUR	P. U.	QUANTITE	VALEUR	P. U.	QUANTITE	%	VALEUR	%	P. U.	%
-pêche au chalut -	4,912	3,107	0,633	4,370	3,140	0,719	- 542	- 11 %	+ 0,033	+ 1 %	+ 0,086	+ 14 %
-pêche au feu +	512	0,192	0,375	600	0,160	0,267	+ 88	+ 17 %	- 0,032	- 17 %	- 0,108	- 29 %
-Pêche lagunaire -	1.103	2,016	1,828	750	1,430	1,907	- 353	- 32 %	- 0,586	- 29 %	+ 0,079	+ 4 %
-pêche au thon +	268	0,345	1,287	335	0,500	1,493	+ 67	+ 25 %	+ 0,155	+ 45 %	+ 0,206	+ 16 %
-pêche côtière -	35	0,153	4,371	25	0,140	5,600	- 10	- 29 %	- 0,013	- 8 %	+ 1,229	+ 28 %
TOTAL :	6.830	5,813	0,815	6.080	5,370	0,883	- 750	- 11 %	- 0,443	- 8 %	+ 0,032	+ 4 %

Quantité : en tonne
Valeur : en M.D.
Prix U. : en D/Kg.

Tableau n° 2 :

Bureau Office National des Pêches
Matières premières traitées en 1984/85

MATIÈRES PREMIÈRES	1984	1985	ECART 1984/85	en tonnes	POURCENTAGE
-Sardines	2.065	2.036*	- 29	- 1 %	
-Tomates	5.457	4.358	- 1.099	- 20 %	
-Thon local	314	378	+ 64	+ 20 %	
-Thon importé	573	451	- 122	- 21 %	
-Maquereau	0	79	+ 79	+ 10 fois	
-Anchois	21	38	+ 17	+ 81 %	
-Déchets	1.287	1.200	- 87	- 7 %	

* + 100 tonnes en congélation non traitées par manque d'emballage réutilisées.

**SOCIETES NATIONALES
AGENCES ET AUTRES ORGANISMES DE SERVICE
OU DE SOUTIEN AU SECTEUR AGRICOLE**

SOCIETES NATIONALES

**SOCIETE NATIONALE D'EXPLOITATION
ET DE DISTRIBUTION DES EAUX**

Société Nationale d'Exploitation
et de Distribution des Eaux

INTRODUCTION :

En 1985, la vente d'eau abonnés de la SONEDE s'est élevée à 169 Millions de m³ contre 161 millions en 1984, soit un accroissement de 5 %

Le nombre de branchements nouveaux réalisés au courant de 1985 a été de 51.000 portant ainsi le nombre total d'abonnés à l'eau à 666.000 contre 616.000 en 1984 soit une croissance annuelle de 8 %.

La population desservie en eau par le réseau SONEDE est de l'ordre de 4,9 millions d'habitants soit 68 % de la population totale de la Tunisie.

Le montant des investissements réalisés en 1985 s'est établi provisoirement à 44,7 millions de dinars contre 43,8 réalisés en 1984.

A fin 1985, la SONEDE emploie 4.300 agents dont 200 cadres, 1.300 agents de maîtrise et le reste, soit 2.800 (65 % l'effectif total) sont des agents d'exécution.

I- Activités de l'année 1985 :

1- Production d'eau : 238 millions de m³ accusant un accroissement de 2,1 % par rapport à 1984. La production d'eau destinée à l'alimentation en eau potable de Tunis et banlieue représente 38 % du total produit.

2- Consommation d'eau : 169 millions m³ soit une progression de 5 % par rapport à 1984

3- Pertes d'eau : Représentent 29 % du volume produit contre 30 % en 1984.

4- Entretien du réseau : En 1985 il a été enregistré 8890 casses et 55.200 fuites soit des accroissements respectifs de 7 % et 8 % par rapport à 1984.

L'augmentation du nombre des casses est due entre autres aux interventions des entreprises travaillant pour le compte de l'ONAS, de la STEG et du métro-léger.

5- Traitement de l'eau : en 1985, 26.440 échantillons ont été analysés bactériologiquement, 3,9 % des cas se sont révélés impropres. Ce pourcentage demeure en deça du seuil de 10 % toléré par l'OMS.

6- Branchements réalisés : S'élèvent à 51.000 contre 54.000 en 1984 (soit 2 %) . Cette diminution est due en partie aux retards d'approvisionnement en tuyaux.

Les branchements installés à Tunis et Banlieue sont de 14.000 (15.000 en 1984) et dans le reste du pays 37.000 (39.000 en 1984).

Le nombre d'abonnés a atteint en 1985, 666.000 soit + 8,3 par rapport à 1984.

A Tunis et Banlieue le nombre d'abonnés s'établit à 202.000 (soit 30 %) et pour l'intérieur du pays à 464.000

Ainsi, la SONEDE alimente en eau potable, 4,9 millions d'habitants soit 68 % de la population totale.

7- Extensions réalisées : Le nombre de kilomètres linéaires posés au cours de l'année 1985, pour l'extension du réseau de distribution, s'élève à 758 kms contre 640 kms en 1984.

8- Aspects financiers

Le compte de gestion fait ressortir un profit de 4,648 millions de dinars.

Le bilan fait dégager les constatations suivantes :

- Les valeurs immobilisées à la fin de 1985 représentent 89 % du total actif ou des capitaux engagés par l'entreprise ;
- Les valeurs immobilisées sont couvertes à 100 % par les capitaux permanents et les subventions;
- Les valeurs de roulement couvrent à 115 % les dettes à court terme.

9- Investissements :

* Principaux projets d'alimentation en eau potable :

A- Alimentation en eau potable des localités du Nord-Ouest :

-Description :

Ce projet consiste en la réalisation et l'extension des moyens de production et de distribution d'eau au Kef, Djérisa, Kalat Senan, Chardimou, Oued Melize, Sidi Meskina, Ain Draham, Tabarka, Teboursouk, Dougga nouvelle, Makthar.

-Composantes du projet :

Forage et équipement d'une station de forage, station de traitement, réservoirs, brise-charges, conduites de refoulement, conduite de distribution et pièces spéciales.

-Investissements :

Le coût total du projet est de 10,663 M.D. La BAD III (Banque Africaine de Développement) est associée au financement du coût en devises de ce projet.

-Avancement :

Les travaux ont démarré en 1983, certains projets sont mis en service totalement ou partiellement en 1985.

-Investissements réalisés :

Courant 1985 : 5.707.M.D.T.
Cumul au 31/12/1985 : 6.484 M.D.T.

B- Alimentation en eau potable du Sahel Central et Sahel Sud :

-Description :

Prolongement de l'adduction du Sahel à partir des eaux du Nord et recalibrage du réseau du Sahel Sud entre Harkoussia et Keour-Esef

Les travaux comportent :

-Phase urgente : construction et équipement de la station de Sidi Naïja :

-Phase définitive : pose de 83 kms de conduites de diamètre compris entre 500 et 1.250 mm : la construction d'une station de pompage, de 2 réservoirs.

-Financement :

Coût total du projet 18,800 M.D.T. Le Fonds Arabe pour le Développement économique et social est associé au financement du coût en devises de 4,0 M.D.K.

-Investissements réalisés :

-Coût total du projet : 18,800 M.D.T.

-Courant 1985 : 5,464 M.D.T.

-Cumul au 31/12/1985 : 5,740 M.D.T.

C- Centres à améliorer (6ème BIRD)

-Description :

Développement et amélioration des réseaux d'adduction d'eau existants et construction de nouveaux réseaux dans environ 150 centres

-Financement :

Le coût global du projet est de 32,000 M.D.T. La BIRD est associée au financement du coût en devises du projet pour un prêt de 30,5 M.D.T.

-Etat d'avancement :

Les travaux concernant 8 localités sont terminés, pour 3 autres localités l'achèvement des travaux est prévu pour fin 1985.

-Investissements réalisés :

Courant 1985 : 4,680 M.D.T.

Cumul au 31/12/85 : 10,453 M.D.T.

D- Alimentation en eau potable de Bizerte à partir du barrage

Joumine :

-Description :

Traitement d'une partie des eaux du barrage Joumine pour couvrir les besoins en eau potable de la population.

-Financement :

Coût total : 22,000 M.D.T. le Fonds Koweïtien de Développement Economique Arabe est associé au financement du coût en devises du projet pour un montant de 7,8 M..D.K.

-Investissements réalisés :

Cout total du projet	:	22,000 M.D.T.
Courant 1985	:	3,135 M.D.T.
Cumul au 31/12/1985	:	18,264 M.D.T.

E- Alimentation en eau potable du Sud Tunisien :

-Description :

Le projet concerne Jerba, Ben Gardane, Medenine, et Matmata.
Objet du projet : adduction et collecte, centres ruraux et plans directeurs, programme de prospection de Matmata.

-Financement :

Coût global : 25,240 M.D.T. Un prêt allemand KFW II est associé pour le financement en devises de ce projet.

-Investissements réalisés :

Coût total	:	25,240 M.D.T.
Courant 1984:		19,300 M.D.T.
Cumul au 31/12/85	:	21,801 M.D.T.

F- Centres ruraux :

-Description :

Prise en charge de 600 localités rurales et leur dotation d'une nouvelle infrastructure hydraulique pour leur alimentation en eau potable.

-Financement :

La BIRD est associée au financement du coût des projets pour un montant de 50,000 M.D.T.

Le coût du projet est de 59,000 M.D.T.

-Investissements réalisés :

Coût total du projet	:	59,000 M.D.T.
Durant 1985	:	1,283 M.D.T.
Cumul au 31/12/1985	:	1,347 M.D.T.

G- Alimentation en eau du Sahel et du Sud Cap-Bon :

-Description :

Acheminement des eaux prélevées au bout du Canal Medjerda-Cap-Bon à l'endroit de Bou Argoub pour couvrir les besoins du Sahel.

Les travaux ont été répartis en 3 tranches : A, B et C et sont toutes achevées.

-Financement :

Coût total du projet 39,800 M.D.T. Le Fonds Saoudien de Développement est associé au financement du coût en devises du projet pour 160 M.R.S.

-Investissements réalisés :

Coût total	:	39,800 M.D.T.
Durant 1985	:	0,988 M.D.T.
Cumul au 31/12/1985	:	36,717 M.D.T.

10- Les études :

Les principales études menées en 1985 concernent les projets suivants :

- 1°/ Alimentation en eau du Cap-Bon ;
- 2°/ Alimentation en eau potable des localités du Nord-Ouest ;
- 3°/ Alimentation en eau potable de la région de Sfax ;
- 4°/ Autres projets.

II- Inventaire des moyens :

1°/ Moyens humains :

-Cadre d'exécution	:	1.300 (1.301 en 1984)
-Cadre de maîtrise	:	1.507
-Cadre haute maîtrise	:	1.263
-Cadres	:	204 (209 en 1984) - 2,4 %

En outre, et pour ses travaux en régies, la SONEDE a eu recours à 815.000 journées de travail.

Par ailleurs, 597 agents ont bénéficié en 1985 d'une formation dans les différentes spécialités contre 471 en 1984 (+ 27 %).

2°/ Les moyens financiers :

a- Bilan 1985 :

Produits	=	71.089 M.D. contre 67.948 en 1984
Charges	=	66.441 M.D. contre 65.608 en 1984
Excédent	=	4.648 M.D. contre 2.340 MD en 1984

b- Ratio de recouvrement :

Le total des impayés de la SONEDE au 31/12/1985 s'élève à 24,300 millions de Dinars (17 M.D. en 1984) dont 19,800 M.D. pour les facturations-eaux et 4,500 M.D. pour les travaux.

**SOCIETE NATIONALE D'EXPLOITATION DU CANAL
ET DES ADDUCTIONS DES EAUX DU NORD**

Société d'exploitation du canal
et des aductions des eaux du
Nord

La Société a basé ses activités en 1985 sur :

- La fourniture de l'eau aux différents demandeurs
- Les travaux d'entretien (curage du canal, maintenance des équipements).

ACTIVITE DE L'ANNEE 1985 :

1°/ Fourniture de l'eau à partir du Canal Medjerda Cap-Bon :

Le volume annuel facturé à l'ensemble des consommateurs est de 71.000.000 m3 répartis comme suit :

- eau potable 52.600.000 m3
- eau d'irrigation 18.400.000 m3.

La perte sur le volume facturé est de 12,8 % : elle provient de l'évaporation, des infiltrations et des prélèvements illicites ainsi que d'erreurs sur l'évaluation des débits.

2°/ Fourniture d'eau à partir de la conduite Joumine
(les travaux seront achevés en 1986)

La conduite a fourni à la ville de Bizerte un volume de 5.500.000 m3 grâce à la mise en service provisoire d'une première portion.

Il a été donc fourni pour l'année 1985 : 76.500.000 m3

35.000.000 m3 pour Tunis Cap-Bon	}	eau potable.
16.800.000 m3 pour le Sahel		
5.000.000 m3 pour Bizerte		

17.300.000 m3 pour les périmètres du Cap-Bon	}	eau agricole.
1.100.000 m3 pour les périmètres du Mornag		

3°/ Travaux de curage et de réparation du canal :

Ils ont consisté en :

- L'enlèvement des algues et des dépôts solides : la longueur est de 50,469 km.
- La réparation du revêtement en béton : 800 m2 de dalles ont été repris.
- La protection des berges et la construction d'une clôture, 18 km de barrière grillagée ont été installées.

4°/ Potentiel humain, matériel et financier mis en oeuvre :

a- Personnel : Il se compose de 70 personnes, et sera porté en 1986 à 95. La société utilise également 50 ouvriers saisonniers.

b- Matériel : La société dispose sur le canal Medjerda Cap-Bon de 2 stations de pompage.

Frais d'énergie électrique et volume pompés :

-Station Béjaoua	:	81.500.000 m3 - 212.000 l
-Station de Foundouk Jédid	:	24.300.000 m3 - 112.000 l

c- Parc et matériel roulant :

-Voitures légères	:	15
-Camionnettes	:	3
-Camions	:	1
-Mobylettes	:	15
-Pelle hydraulique	:	1
-Compresseur d'air	:	1
-Bétonnière mobile	:	1

d- Potentiel financier :

Dépenses de fonctionnement :

-Salaires	:	221.000 D
-Energie électrique	:	320.000 D
-Carburant	:	35.000 D
-Dépense matériel en gestion	:	287.000 D

863.000 D

Recettes enregistrées	:	1.072.000 ^D
Dépenses de protection		
♦ Fourniture (grillage & accessoires)	:	75.974,681 ^D
♦ Main d'oeuvre	:	13.183,621 ^D
		<hr/>
		89.158,302 ^D

Dépenses d'équipement

♦ Véhicules	:	133.200 ^D
♦ Mobilier matériel de bureau téléphone et réseau radio	:	40.000 ^D
♦ Poutelle hydraulique	:	120.000 ^D (marché passé)
♦ Matériel de comptage et télé surveillance	:	300.000 ^D (appel d'offres lancé 19.11.1985)

PROGRAMME DE L'ANNEE 1986 :

-Fourniture d'eau	}	eaux potables	:	56.10 ⁶ m ³
		eaux agricoles	:	16.10 ⁶ m ³
				<hr/>
				72.10 ⁶ m ³

Curage et réparation : Un montant de 100.000 Dinars sur le budget de fonctionnement 1985 a été programmé pour couvrir ces travaux.

Equipements : de la 1ère tranche du Canal Béjaoua (Foundouk Jédid)
Equipements de télé surveillance: 1.294.000^D
Equipements de comptage : 350.000^D

1.444.000^D

La Société se heurte aux difficultés d'approvisionnement du matériel importé (licence et importations des équipements).

SOCIETE NATIONALE DE MOTOCULTURE

Chiffre d'affaires 1985 : 1.239.180 Dinars soit un
accroissement global par
rapport à 1984 de 57 %

3- Activités commerciales :

Chiffre d'affaires : -Prévisions : 2.953.140 Dinars
-Réalizations : 5.481.000 Dinars

II°/ Moyens humains, matériels et financiers :

1- Humains : Effectif total 892

Cadres techniques : 223
Cadres administratifs : 164
Conducteurs : 282
Femmes de ménage : 8
Occasionnels : 215

2- Matériels roulant :

Tracteurs : 387
Moissonneuses batteuses : 98
Presses ramasseuses : 141

Attachements :

Charrues : 107
Faqueuses : 117
Rateaux : 88
Pulvérisateurs : 65
Sémoirs en ligne : 109
Epandeurs engrais : 59
Semi-remorque : 36
Citernes : 29
Voitures de services : 35

3- Moyens financiers : Structure du capital : 2.867.412 Dinars dont
2.787.412 Dinars libérés.

Apport en nature de l'Etat : 1.032.412 Dinars
Montant des souscriptions : 1.835.000 Dinars dont montant
libéré : 1.775.000 Dinars.

Cependant, suite aux résultats déficitaires enregistrés de 1977 à 1984, soit 2.795.353 Dinars, la situation nette de la SONAM se trouve réduite à la somme de 2.867.412 Dinars - 2.795.353 Dinars = 72.059 D. compte non tenu du résultat extra comptable positif de 1985 = 270.680 D.

Les dettes acquittées durant les exercices 1981, 1982, 1983, 1984 et 1985 sont respectivement de : 1.844.207 Dinars ; 3.219.224 Dinars ; 5.166.870 Dinars ; 4.368.645 Dinars et 5.479.200 Dinars.

Les investissements réalisés au cours de 1985 ont totalisé 3.214.51

Le bilan au 31/12/1985 présente les caractéristiques suivantes :

- Augmentation des immobilisations de : 3.320.395 Dinars
- Augmentation des dettes à moyen et long terme de..... : 5.615.680 Dinars (principal et intérêt)
- Contraction d'un prêt convertible en augmentation du capital de :..... : 400.000 Dinars
- Constatation des différences de changes de :..... : 390.000 Dinars
- Evolution du chiffre d'affaires passant de :..... : 7.687.735 Dinars (en 1984)
à
10.564.385 Dinars (en 1985)
- L'évolution du stock passant de : 1.183.000 Dinars
à
2.661.000 Dinars (due à un financement de crédit français)
- Le bilan fait ressortir et pour la première fois depuis 1977 un excédent de :..... 270.680 Dinars (avant impôt)

III°/ Projet du programme 1986 :

- Motoculture :
Prévision horaire tracteurs..... 604.000 heures (417 tracteurs)
- Pressage :..... 2.875.000 balles(115presse
- Battage :..... 21.600 heures (72 mois-sonneuses batteuses)

Chiffre d'affaires motoculture	:	4.611.403 Dinars
Produits activité commerciale	:	6.895.636 Dinars
Charges activité commerciale	:	6.180.200 Dinars



SOCIETE NATIONALE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

**Société Nationale de la
Protection des Végétaux**

Au cours de la campagne 1984-85 les principales activités de la SONAPROV se résument dans ce qui suit :

A°/ Les réalisations globales :

Durant la campagne 1984-85, les interventions de la SONAPROV relatives au traitement des maladies des cultures, ont porté sur 204.985 ha (se répartissant en 191.570 ha par voie aérienne et 13.415 ha par voie terrestre) contre 152.923 ha en 1983-84 ce qui correspond à une augmentation de 34 %.

CAMPAGNE	SUPERFICIE EN HA		TOTAL EN HA
	VOIE AERIENNE	VOIE TERRESTRE	
Oliviers	94.290	7.207	101.497
Céréales	17.447	4.531	21.978
Agrumes	48.100	-	48.100
Hygiène	12.850	-	12.850
Divers	18.883	1.667	20.560
TOTAL GENERAL :	191.570	13.415	204.985

Il est à signaler que la Société a mis en action huit aéronefs, grâce à la réparation de deux anciens avions.

B°/ Les différentes campagnes menées par la SONAPROV :

1- Désherbage et fertilisation des céréales :

-Réalisations: 22.000 ha contre 16.200 ha en 1983/84, ce qui représente une augmentation de 35 %.

-Moyens mis en oeuvre : 6 avions et 8 pulvérateurs.

Toutefois, la SONAPROV signale que le problème de pistes "en dur" s'est posé avec une grande acuité, mais grâce à la collaboration de certains Agro-Combinats et la SMADEA, l'opération s'est déroulée dans des conditions normales.

Les travaux comportent :

-Phase urgente : construction et équipement de la station de Sidi Naija :

-Phase définitive : pose de 83 kms de conduites de diamètre compris entre 500 et 1.250 mm ; la construction d'une station de pompage, de 2 réservoirs.

-Financement :

Coût total du projet 18,800 M.D.T. Le Fonds Arabe pour le Développement économique et social est associé au financement du coût en devises de 4,0 M.D.K.

-Investissements réalisés :

Coût total du projet	:	18.800 M.D.T.
Courant 1985	:	5,464 M.D.T.
Cumul au 31/12/1985	:	5,740 M.D.T.

C- Centres à améliorer : (6ème BIRD)

-Description :

Développement et amélioration des réseaux d'adduction d'eau existants et construction de nouveaux réseaux dans environ 150 centres.

-Financement :

Le coût global du projet est de 32,000 M.D.T. La BIRD est associée au financement du coût en devises du projet pour un prêt de 30,500 M.D.

-Etat d'avancement :

Les travaux concernant 8 localités sont terminés, pour 3 autres localités l'achèvement des travaux est prévu pour fin 1985.

-Investissements réalisés :

Courant 1985	:	4,680 M.D.T.
Cumul au 31/12/1985	:	10,453 M.D.T.

2- Teigne et Psylle de l'olivier :

Sur la base de 7.000.000 de pieds d'oliviers (prévisions) seulement 2.500.000 ont été traités représentant une superficie globale de 82.000 ha. Malgré cet écart, les résultats enregistrés sont en augmentation de 25 % par rapport à la campagne précédente.

Les moyens mis en oeuvre utilisés pour cette campagne représentent 8 avions et 8 pulvérisateurs.

3- Cératite des agrumes :

Superficie traitée : 48.000 ha

Moyens mis en oeuvre : 5 avions dont 1 en réserve.

En outre, et à la demande de la Sous-Direction de la défense des cultures un essai a eu lieu pour tester l'efficacité de 2 produits. Il s'agit du FASTAC et DECIE ULV.

Ce traitement a été assuré par la SONAPROV et suivi par le laboratoire d'entomologie de la défense des cultures.

4- Lutte contre la mouche de l'olive :

Superficie traitée : 15.410 ha

Nombre de pieds : 809.000

5- Lutte contre la Casside et les pucerons de la betterave :

Les traitements ont porté sur 583 ha contre 236 ha en 1984, ce qui correspond à une augmentation de 59 %.

La superficie traitée reste relativement faible du fait du morcellement des emblavures qui ne sont pas toutes traitables par voie aérienne.

6- Traitement contre l'hylésine et la Pyrale de l'olivier :

Superficie traitée : 2.500 ha

Nombre de pieds : 150.000

7- Traitement contre les moustiques :

Les traitements ont porté sur 12.850 ha contre 4.700 ha en 1984, ce qui représente une augmentation de 63 %.

Au terme de ses différentes activités, la SONAPROV a pu atteindre les prévisions fixées pour la campagne 1984/85 et même enregistrer des progressions par rapport à la campagne précédente.

Les différentes interventions de celle-ci ont nécessité un budget composé comme suit :

<u>Budget de fonctionnement</u>	:	700.000 Dinars dont :
-Ressources propres	:	516.000 Dinars)
-Subvention	:	184.000 Dinars)
<u>Budget d'équipement</u>	:	320.000 Dinars.

SOCIETE DES COURSES

Société des Courses de
Tunis

I/ Actions entreprises par la Société :

La Société des Courses a pour but d'organiser :

- Les réunions hippiques
- Le développement de l'élevage du cheval.

1- Encouragement à l'élevage des chevaux :

- par l'organisation de festivals et de concours
- par la création de 6 syndicats d'éleveurs de chevaux dont le rôle consiste à organiser les courses, les festivals et les réunions annuelles en vue d'informer les intéressés sur les modes de l'élevage du cheval, l'alimentation, les soins, les problèmes de marchés extérieurs et les prix.
- et par l'aide aux stations de monte (18 à travers la République)
Pour l'année 1986, il est prévu d'implanter deux stations à Kasserine et à Siliana.

2- Organisation des courses de chevaux de pur sang :

Dans les deux hippodromes de Tunis et de Monastir.

3- Sélection :

(Des deux races de chevaux arabes et anglais)

Cette opération consiste à apprécier les capacités physiques du cheval et ses performances, permettant d'opérer une sélection parmi les meilleurs.

4- Promotion des exportations :

Les exportations de chevaux sont assurées par la Société des Courses

La Tunisie participe aux foires et salons du cheval en Europe.

Elle expose nos meilleurs chevaux aux foires et salons de Paris, Marseille, Vérone et Hambourg.

Certains pays sont devenus des clients, d'autres : Oman, France Koweït, Arabie Saoudite, Bahrein, Qatar et Emirats-Arabes-Unies, désirent acheter nos produits.

Au cours de l'année 1985, la Société a exporté sur Marseille et Oman 12 chevaux de course.

5- Développement des sports équestres :

Création de clubs hippiques à travers toute la République.

6- Soutien de l'Union Nationale des Agriculteurs par l'encouragement aux différents foires agricoles.

7- Vente de chevaux réformés à la boucherie : entre 3 000 et 4 000 unités ont été écoulées pour un montant global d'environ 1 200 000D

8- Fédération nationale des éleveurs de chevaux :

Elle a créé plusieurs syndicats d'éleveurs de chevaux dans le Centre et le Sud.

9- Activité agricole :

Des fermes modélées sont cultivées dans le Gouvernorat de Jendouba, au sein de ces fermes des stations d'élevage équin ont été créées pour diffuser et encourager l'élevage du cheval.

10- Service Zootechnie :

Création d'un service avec deux zootechniciens qui sont à la disposition des éleveurs.

11- Organisation des courses :

L'organisation des courses, est dotée d'allocation et primes aux naisseurs (700.000D), attire un public de plus en plus nombreux et les turfistes constituent des rentrées financières en augmentation (évolution annuelle de 5 % à 12 %).

II/ Moyens humains :

La Société emploie environ 262 personnes en emplois directs et 320 personnes en emplois indirects (entraîneurs-jockeys-lads).

Emplois directs :

Hippodrome Kassar-Said	:	133 employés permanents
Hippodrome Monastir	:	10 employés permanents
Ferme d'élevage de Jendouba	:	98 emplois permanents
Station de service	:	21 emplois permanents

Emplois indirects :

Entraineurs publics	: 16
Maréchaux ferrants	: 4
Jockeys et apprentis	: 50
Palefreniers	: 250

III/ Relations extérieures :

Présence de la Société dans toutes les réunions des instances internationales et manifestations équestres étrangères.

Affiliation :

- au Jockey club international
- à l'Union Internationale du pur sang arabe
- au Comité arabe du cheval
- au Comité maghrébin du cheval et des courses
- aux foires internationales.

Aides :

La Société participe à l'aide des institutions nationales et régionales :

- à l'Union Régionale des Agriculteurs du Gouvernorat de l'Ariana
- à l'Union locale des agriculteurs de la Manouba
- à l'association interprofessionnelle de la Médecine du travail (Gouvernorat de l'Ariana)
- à la circonscription locale du PSD de la Délégation de la Manouba.

AGENCES ET AUTRES ORGANISMES

AGENCE DE PROMOTION
DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES

1- Missions de l'agence

1.1- Niveau de la promotion :

- Contacter avec un minimum de formalités pour introduire vers la réalisation de projets agricoles
- Tenir un annuaire et un registre d'informations à l'intention du pays.

**AGENCE DE PROMOTION
DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES**

Missions de la promotion des investissements agricoles au pays

- Faire connaître aux investisseurs étrangers les possibilités de réalisation de projets agricoles au pays
- Recueillir les demandes de renseignements et les accompagner dans la réalisation de projets agricoles.

1.2- Niveau de l'investissement :

- Les investissements directs sont encouragés en tous domaines
- * L'apport par les investisseurs étrangers (personnes physiques)
- * L'apport par les investisseurs nationaux (personnes physiques et morales)
- Les investissements de portefeuille sont encouragés en tous domaines
- * Apport de 10% minimum à 100% maximum de la valeur de l'investissement.

Agence de Promotion des
Investissements Agricoles

I- Réalisations de l'année 1985 :

1/ Au niveau de la promotion :

- Contact avec un millier de promoteurs pour les orienter vers la réalisation de projets intégrés
- Tenue de séminaires et de réunions d'information à l'intérieur du pays.
- Participation à certaines commissions de préparation du VIIème Plan, aux foires nationales et régionales ainsi qu'à des foires à l'étranger.
- Séances de travail avec des délégations étrangères officielles et privées pour la création de sociétés mixtes de mise en valeur de terres agricoles, l'échange de technologie et l'amélioration de la productivité.
- Amélioration de la qualité des études de faisabilité des projets agricoles et de pêche.
- Visites de projets agréés et réalisés ou en cours de réalisation.
- Aide aux travailleurs tunisiens rentrant définitivement au pays pour l'implantation de projets et l'importation de matériel agricole.
- Assistance aux ouvriers refoulés de Lybie pour la réalisation de projets agricoles.

2/ Au niveau de l'agrément de projets :

- Les dossiers déposés sont étudiés en deux étapes :
 - ♦ L'une par la représentation régionale (pré-étude, constat technique)
 - ♦ L'autre par les services centraux (évaluation technico-économique et analyse financière)
- Le nombre de dossiers reçus en 1985 est de 464 dont 85 % étudiés :
 - ♦ Agrément de 282 projets : 164 de catégorie B, petits et moyens projets.
 - 118 de catégorie C , gros projets.

♦ 67 % des projets agréés, soit 191, ont été financés ou ont reçu un accord de financement (montant de l'investissement 71.921.000D)

-répartition géographique des projets : 57 % dans le Nord et 43 % dans le Centre et le Sud ;

-Répartition par branche : productions végétales intensives et petit élevage 16,5% du montant global.

Secteur pêche 13 % des investissements agréés.

Depuis sa création, l'A.P.I.A. a agréé 449 projets dont 302 sont financés et 147 en cours de financement.

♦ Les jeunes agriculteurs et pêcheurs représentent une proportion de plus en plus importante de l'ensemble des promoteurs, de 2, en 1983, ils sont passés au nombre de 145 en 1985.

3/ Au niveau du suivi des projets agréés :

♦ Suivi régulier des projets agréés pour s'informer sur la réalisation et les difficultés rencontrées afin de les encadrer par une assistance appropriée.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, une Direction chargée des études et du suivi sera créée en 1986.

4/ Au niveau des études :

-Identification des projets types et élaboration d'un fichier de normes technico-économiques (intensification de la production de lait, viande, plantes fruitières) :

- ♦ dégagement des surplus exportables en produits maraichers
- ♦ extension de la culture de coton
- ♦ meilleure utilisation de l'infrastructure existante

-Etablissement de cartes par zone homogène.

-Acquisition d'un micro-ordinateur afin d'informatiser :

- ♦ L'analyse financière des projets,
- ♦ l'analyse statistique des données.
- ♦ La constitution d'une banque de données (normes, fiches projet)
- ♦ La gestion financière (budgétisation).

Les résultats obtenus en 1985, ont pu faire ressortir les chiffres clés :

-Superficies concernées par les projets	:	64.000 ha
-Emplois permanents créés	:	1.000 emplois
-Coût moyen de l'emploi créé	:	14.000 Dinars
-Part des jeunes promoteurs	:	39 %.

II/ Ressources humaines et financières :

a- Moyens humains :

L'activité est assurée par 3 Directions Centrales et deux représentations régionales (Le Kef et Sfax)

L'effectif du personnel est de 71 employés répartis comme suit :

- Techniques : 28
- Administratifs : 22
- Agents d'exécution: 15
- Agents contractuels: 6

b- Moyens financiers :

-Le budget alloué à l'APIA (gestion 1985) s'élève à :

- Titre I ; 500.000 Dinars
- Titre II : 172.000 Dinars

III/ Difficultés rencontrées :

L'APIA se heurte aux difficultés suivantes :

-Au niveau de la réalisation des projets :

- * Financement des projets intégrés
- * Approvisionnement des projets en cheptel de race pure et en équipement agricole.

-Insuffisance du budget alloué :

- * impossibilité de créer des représentations régionales

-Manque de cadres techniques qualifiés.

IV/ Programme d'activité de l'année 1986 :

- 1°/ Promotion : -Publication d'un bulletin d'information bimestriel
- Achèvement des cartes régionales des projets intégrés
- Réédition du guide du promoteur, tableaux des avantages.

Documentation : Organisation du centre de documentation

Séminaires : 3 séminaires

- * avec les institutions CRDA-Office
- * avec les institutions financières
- * avec les promoteurs agricoles.

-Foire de Sfax et de Gabès

2°/ Etudes :-Etablissement de fiches de projets types adaptés à 24 zones agroclimatiques

-Actualisation des notes sectorielles.

-Amendement de certains textes législatifs.

3°/ Suivi ;Technique systématique afin de vérifier si les objectifs fixés sont atteints et de cerner les difficultés rencontrées et d'aider les promoteurs à les résoudre.

4°/ Agréments :Evaluation des projets agricoles.

V- Moyens à mettre en oeuvre :

-Achèvement des travaux de construction du siège

-Présentation du statut du personnel pour approbation

-Acquisition de 2 voitures tout terrain pour le suivi des projets

-Acquisition d'un micro-ordinateur et appareil photocopieur

-Moyens financiers enveloppe de 630.000 Dinars dont 100.000 D affectés à la construction du siège de l'agence et 530.000 D destinés aux dépenses de fonctionnement.

AGENCE DE LA RÉFORME AGRAIRE
DES PÉRIMÈTRES PUBLICS IRRIGUÉS

Agence de la Réforme Agraire des
Périmètres Publics Irrigués

I- Réalisation de l'année 1935 :

1°/ Exploitation des Etudes Techniques pour la réforme agraire :

-Périmètre de Sėjnane : 750 ha

L'Agence a effectué le levé parcellaire et l'enquête socio-foncière.

-Périmètre de Medjez-El-Bab : 2.909 ha

1.540 ha environ sont inclus dans la zone d'intervention de l'OMVVM, le reste 1.369 ha est constitué de 1.149 ha de terres domaniales et de 220 ha de zone limitrophe à l'OMVVM.

Chaque structure doit agir dans son périmètre d'intervention.

-Périmètre de Lebna : 800 ha

L'Agence a effectué les enquêtes socio-foncières. Ce périmètre va être érigé en P.P.I. Il est à signaler que l'enquête a donné une superficie de 1.081 ha dont 239 ha de terres domaniales.

2°/ Decreets de création :

Les projets de décrets de création des périmètres de réhabilitation de Kairouan et de modification des limites des périmètres du Cap-Bon ont été élaborés pour publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

3°/ Avant projets de remembrement :

-Zone de Grombalia	: 3.019 ha
-M'Zira I et II	: 102 ha
-Foussana SF4 - SF 5	: 105 ha
-Foussana SF 6	: 40 ha
-Aïn H'dia	: 43 ha
-Zaouit Sousse	: 200 ha

Ces avant projets ont été transmis aux autorités régionales, aux fins d'affichage et aux services techniques du Ministère de l'Agriculture pour information.

4°/ Mise en place :

Cette opération consiste en l'attribution, sur des lots de réforme agraires, de parcelles délimitées d'une façon précise et évitant le morcellement.

Cette action a intéressé les périmètres irrigués suivants :

- Chezala	:	1.065 ha
-Souk Essebt	:	1.500 ha
-Secteur Grombalia:		3.091 ha
-Foussana SF4 et 5:		119 ha
-Foussana SF 6	:	40 ha
-Henchir Jefna	:	474 ha

5°/ Autres actions - certificats de possession :

L'Agence a préparé 200 certificats de possession.

En ce qui concerne l'indemnisation, le montant a atteint 46.227^D,997.

II- Moyens utilisés :1- Moyens humains :

SERVICES	PERSONNEL ADMINISTRATIF	PERSONNEL TECHNIQUE	PERSONNEL OUVRIERS	TOTAUX
Services centraux	19	9	20	48
Services régionaux	1	20	9	30
TOTAL :	20	29	29	78

2- Moyens financiers :

TITRES	MONTANT PREVU	MONTANT CONSOMME	OBSERVATIONS
<u>Titre I</u> :			Ecart dû au comblement
Div III :	246.000,000	199.394,425	de vacances non réalisés en partie.
Div IV	68.200,000	78.501,854	Dépassement dû au loyer du siège de l'exercice 1986
<u>Titre II</u> :	219.883,594	120.575,264	Retard enregistré par l'Office de la topogra- phie et cartographie dans la réalisation des travaux confiés par l'Agence.

3- Autres moyens :

Utilisation de matériel roulant en grande partie amortis.

Acquisition de 5 véhicules au début de l'exercice 1985. Toujours est-il que le parc reste insuffisant.

CENTRE NATIONAL DES ETUDES AGRICOLES

Centre National des Etudes
Agricoles

Activités année 1985 :

1°/ Activité d'études :

Durant l'année 1985, le Centre National des Etudes Agricoles a entamé 1 études dont 20 ont pu être achevées.

Les études menées à terme sont ventilées comme suit :

- Etude de suivi et d'évaluation de l'exécution du projet de développement de petites et moyennes exploitations, dans les Gouvernorats du Kef et de Siliana ;
- Etude de suivi des coûts de production ;
- Etude de système de crédit agricoles en Tunisie ;
- Etude de création de deux complexes agricoles à Goubellat ;
- Etude de factibilité du projet de création d'un complexe agricole à Maknassy ;
- Etude d'un projet de transfert et d'extension de l'usine de conditionnement de semences de Grafoupast ;
- Etude de 24 U.C.P. dans le Nord de Tunisie ;
- Etude d'opportunité de développement de la culture du coton ;
- Etude d'un projet d'assainissement agricole de la plaine Soukra-Choutrana ;
- Evaluation de la 1ère phase du projet de développement rural du Nord-Ouest ;
- Etude de recouvrement des investissements publics réalisés dans le cadre du Plan Directeur des Eaux du Nord ;
- Etude de factibilité de la création d'un complexe agricole au Sers ;
- Etude d'un projet de lombriculture ;
- Etude de projets Tuniso-Algériens de production de semences et de porte-greffes ;
- Opération de crédit en faveur des petits et moyens agriculteurs dans les zones défavorisées en Tunisie ;
- Etude d'un projet de création d'un complexe agricole à Testour ;
- Etude de projet de développement agricole de l'exploitation Laouani ;
- Projet d'aménagement hydro-agricole de deux périmètres irrigués à Monastir .

2°/ Activités et interventions à l'étranger :

Le C.N.E.A. a entrepris plusieurs missions de consultation auprès du Fonds International de Développement Agricole et la F.A.O, de même une mission d'assistance technique de l'Etat Tunisien à l'Etat Sénégalais en matière hydraulique a pu être réalisée.

3°/ Activités en matière de formation :

Les actions entreprises par le C.N.E.A. durant l'année 1985 en matière de formation, sont les suivantes :

- Séminaire sur l'analyse des projets agricoles et agro-industriels ;
- Participation à des manifestations internationales en micro et mini-informatique ;
- Séminaire interne en analyse des aspects agro-écologiques et socio-économiques dans le cadre des études de projets de développement ;
- Stage en planification agricole ;
- Stage technique de planification économique ;
- Formation informatique.

II- Moyens humains et matériels :

a- Au 31 Décembre 1985, l'état des effectifs se présente comme suit :

-Personnel administratif	:	27
-Personnel technique	:	40
-Personnel ouvrier	:	14

b- La liste du matériel dont dispose le Centre est la suivante :

- Un parc auto de 16 voitures
- Un atelier d'édition
- Un atelier de dessin
- Un mini-ordinateur "HEWLET PACKARD".

III- Moyens financiers :

Les comptes de l'exercice 1985 ont fait ressortir un bénéfice net de 5.600^D,000.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 10.367^D,000 par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires à l'exportation représente 18 % du chiffre d'affaires total.

Les salaires ont augmenté de 0,74 % et les charges sociales de 1,40 %

Les produits ont progressé de 1,58 %

-Les subventions d'exploitation s'élèvent à 71.000,000 Dinars dont 15.000,000 Dinars sont virés au compte subvention d'équipement destinés au nouveau siège.

-Les dettes propres s'établissent à 119.000^D,606 dont 16.781^D,702 à liquider au mois de Janvier 1986.

Institut des Régions Arides

I/ Activités de l'année 1985 :

A) Recherche :

Elle s'effectue dans le cadre de quatre départements :

- 1- Des sciences du milieu
- 2- Des sciences végétales
- 3- Des sciences animales
- 4- Des sciences humaines

1- Département des sciences du milieu :

Les activités de recherche visent l'étude des processus et des mécanismes de l'érosion et l'évolution de la dégradation des sols dans le Sud Tunisien.

En 1985, trois actions de recherche ont été menées :

- 1- Recherches sur l'érosion éolienne et les moyens de lutte dans le Sud Tunisien.
- 2- Recherches sur l'érosion hydrique et les moyens de lutte.
- 3- Recherches sur le suivi du milieu par télédétection en milieu aride tunisien.

Ce travail de recherche s'est déroulé au niveau des sites de Sidi Bou Zid, Ben Gardane, des monts Matmata, de la plaine de Jeffara et de l'île de Jerba.

2- Département des sciences végétales :

Cette action concerne, l'amélioration et l'intensification des cultures dans les oasis (cultures maraichères, fourragères, arboriculture et défenses des cultures).

3- Département des sciences animales :

L'objectif est l'amélioration des productions animales dans les régions arides.

Ce programme touche l'élevage du dromadaire l'élevage ovin et caprin.

4- Département des sciences humaines :

Trois programmes de recherches ont été retenus :

- Recherches socio-économiques dans le Nefzaoua
- Recherches sur les systèmes de production familiaux dans le Jeffara.
- Recherches sur les systèmes de production familiaux de l'élevage de montagne (Sud Matmata).

B) Formation :

Dans ce cadre un programme ambitieux est envisagé pour le recyclage et la sensibilisation des techniciens agricoles travaillant dans les zones arides du pays, en ce qui concerne les problèmes de dégradation du milieu.

Cinq sessions de recyclage d'une durée de 75 jours ont été réalisées notamment dans les domaines de :

- l'initiation à l'informatique et l'analyse des données
- l'élevage et son développement dans les régions arides
- la désertification et les stratégies alimentaires dans les régions arides
- l'étude et le suivi de la désertification, les méthodes de lutte et les techniques de fixation des dunes.
- l'aménagement sylvo-pastoral et l'agroforesterie dans les régions arides.

C) Sensibilisation et vulgarisation :

L'Institut a renforcé son intervention dans ce domaine en touchant les écoles primaires et les établissements secondaires en collaboration avec la Sous-Direction de la Vulgarisation du Ministère de l'Agriculture en prêtant des serres et en octroyant des engrais, des insecticides, des semences et du matériel d'expérimentation. D'autre part un programme de vulgarisation a été élaboré auprès des élèves et des enseignants pour valoriser les acquis de la recherche.

Ce programme touche l'élevage du dromadaire l'élevage ovin et caprin.

4- Département des sciences humaines :

Trois programmes de recherches ont été retenus :

- Recherches socio-économiques dans le Nefzaoua
- Recherches sur les systèmes de production familiaux dans le Jeffara.
- Recherches sur les systèmes de production familiaux de l'élevage de montagne (Sud Matmata).

B) Formation :

Dans ce cadre un programme ambitieux est envisagé pour le recyclage et la sensibilisation des techniciens agricoles travaillant dans les zones arides du pays, en ce qui concerne les problèmes de dégradation du milieu.

Cinq sessions de recyclage d'une durée de 75 jours ont été réalisées notamment dans les domaines de :

- l'initiation à l'informatique et l'analyse des données
- l'élevage et son développement dans les régions arides
- la désertification et les stratégies alimentaires dans les régions arides
- l'étude et le suivi de la désertification, les méthodes de lutte et les techniques de fixation des dunes.
- l'aménagement sylvo-pastoral et l'agroforesterie dans les régions arides.

C) Sensibilisation et vulgarisation :

L'Institut a renforcé son intervention dans ce domaine en touchant les écoles primaires et les établissements secondaires en collaboration avec la Sous-Direction de la Vulgarisation du Ministère de l'Agriculture en prêtant des serres et en octroyant des engrais, des insecticides, des semences et du matériel d'expérimentation. D'autre part un programme de vulgarisation a été élaboré auprès des élèves et des enseignants pour valoriser les acquis de la recherche.

D) Etudes et projets :

Quatre dossiers ont été réalisés, dont deux au profit d'agriculteurs (projets A.P.I.A.) et deux autres dans le cadre du développement des Délégations de Bir Lahmar et Dhiba.

E) Publication et documentation :

Il a été publié le livret de l'I.R.A. ; sachant que 8 publications sont en instance d'impression.

En ce qui concerne la documentation 172 ouvrages, 116 brochures, 102 microfiches et 30 ouvrages ont été acquis.

II/ Programme de travail 1986 :

Poursuite de recherches sur l'érosion et les moyens de lutte ; l'arrivée de deux autres chercheurs va permettre d'étendre l'action vers de nouvelles spécialités (Génie-Rural et pédologie).

Le programme de recherche agronomique, dans le cadre d'un projet de Coopération Tuniso-Italienne, se déroulera à Kébili et à Gabès.

Quant à la production animale trois actions sont envisagées sur l'élevage camelin, ovin et caprin en station et sur parcours.

Pour les sciences humaines l'action consiste à réaliser une enquête sur l'ensemble des oasis, la sédentarisation de la population bedouine et la détermination de l'origine des troupeaux et leur importance, enfin l'élaboration d'un programme informatique pour le stockage et l'exploitation des données.

Au point de vue formation trois actions sont envisagées :

- 1- Organisation de 6 sessions de recyclage touchant le développement agricole et la lutte contre la désertification dans les régions arides.
- 2- La formation des ingénieurs de travaux, des techniciens supérieurs et des formateurs.
- 3- Organisation de séminaires internationaux

En matière de vulgarisation et sensibilisation, les efforts seront orientés vers les écoles primaires et les établissements secondaires.

Enfin, des projets d'études régionales seront réalisés dans le Gouvernorat de Kébili et certaines délégations.

REGIE DES SONDAGES HYDRAULIQUES

Régie des Sondages Hydrauliques

I/ - Activités de l'année 1985 :

Au cours de l'année 1985, la Régie a réalisé :

- * 71 forages réceptionnés au 31-12-1985.
- * 10 forages en cours de réalisation.
- * 19 forages régénérés.

En 1984, la Régie a réalisé 79 forages soit 2 de moins qu'en 1985. Ces forages ont totalisé un nombre de mètres forés égal à 20.909 contre 21.020 en 1984 pour un débit de réception égal à 274 litres/seconde.

Vingt Gouvernorats ont bénéficié de l'intervention de la Régie, en particulier les Gouvernorats de Tozeur, Gafsa, Kébili et Kasserine, où le nombre de mètres forés a atteint 12.900 sur un total de 20.909 mètres soit 62%.

II/ - Moyens mis en oeuvre:

1) Moyens humains :

La Régie compte 606 agents répartis comme suit :

- Cadre technique : 33
- Cadre Administratif : 12
- Cadre ouvrier : 410 permanents et 151 temporaires.

En outre, la Régie emploie continuellement une main d'oeuvre occasionnelle dont l'effectif gravite autour de 200 personnes.

2) Moyens financiers :

a - Dépenses :

- Le budget de fonctionnement a été fixé pour 1985 à 5.700.000 D.
- Les dépenses se sont élevées à 5.026.515^D,208.

b - Recettes :

Le chiffre d'affaire est de l'ordre de 5.573.177^D,759 contre 5.472.765^D,718 en 1984 parallèlement à des recettes qui se chiffrent à 5.364.357^D,62 contre 4.667.151^D,695 en 1984.

3) Moyens matériels :

- Etat des sondeuses (janvier 1986) :

- Sondeuses gros rotary = 4
- Sondeuses moyen rotary renforcé = 4
- Sondeuses moyen rotary = 16
- Sondeuses petit rotary = 6

TOTAL : = 30 sondeuses

A noter que 8 sondeuses ont été réformées.

III/ - Difficultés rencontrées :

- La Régie a rencontré certaines difficultés d'ordre technique qu'elle a pu surmonter rapidement grâce à la bonne volonté des techniciens et ouvriers.

- Conditions climatiques et géographiques très difficiles pour les agents qui recourent à des absences et des congés de maladies très fréquents. Il faudrait instituer une prime pour stimuler leurs efforts et réduire ces absences.

IV/) Conclusion :

L'année 1985 peut être considérée comme une année positive sur le plan des réalisations.

Par ailleurs, grâce à l'acquisition de 8 nouvelles sondeuses et en particulier, les sondeuses à têtes rotatives, l'année 1985 va constituer dans le domaine de la technique des forages, l'année de transition entre une technique classique adoptant la table de rotation et une technique nouvelle promouvant la tête rotative et le système de "Pull Down" (pression sur l'outil) qui est considéré comme un avantage certain dans la reconnaissance des terrains consolidés.

REGIE DU MATERIEL
ET D'HYDRAULIQUE AGRICOLE

Régie du Matériel et d'Hydraulique
Agricole

L'année 1985 est considérée pour la Régie comme une année d'organisation et de structuration de ses interventions dans le domaine agricole et marquée par l'amélioration de sa situation financière. En effet, son budget de fonctionnement a triplé passant de 427.600 Dinars en 1969 à 1.500.000 Dinars en 1985.

Ses activités sont axées depuis 1984 sur :

- L'exécution et la préparation des ouvrages destinés à la conservation des eaux et des sols;
- L'aménagement des terres pour la mise en valeur agricole ;
- La création et l'entretien des pistes, des canaux et des digues
- La lutte contre les inondations et l'assainissement des zones agricoles et urbaines;
- La régularisation des prix dans le domaine des terrassements mécaniques ;
- La formation des cadres et des conducteurs spécialisés dans le domaine du terrassement.

I/ Bilan des activités de la Régie au cours de l'année 1985 :

1) Travaux réalisés :

- a- dans le cadre du plan de développement rural intégré :
6 projets pour un coût global de 160 Mille Dinars.
- b- dans le cadre du plan Directeur des eaux du Sud : 4 projets
pour un coût global de 358 Mille Dinars
- c- au profit des Offices (OMVVM, O.D.Sy.P.N.O ; ONAS) : 9 projets
pour un coût global de 171 Mille Dinars.
- d- autres organismes : 267 Mille Dinars.

Ces différents projets ont nécessité la mobilisation de 52 engins de terrassement, 3 porte-chars et une unité de défoncement. Le nombre d'heures de travail a été de 29.672 heures.

Le montant total des travaux réalisés s'élève à 1.056.065 Dinars réparti^e comme suit :

- 1.019.723 Dinars pour travaux de terrassement
- 35.907 Dinars pour travaux de transport
- 435 Dinars pour travaux de réparation.

2) Travaux internes :

Le transport, la réparation, le dépannage et l'entretien des engins, ainsi que le ravitaillement, l'approvisionnement et la vérification des chantiers sont assurés par les moyens humains et matériels de la Régie.

Le montant des frais de réparation (fourniture de pièces) effectuées durant la gestion 1985 sur l'ensemble du matériel de la Régie s'élève à 153.518 Dinars.

3) Acquisition de matériel :

10 roulettes et 2 pelles mécaniques d'un montant de 607 Mille Dinars.

4) Construction des locaux :

Démarrage des travaux de construction du nouveau siège de la Régie à Mégrine.

II°/ Les moyens humains, matériels et financiers :

1) Moyens humains :

-Cadres techniques	: 15
-Cadres administratifs	: 13
-Ouvriers	: 178
-Occasionnels	: 26

2) Moyens matériels :

-Matériel de terrassement	: 116 engins
-Matériel de défoncement	: 3
-Matériel de transport et de liaison	: 43
-Matériel de chantier	: 46

3) Moyens financiers :

-Budget de fonctionnement	: 1.500.000 Dinars
-Budget d'équipement	: 2.750.000 Dinars

III°/ Les difficultés rencontrées :

1- La rigidité du cadre juridique de la Régie qui est un établissement public à caractère administratif freine la liberté de son action. Sa transformation en Société d'Economie Mixte pourrait atténuer les problèmes rencontrés.

2- Les Directions Techniques du Ministère ne consultent la Régie que pour les travaux non acceptés par les entreprises privées, sachant que celle-ci est disposée à satisfaire les demandes des différentes Directions pour la réalisation de leurs projets.

3- Manque de pièces de rechange chez les fournisseurs.

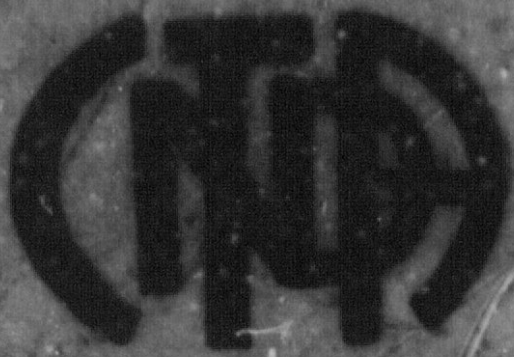
IV/ Programmes d'activité pour l'année 1986 :

1- Travaux de terrassement :

- Projet du Krib : Travaux d'assainissement de la plaine : 50.000 Dinars
- Projet Jemna : Création de nouvelles Oasis à Kébili 120.000 Dinars.
- Projet Régim Maatoug II et Matrouha : Travaux de nivellement et d'ouverture de pistes 85.000 Dinars
- Projet de Menzel Bouzelfa : Confection de bassins en terre pour la retention des eaux usées
- Projet Kasserina : Confection d'ouvrages dans les périmètres de Boussaffa ; Tiouicha, Selloum - Bouhaya et El Arich 102.000 Dinars
- Projet Bou Thadi et Ghaleb (Sfax) : confection d'ouvrages dans la Délégation de Menzel Chaker 50.000 Dinars
- Projet de Sidi Bouzid : travaux d'arrachage de jujubiers et de gros labours dans diverses délégation du Gouvernorat
- Projet El Borna : confection et entretien de pistes et de plates formes.

SUITE EN

F 3



MICROFICHE N°

04254

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 3

2) Equipement :

- 2 pelles mécaniques et 10 roulettes
- 2 lames pour tracteurs à chenilles.

3) Recouvrement :

Apurement des créances de la Régie

4) Construction :

- Le pavage du parc de Sidi Fathallah
- Clôture du Parc de Borj-Cédria.

GROUPEMENTS

**GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL
DES AGRUMES ET DES FRUITS**

Groupement Interprofessionnel des
Agrumes et des Fruits

I- Résultats de la campagne 1985 : (Production & exportation)

Produits	Production en tonne	Variations 85/84	Exportation en tonne	Variations 85/86	Principaux débouchés
Agrumes	196.000	- 10,77 %	41.000	+ 22,8 %	France-RFA-Holl Belgique - Arabie Saoudite
Abricots	19.500	0	524	- 2 %	France-Koweit- Arabie-Saoudite- Bahreïn-Emirats Arabes Unis-Quat Suisse-Belgique
Amandes (coques sèches)	51.000	+ 21,4 %	2 600 (1984)	-	France-Algérie- Libye.

En comparaison avec la campagne précédente on relève :

a- Au niveau de la production :

- ◆ Une diminution de la production d'agrumes de 10,7 %
- ◆ Une stagnation de la production d'abricots
- ◆ Une augmentation de la production d'amandes de 21,4 %

La stagnation de la production d'abricots a pour origine la grêle qui a affecté les secteurs de Jloula et Hajeb.

b- Au niveau de l'exportation :

- ◆ Une progression des exportations d'agrumes de 22,8 %
- ◆ Une regression des exportations d'abricots de 2 %

II- Commercialisation :

a- Agrumes :

-Marché intérieur :

- ◆ Baisse de la consommation intérieure de 21,2 %
- ◆ Augmentation des prix de gros de 35 %.

-Marché extérieur :

- * Nombre d'exportateurs 16
- * 92 % des oranges maltaises ont été expédiées vers la France avec un prix moyen de 567,55 F.F./Quintal.

b- Abricots :

-Marché local :

- * Stagnation de la demande intérieure
- * Diminution des quantités transformées : 565 t en 1985 contre 2.370 T en 1984.

-Marché extérieur :

- * Augmentation des tarifs de transport sur les lignes régulières de
- * Nombre d'exportateurs : 9 dont 2 ont dépassé le seuil de 100 tonnes.
- * 65 % des exportations ont été réalisées par voie aérienne.

III- Les différentes interventions :

Les activités du G.I.A.F. ont nécessité :

- Un budget de fonctionnement de 1.050.000 Dinars
- Un budget d'équipement de 102.000 Dinars

L'exercice s'est soldé par un excédent de 35.396 Dinars contre 48.75 au cours de l'exercice précédent.

Parmi les activités on distingue :

a- L'encadrement des zones agrumicoles et fruitières :

L'encadrement technique des zones de production repose sur 3

Directions spécialisées :

- Direction Régionale des Agrumes
- Direction Régionale des arbres à pépins
- Direction Régionale des arbres à noyaux

b- Traitement phytosanitaires :

* Superficies traitées :

- Agrumes : 15.900 ha (4 fois)
- Autres arbres fruitiers (à noyaux et pépins) : 13.300 ha

c- Production de plants, porte greffe et greffons :

- Plants fruitiers : 50.850 plants vendus (21.200 agrumes et 29.650 arbres fruitiers)
- Porte greffe : 111.000 vendus aux pépiniéristes
- Greffons : 155.000 vendus aux pépiniéristes

d- Cueillette et conditionnement des agrumes :

- Ventes et prêts de matériel de récolte
- Contrôle des chantiers de cueillette
- Analyse des écarts de tri en station de conditionnement
- Emissions radio et télé.

En ce qui concerne les ventes et prêts de matériel de récolte, on constate une certaine réticence des agriculteurs vis-à-vis de ce matériel.

e- Autres interventions :

- Analyse foliaire sur agrumes : une centaine de vergers
- Correction des carences minérales en zinc et manganèse : 300 h
- Acide gibberellique sur clémentinier : 200 ha
- Essais de lutte chimique contre la gombose et le mal secco

D'une manière générale, les résultats obtenus sont satisfaisants

f- Participations diverses :

- Foire de l'oranger
- Semaine informatique agricole
- Stage production plants d'agrumes sous-serre.

IV- Problèmes et perspectives :

Deux problèmes ont été soulevés et certaines recommandations ont été retenues à savoir :

- * Intervention auprès de la SO.CO.TU en vue d'améliorer ses interventions et d'apurer les dossiers dans les délais ;
- * Limitation des retards des bateaux et amélioration du fonctionnement de la ventilation, notamment en ce qui concerne le S/S Nebhana en :

-mettant des bateaux adéquats en circulation pour le transport des agrumes ;

-assurant une programmation pour les semi-remorques destinées au transport international.

Au niveau de l'exportation, il a été suggéré de rendre obligatoire l'étiquetage en vue d'identifier la Maltaise de Tunisie sur les marchés extérieurs.

**GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL
DES LEGUMES**

Groupement Interprofessionnel des Légumes

Chargé notamment de la réalisation des programmes nationaux en matière de production des semences de pomme de terre et d'approvisionnement en semences et en plants maraichers, le GIL contribue également à la stabilisation des prix des légumes et produits maraichers et à la promotion des exportations de primeurs.

I. RESULTATS DE LA CAMPAGNE 1985

1. Au niveau de la production

a) - Semences de pomme de terre

La production a atteint 2366 tonnes (1058 tonnes d'arrière-saison et 1.308 tonnes de primeurs) contre 2.020 tonnes en 83/84 ce qui correspond à une augmentation de 14,6 %

b) - Semences maraichères

Les résultats ont porté sur 3^t.800 de piments, concombres et pastèques.

2. Déroulement de la campagne de multiplication de semences de pomme de terre

Dans les quatre zones de multiplication retenues (côte Est de Bizerte, basse vallée de la Medjerda, régions Bou-Salem et Kairouan) 120 multiplicateurs ont été touchés, contre 75 en 1983/84 et dont le suivi technique a porté sur la préparation du sol et l'utilisation des engrais.

De même, certaines expériences ont été réalisées sur les variétés CLAUSTAR et SPUNTA.

En outre, l'opération de défanage est rendue obligatoire dans les zones traditionnellement patatières. Les efforts du GIL consistent à convaincre les multiplicateurs de ce procédé et à les assister dans l'opération d'arrachage.

a) - Les importations

Importation de semences de primeurs (tomate, melon, piment...) pour une valeur de 240.000 Dinars.

-Importation de 800 tonnes de spunta.

b- Semences de base distribuées et achetées par le G.I.L :

- Quantités de semences de base distribuées : 802,5 tonnes
- Quantités de semences de base achetées : 2,666 tonnes.

Le G.I.L. n'est pas en mesure, pour le moment, de satisfaire la demande totale en matière de semences destinées à la culture d'arrière saison qui dépasse les 4.000 tonnes.

c- Opération de stockage : On distingue deux types de stockages

- Stockage traditionnel : Semences destinées à être utilisées en culture d'arrière saison.

Le G.I.L dispose d'un centre de stockage à Soliman, et deux autres centres ont été installés par les privés à Takelsa et à Douala.

- Stockage frigorifique : Il concerne les plants destinés à la culture de primeurs 230 tonnes stockées à Bou-Salem et 1.078 tonnes à Soliman.

3) Campagne de transformation de tomates :

- Production nationale : 420.000 tonnes
- Quantité transformée : 300.000 tonnes
- Prix de cession : 55 Millimes / kg.

Les quantités transformées ont été assurées par 37 usines sur les 40 existantes.

Quant à la production de conserves alimentaires, les résultats ont été les suivants :

- concentré de tomate : 53.000 tonnes soit le même niveau enregistré en 1983/1984.
- Harissa : 10.054 tonnes en augmentation de 65 % par rapport à 1983/1984.
- Petit-pois : 2.188 tonnes en augmentation de 81 % par rapport à 1983/1984.

-Importation de 800 tonnes de spunta.

b- Semences de base distribuées et achetées par le G.I.L :

- Quantités de semences de base distribuées : 802,5 tonnes
- Quantités de semences de base achetées : 2,666 tonnes.

Le G.I.L. n'est pas en mesure, pour le moment, de satisfaire la demande totale en matière de semences destinées à la culture d'arrière saison qui dépasse les 4.000 tonnes.

c- Opération de stockage : On distingue deux types de stockages

- Stockage traditionnel : Semences destinées à être utilisées en culture d'arrière saison.

Le G.I.L dispose d'un centre de stockage à Soliman, et deux autres centres ont été installés par les privés à Takelsa et à Douala.

- Stockage frigorifique : Il concerne les plants destinés à la culture de primeurs 230 tonnes stockées à Bou-Salem et 1.078 tonnes à Soliman.

3) Campagne de transformation de tomates :

- Production nationale : 420.000 tonnes
- Quantité transformée : 300.000 tonnes
- Prix de cession : 55 Millimes / kg.

Les quantités transformées ont été assurées par 37 usines sur les 40 existantes.

Quant à la production de conserves alimentaires, les résultats ont été les suivants :

- concentré de tomate : 53.000 tonnes soit le même niveau enregistré en 1983/1984.
- Harissa : 10.054 tonnes en augmentation de 65 % par rapport à 1983/1984.
- Petit-pois : 2.188 tonnes en augmentation de 81 % par rapport à 1983/1984.

4) Intervention du fonds de stabilisation des prix des légumes et des fruits :

Les prix d'intervention du fonds ont été comme suit :

- pomme de terre : 130 millimes par kilogramme
- oignon sec : 75 millimes par kilogramme
- ail blanc : 300 millimes par kilogramme
- ail rose : 350 millimes par kilogramme.

5) Exportation des légumes frais :

Le total des exportations de légumes frais réalisées au cours de l'année 1985 a atteint 4 915 tonnes soit une augmentation absolue de 295 tonnes par rapport à 1984.

On relève donc :

- une progression des exportations de pomme de terre de 0,8 %
- une régression des exportations de tomates de 43,6 %
- Une progression des exportations d'haricots verts de 18,5 %
- une progression des exportations de petits pois de 53,8 %.

II- Moyens mis en oeuvre :

1) Moyens financiers :

La campagne 1984-1985 a nécessité un budget de fonctionnement réparti comme suit :

* Budget de fonctionnement : 320.000 Dinars dont :

- ressources propres : 249.000 Dinars
- subvention : 71.000 Dinars.

2) Moyens humains : 15 techniciens

3) Moyens matériels : 4 véhicules.

III- Principales difficultés rencontrées :

- non respect de l'assolement suite à l'exiguité des exploitations (Cap-Bon et Bizerte)
- manque de fumier dans la plupart des régions et son impact sur la productivité.

- Cession par certains agriculteurs d'une partie des semences de base distribuées.
- Détériorations engendrées par la conservation des plants empilés dans leurs sacs avant la plantation.
- Utilisation excessive d'azote.
- Manque d'application des traitements phyto-sanitaires au moment opportun
- Insolvabilité de certains agriculteurs ayant bénéficié de prêts.

IV- Programme de la campagne 1985/1986 :

1°/ Production : (prévisions)

- Semences destinées à la culture d'arrière saison : 3.600 tonnes
variété spunta
- Semences destinées à la culture de primeurs : 2.400 tonnes
variété spunta et
Claustar.

2°) Importation :

- Importation de semences de saison : (Blette, carotte, cèleri...) pour une valeur de 140.000 Dinars.

3°) Stockage :

Le G.I.L. envisage l'utilisation des deux entrepôts frigorifiques construits par le Ministère de l'Agriculture, pour la conservation des plants destinés à la culture de primeurs.

4°) Moyens envisagés:

- Recrutement de trois techniciens
- Acquisition de deux véhicules.

GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL DES DATTES

Groupement Interprofessionnel
des Dattes

I/ - Activités de l'année 1985 :

A) Résultat de la campagne des dattes 1984-85 :

Estimée à 52.500 T dont 33.000 T Deglet-Nour et 19.500 T dattes communes, la récolte de 1984-85 a accusé une baisse considérable en quantité et en qualité par suite des dégâts causés par les pluies successives des mois d'octobre et novembre 1984, ainsi que du phénomène dit de "saisonnement". Les pertes sont estimées à 20 % en quantité et à 40 % en qualité.

Mais la baisse totale de la production a été compensée dans une large mesure par un accroissement de la récolte des nouvelles plantations et particulièrement celles effectuées entre 1965 et 1975.

1°/ Prix des dattes à la production :

Les prix minimums à la production retenus ont été largement dépassés dans les transactions entre agriculteurs et commerçants surtout au début de la campagne.

2°/ Prix à l'exportation :

Les prix minimums à l'exportation retenus et généralement applicables aux exportations vers le marché français ont été dépassés en ce qui concerne les expéditions destinées à d'autres pays.

3°/ Déroulement de la campagne :

A la fin du mois de décembre la totalité de la récolte de Deglet-Nour était vendue. Un intérêt particulier s'est manifesté pour les dattes communes et particulièrement Khouat-Allig, variété exportée pour la première fois durant cette année vers le marché américain.

a - Commercialisation intérieure :

50 % de la totalité de la production a pu être écoulee sur le marché local. Cette opération s'est caractérisée par des difficultés de stockage qui s'est avéré très insuffisant. Ce problème de conservation des dattes constitue une entrave dont il faudrait tenir compte en cas de réorganisation des circuits d'écoulement des dattes sur le marché local.

b - Exportation :

Le tonnage exporté jusqu'au 30-9-85 s'élève à 11.437 T dont 8.422 T Deglet Nour et 3.015 T de dattes communes.

.../

Exportation par catégorie :

a - Colis inférieurs à 1 kg : Cette catégorie concerne les dattes conditionnées. Les quantités exportées en 1984-85 atteignent 3.511 kg par rapport à 3.833 kg en 1983-84.

b - Dattes branchées en 3-6 kgs :

Les exportations de ce genre s'élèvent à 2.564 T destinées à la France.

c - Dattes standard : 1.850 T ont été exportées sur la France, l'Italie et la Suisse.

d - Dattes marchand :

496 T seulement ont été exportées, soit 4,5 % de l'ensemble des exportations.

e - Dattes communes :

2.850 T ont été exportées, dont 680 T vers les U.S.A.

Répartition des exportations par pays :

Avec 59 % de l'ensemble du volume exporté, la France demeure le premier client importateur de dattes tunisiennes, en signalant, qu'une partie de ces ventes est réexportée vers d'autres destinations.

Avec 1.430 T, l'Italie occupe la deuxième place, suivie par les USA avec 680 T, viennent ensuite, et par ordre d'importance, l'Espagne, l'Angleterre, la Suisse, les Pays Arabes du Golfe, l'Autriche, la Grèce, la Belgique et la Tchécoslovaquie.

B) Aperçu général sur la campagne en cours (1985-86) :

1°/ Production (U.Tonne)	<u>Prévisions</u>	<u>Réalisations</u>
- Deglet Nour	38.000	35.500
- Dattes communes	22.000	24.500

2°/ Exportations (U.Tonne)	<u>Prévisions</u>	<u>Projection</u>
- Dégllet Nour	15.000	14.000
- Dattes communes	5.000	3.000

3°/ Conditionnement :

Les stations installées à cet effet répondent aux besoins de l'exportation et au conditionnement d'une manière générale.

4°/ Projection des régimes :

Le nombre des régimes protégés s'élève à un peu plus de 1.000.000, il enregistre une grande évolution par rapport aux campagnes écoulées, où ce nombre se situait entre 150.000 à 200.000 régimes.

**GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL
DES PRODUITS AVICOLES**

Groupement Interprofessionnel des
Produits Avicoles

I. INTRODUCTION

Le Groupement Interprofessionnel des Produits Avicoles a été créé par la loi n° 84-39 du 23 Juin 1984, avec pour objet de recueillir toutes les données relatives à la production, à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits avicoles.

L'activité du Groupement, devenu opérationnel, a été essentiellement accaparée par le secteur de l'oeuf de consommation, à cause de l'excédent qu'a connu ce secteur au courant du 2ième semestre 1985 et aussi, en raison de la stabilité des cours du poulet durant cette même période.

L'aviculture industrielle a bénéficié d'un investissement global de 115 millions de Dinars. Ce secteur constitue environ 12.000 sources de revenu dont 8.000 provenant d'emplois directs et 4.000 d'emplois indirects.

La production de viande avicole atteint 43.000 tonnes soit 39 % du volume total des viandes produites dans le pays.

La production des oeufs de consommation : 1.010 millions d'unités
Les perspectives de production prévue à l'horizon 1.990 portent sur 69.000 tonnes de viande avicole et 1.185 millions d'oeufs de consommation.

Il a été décidé en 1985 le stockage de 100 tonnes de viande et 10.000 000 d'oeufs pour soutenir les prix à la production.

Les interventions de la GIPA : Stockage de 9 000 000 d'oeufs et exportation de 10.000 000 d'unités vers l'Algérie.

L'intervention dans le secteur de l'oeuf, a engagé des dépenses de l'ordre de 1.040.000 dinars et dans le secteur du poulet de chair, a supporté des dépenses de l'ordre de 120.000 dinars.

II. CONSTITUTION DE STOCKS REGULATEURS DE VIANDE AVICOLE

- 1ère intervention de stockage de 50 tonnes de viande au mois de Juin 1985

- 2ème intervention de stockage de 50 tonnes de viande au mois de Juillet 1985

Ceci a pour conséquence le redressement du prix du poulet vif sur le marché de gros de 0^d.650 à 0^d.800 environ

Il est envisagé pour l'année 1986 le stockage de 300 à 400 tonnes de viande et l'introduction progressive du poulet congelé dans les habitudes des consommateurs tunisiens.

III/ Constitution de stocks régulateurs d'oeufs de consommation :

GIPA a procédé au stockage de 9.000.000 d'oeufs de consommation parallèlement, la Société Ellouhoum a procédé au stockage de 536.000 oeufs.

Les pertes pour les différentes opérations de stockage se sont élevées à 161.495 Dinars soit en moyenne 16 millimes par oeuf.

La compression des coûts de conditionnement et de stockage réduirait les pertes à environ 8 millimes par oeuf.

IV/ Exportation d'oeufs de consommation sur l'Algérie :

Elle a débuté le 20 Octobre 1985 et s'est terminée le 13 Décembre 1985.

Quantité exportée : 10.000.000 d'oeufs.

Coût total de l'opération : 533.000 Dinars dont 476.000 D pour le règlement des aviculteurs (prix moyen d'achat 47,3 Millimes)

Charges : 57.000 D (achat de cartons et d'alvéoles, frais de manutention, frais de transport, taxes douanières..).

Les recettes s'élèvent à 395.000 Dinars prix de vente de l'oeuf 39,5 Millimes vendu à Annaba.

Les pertes supportées par le Groupement sont de l'ordre de 138.000 Dinars soit 13,8 Millimes par oeuf.

Le groupement a par ailleurs participé à un appel d'offres lancé par l'Algérie avec un quota de 15.000.000 d'unités livrables au cours du 1er trimestre 1986.

V/ Autres activités :

1- Création d'une représentation régionale dans les Gouvernorats du Sud :

Représentation avec siège à Sfax installé au mois de Septembre 1985, dont le but est la supervision des opérations de stockage et d'exportation des produits avicoles provenant de ces régions.

Prévision : installation d'un abattoir de volaille et d'une chaîne de froid à Sfax.

2- Suivi technique des adhérents du Groupement :

Une dizaine d'élevage ont été déjà visités par les adhérents du Groupement. Des fiches ont été conçues de façon à être mises sur ordinateur.

3- Réunions avec les aviculteurs :

Des réunions de travail avec les aviculteurs de la région de Tunis, de Sfax, du Cap-Bon et du Sahel ont été organisées en collaboration avec les CRDA et les unions régionales des agriculteurs, plusieurs thèmes ont été débattus dont essentiellement.

- L'alimentation
- Les contrats de production avec les éleveurs
- La commercialisation des produits
- Les perspectives d'actions du G.I.P.A.

4- Acquisition d'entrepôts frigorifiques :

Les entrepôts frigorifiques sis à Soliman et loués actuellement par le groupement, présentent les conditions optimales pour le stockage des produits avicoles.

5- Répercussions de l'incorporation de l'orge dans les aliments avicoles :

Des techniciens de l'Ecole Nationale de Médecine "Vétérinaire", de la Sous-Direction de la Zootechnie et du GIRA enquêtent pour évaluer les répercussions de l'incorporation de l'orge dans l'aliment des volailles.

**GROUPEMENT OBLIGATOIRE DES VITICULTEURS
ET PRODUCTEURS DE FRUITS**

Groupement Obligatoire des
Viticulteurs et Producteurs de Fruits
de Tunisie

I/ - Activités de l'année 1985 :

1) Pépinières viticoles :

. Production de boutures : 8.200.000 , mises en terre, ces boutures ont permis de commercialiser 2.881.045 plants.

La vente des plants de vigne se répartit comme suit :

* Agro-combinats	: 155.800 plants	6 %
* U.C.P.A.	: 532.450 plants	18 %
* Privés	: 2.192.795 plants	76 %

Il y a lieu de souligner le phénomène de plus en plus marqué du renversement de la situation en faveur de la vigne de table qui représente désormais plus de trois quarts des nouvelles plantations.

2) Pépinières fruitières :

Production et commercialisation de 734.244 plants fruitiers sélectionnés

62 % pour les espèces à noyaux
et 38 % pour les espèces à pépins.

3) Production des domaines :

Les domaines servent essentiellement comme parcs à bois pour le prélèvement des porte greffes et greffons. Ils servent également pour entreprendre différents essais utiles au secteur.

- Production :

* 23.191 hl de vin
* 708 tonnes d'olives
* 121 tonnes d'agrumes
* 6.733 qx de blé, orge et pois-chiches.

4) Assistance aux agriculteurs :

Pour le choix des espèces et variétés, le traçage et piquetage, le greffage et la taille.

II- Moyens mis en oeuvre :

1°/ Humains :

-Cadres techniques	:	17
-Cadres administratifs	:	14
-Pers. ouvrier d'encadrement	:	22
-Ouvriers permanents	:	124
-Journées de travail O.C.C.	:	176.000

2°/ Matériel :

- 39 tracteurs
- 19 véhicules
- 1 atelier
- 1 centre de greffage (8 chambres chaudes et 3 chambres frigorifiques)

3°/ Financiers :

Le GOVPP ne bénéficie d'aucune subvention, fonctionne exclusivement par autofinancement en ayant recours aux crédits court terme.

III- Les investissements :

Le montant a été de 130.621 Dinars orienté essentiellement vers les nouvelles plantations et le matériel agricole.

IV- Projets nouveaux :

1°/ Création de plantations : "Clé en main" ou "fruits en main"

Aide aux opérateurs agricoles (UCPA, Sociétés de mise en valeur et privés), des conventions ont été conclues à ce jour avec :

- SEDAN à Bou-Salem	:	57 ha	} 106 hectares
- UCPA El Ghanima	:	10 ha	
- Divers privés	:	39 ha	

2°/ Unités de défoncement :

Participation pour 3.526 heures soit 353 ha.

V- Actions sociales :

Fonds social crée depuis 1981.

Prêt de 9.800^D,000 pour 26 personnes (acquisition, construction ou agrandissement logement).

ANNEXES

PRINCIPAUX TEXTES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES
RELATIFS AUX ORGANISMES SOUS
TUTELLES

- ORGANISATION DE LA TUTELLE DES ORGANISMES SOUS-TUTELLE

- Loi n°85-72 du 20 Juillet 1985 relative à la tutelle et aux obligations mises à la charge des établissements publics à caractère industriel et commercial, et des sociétés dans lesquelles l'Etat détient directement ou indirectement une participation au capital.
- Loi n°85-82 du 11 Août 1985, modifiant et complétant certains articles du code de commerce.
- Décret n°85-1611 du 31 Décembre 1985, fixant les listes des entreprises soumises respectivement à la tutelle de l'Etat des collectivités publiques, locales et des entreprises mères.
- Circulaire du Premier Ministre n°58 du 30 Octobre 1985 relative à la gestion et tutelle des entreprises publiques.

- REGLEMENTATION DES MARCHES DES ENTREPRISES PUBLIQUES

- Loi n°85-73 du 20 Juillet 1985 relative aux marchés des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés dans lesquelles l'Etat ou les collectivités publiques locales détiennent directement ou indirectement une participation au capital.
- Décret n°85-1036 du 1er Septembre 1985 relatif aux modalités et procédures de passation et d'exécution des marchés et à l'examen des marchés passés par les établissements publics à caractère industriel et commercial et les sociétés dans lesquelles l'Etat ou les collectivités publiques détiennent directement ou indirectement une participation au capital.
- Circulaire n° 17-4 du 26 Septembre 1985 relative à la nouvelle législation applicable aux marchés des entreprises publiques.
- Circulaire n° 17-4 du 12 Mars 1986 relative à la nouvelle réglementation concernant les marchés des entreprises publiques : Application de la loi n° 85-73 du 20 Juillet 1985 et du Décret n° 85-1036 du 1er Septembre 1985.

OBLIGATIONS MISES A LA
CHARGE DES ENTREPRISES
PUBLIQUES

Loi n° 88-72 du 20 juillet 1985 relative à la tutelle et aux obligations mises à la charge des établissements publics à caractère industriel et commercial, et des sociétés dans lesquelles l'Etat et les collectivités publiques locales détiennent une participation en capital (1).

Au nom du Peuple:
Nous, Habib Bourguiba, Président de la République tunisienne;

La Chambre des députés ayant adopté

Promulguons la loi dont le teneur suit :

TITRE I. — DISPOSITIONS GENERALES

Article premier. — Les établissements publics à caractère industriel et commercial et les sociétés dont le capital est détenu par l'Etat ou par une collectivité publique locale à raison de 34% ou moins et appelés dans ce qui suit : «Entreprises-mères», sont soumis respectivement à la tutelle directe de l'Etat ou de la collectivité publique locale.

Sont appelées des entreprises filiales, les entreprises autres que celles visées à l'alinéa premier ci-dessus, et dont le capital social est détenu à plus de 50%.

(1) Travaux préparatoires.
Discussion et adoption par la chambre des députés dans sa séance du 16 juillet 1985.

— soit conjointement par l'Etat, les collectivités publiques locales ou les entreprises mères;

— soit exclusivement ou conjointement par une ou plusieurs entreprises-mères;

Ces entreprises filiales sont soumises à la tutelle de l'organisme qui aura été désigné par l'ensemble des participants au capital à l'issue d'un vote à la majorité simple des actions détenues.

A défaut de majorité, la tutelle sera exercée par l'entreprise-mère dont la participation au capital est la plus élevée.

TITRE II

DES ADMINISTRATEURS ET DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Section 1 : Des administrateurs

Art. 2. — Il est réservé à l'Etat, aux collectivités publiques locales et aux entreprises-mères, au sein des conseils d'administration des entreprises auxquelles ils participent un nombre de siège proportionnel à leurs participations respectives.

Art. 3. — Dans la mesure où les lois spécifiques à certaines sociétés ne prévoient pas de dispositions particulières en ce qui concerne le mode de désignation des représentants de l'Etat aux conseils d'administration, et la durée de leur mandat, les représentants de l'Etat sont nommés par arrêté du ministre de tutelle, ceux des collectivités publiques locales sont nommés par le président de la collectivité publique locale après avis de son organe délibérant.

Les représentants des entreprises-mères au sein des conseils d'administration des entreprises filiales sont nommés par décision du chef de l'entreprise-mère après avis de son conseil d'administration.

Art. 4. — Les représentants de l'Etat, de la collectivité publique locale ou de l'entreprise-mère sont choisis en raison de leur profil et de leur expérience, soit parmi les agents publics en activité depuis au moins trois ans ou en retraite, soit parmi les personnalités de nationalité tunisienne ayant exercé une charge publique.

Ces représentants doivent avoir au moins 30 ans d'âge.

Art. 5. — Sous réserve des dispositions de l'article 3 de la présente loi le mandat des représentants de l'Etat, de la collectivité publique locale ou de l'entreprise-mère a la même durée que celui des autres administrateurs. Il peut être renouvelé.

Les postes réservés à l'Etat, à la collectivité locale ou à l'entreprise-mère dans un même conseil d'administration sont soumis au renouvellement dans les mêmes conditions que ceux attribués aux autres administrateurs.

Art. 6. — Les représentants de l'Etat, de la collectivité publique locale ou de l'entreprise-mère siègent au conseil d'administration avec les mêmes droits et les mêmes pouvoirs que les autres administrateurs tant à l'égard de la société qu'à l'égard des tiers. Ils votent individuellement.

Art. 7. — Les représentants de l'Etat, de la collectivité publique locale ou de l'entreprise-mère sont dispensés de fournir un cautionnement. Ils ne peuvent pas être personnellement actionnaires.

Par dérogation aux dispositions de l'article 75 du code du commerce, l'Etat et les collectivités publiques locales sont dispensés de l'obligation de déposer des actions de garantie auprès des entreprises dans lesquelles ils sont représentés au conseil d'administration.

Art. 8. — Les responsabilités civiles qui résultent de l'exercice du mandat de ces représentants, incombent à l'Etat, à la collectivité publique locale ou à l'entreprise-mère.

Les responsabilités pénales sont encourues par les administrateurs personnellement.

Art. 9. — Le fait de représenter l'Etat, une collectivité publique locale ou une entreprise-mère dans l'une des entreprises visées à l'article 1er de la présente loi ne constitue pas une prise d'intérêt directe ou indirecte au sens de l'article 97 du code pénal et de l'article 11 du décret du 1er janvier 1953 portant code des mines.

Art. 10. — Il est interdit à un agent public, ayant représenté l'Etat, une collectivité publique locale ou une entreprise-mère d'entrer à un titre quelconque au service de la société concernée avant l'expiration du délai de trois ans à compter du jour où il aura cessé ses fonctions de représentant, sauf autorisation spéciale du chef de l'administration, de la collectivité publique locale ou de l'entreprise-mère.

Les infractions aux dispositions du présent article, sont punies d'une amende de 100 dinars à 10.000 dinars et d'un emprisonnement de six mois à deux ans.

Sont passibles des mêmes peines les dirigeants de la société concernée en tant que complices.

Section 2 : Du conseil d'administration

Art. 11. — Les conseils d'administration des entreprises visées à l'article premier de la présente loi ont d'une façon générale les attributions prévues par le code du commerce. Ils définissent la politique générale de l'entreprise, et prennent toute mesure s'inscrivant dans le cadre de cette politique.

Ils sont chargés notamment de :

- arrêter les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement, et le schéma de financement de ce dernier;
- arrêter les bilans et les comptes de gestion et de résultat;

- fixer le statut du personnel et son régime de rémunération;
- approuver, dans le cadre de la réglementation en vigueur, les marchés passés par l'entreprise.

— établir en collaboration avec l'autorité de tutelle, les contrats-programmes, et suivre leur exécution.

Art. 12. — Les conseils d'administration des entreprises visées à l'article premier de la présente loi doivent se réunir au moins une fois tous les trois mois pour délibérer des questions les concernant et figurant à un ordre du jour précis, communiqué au moins dix jours à l'avance à tous les membres du conseil, aux contrôleurs financiers et technique ainsi qu'à l'autorité de tutelle.

Cet ordre du jour doit être accompagné des documents devant être examinés lors de la réunion du conseil d'administration.

TITRE III

DU MANDATAIRE SPECIAL

Art. 13. — L'Etat, la collectivité publique locale, ou l'entreprise-mère sont représentés aux assemblées générales, par des mandataires spéciaux.

Le mandataire spécial a pour mission de défendre les intérêts de son mandant tant pour les décisions ordinaires, que pour les décisions extraordinaires relevant de l'assemblée générale.

Le mandataire spécial est obligatoirement choisi parmi les agents publics en activité ayant au moins 5 ans de service.

La nomination en qualité de mandataire spécial dans une entreprise, est incompatible avec celle d'administrateur ou de directeur général de l'entreprise.

Le mandataire spécial représentant l'Etat est nommé et relevé de ses fonctions par arrêté conjoint du ministre des finances et du ministre de tutelle.

Le mandataire spécial représentant une collectivité publique locale est nommé et relevé de ses fonctions par le président de la collectivité publique locale après consultation de son organe délibérant.

Le mandataire spécial représentant une entreprise-mère est nommé et relevé de ses fonctions par décision du chef de l'entreprise-mère après consultation de son conseil d'administration.

TITRE IV

DES CONTROLEURS FINANCIERS ET CONTROLEURS TECHNIQUES

Art. 14. — Il est placé auprès des entreprises soumises à la tutelle de l'Etat au sens de l'article premier de la présente loi, des fonctionnaires en activité chargés d'exercer une mission de contrôle financier.

Les contrôleurs financiers sont nommés et relevés de leurs fonctions par arrêté du ministre des finances après avis du ministre de tutelle.

Art. 15. — Les contrôleurs financiers ont pour mission de veiller au respect des obligations mises à la charge de l'entreprise publique par la législation et la réglementation en vigueur ainsi qu'à la bonne application des directives données par les pouvoirs publics dans le cadre de l'exercice de la tutelle de l'Etat et des décisions prises par les organes délibérants des entreprises.

A cet effet, ils ont essentiellement pour mission de donner leur avis sur les budgets de l'entreprise et les modifications qui y sont apportées, de suivre l'exécution de ces budgets et d'une façon générale, de contrôler toutes les opérations susceptibles d'avoir directement ou indirectement, une répercussion financière sur l'entreprise.

Le contrôleur financier vise certains actes, dépenses et recette dont la liste est fixée par décret. Ce décret précise également les modalités d'exercice de ce visa.

Le contrôleur financier peut, pour l'exécution de sa mission, demander communication, ou prendre connaissance sur place de tous les documents ou livres.

L'entreprise est tenue de communiquer au contrôleur financier un double des situations financières périodiques établies par ses services.

Art. 16. — Le contrôleur financier doit informer périodiquement le ministre des finances, le ministre de tutelle et éventuellement l'entreprise-mère de l'évolution de la situation de l'entreprise.

Art. 17. — Le statut particulier du corps des contrôleurs financiers placés sous l'autorité du ministre des finances est fixé par décret.

Art. 18. — Des agents publics en activité peuvent être désignés pour exercer auprès des entreprises soumises à la tutelle directe de l'Etat, une mission de contrôle technique.

Cette mission peut, en cas de nécessité, être confiée à toute personne physique ou morale dont la compétence technique est notoirement reconnue.

Les contrôleurs techniques sont nommés et relevés de leurs fonctions par arrêté du ministre de tutelle.

Art. 19. — Les contrôleurs techniques ont principalement pour mission de veiller au respect des normes techniques de gestion. Ils s'assurent de l'utilisation rationnelle par l'entreprise des moyens de production ainsi que de la mise en place d'une politique de maintenance ayant pour objet de préserver de la manière la plus adéquate l'outil de production. Ils participent à l'évaluation de l'opportunité technique des projets d'investissement, à l'élaboration des cahiers des charges et à l'alignement des offres techniques.

Le visa du contrôleur technique est requis pour les opérations précitées.

Les contrôleurs techniques doivent participer à l'élaboration des budgets prévisionnels, des contrats-programmes et des plans d'action visant la réduction et la maîtrise des coûts de production. Ils sont appelés par la suite à en contrôler l'exécution.

Ils doivent contrôler l'existence d'un programme d'économie d'énergie, d'actualisation du fichier des immobilisations et des travaux d'inventaire.

Ils formulent à l'attention de la direction générale et du conseil d'administration de l'entreprise, toute proposition technique de nature à améliorer les performances de cette dernière, ainsi que son développement harmonieux.

Le contrôleur technique doit informer périodiquement l'autorité de tutelle qui l'a désigné, de la situation de l'entreprise.

Pour l'exercice de sa mission, le contrôleur technique peut demander communication ou prendre connaissance sur place de tous les documents techniques intéressant l'entreprise.

Art. 20. — Les contrôleurs financiers et techniques sont régulièrement convoqués aux séances du conseil d'administration et aux assemblées générales.

Art. 21. — Les collectivités publiques locales et les entreprises-mères chargées en application de l'article 1er de la présente loi de la tutelle des entreprises auxquelles elles participent, sont tenues de mettre en place, un système approprié permettant l'exercice effectif d'un contrôle financier et technique.

TITRE V

DES OBLIGATIONS MISES A LA CHARGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL ET DES SOCIETES DANS LESQUELLES L'ETAT ET LES COLLECTIVITES PUBLIQUES LOCALES DETIENNENT UNE PARTICIPATION EN CAPITAL.

Art. 22. — Les entreprises-mères et les entreprises filiales doivent communiquer à leurs autorités de tutelle, ainsi qu'à la

chambre des députés, aux ministères du plan et des finances les documents ci-après :

- les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration;
- les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement et le schéma de financement de l'investissement;
- les bilans et comptes de gestion et de résultat, et les documents qui leurs sont annexés;
- un état périodique de l'avancement de l'exécution du contrat-programme;
- un état des liquidités de l'entreprise arrêté à la fin de chaque mois.

Les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement, et le schéma de financement de l'investissement doivent être arrêtés chaque année avant le 1er septembre.

Les comptes prévisionnels doivent être approuvés par les départements de tutelle après avis des ministères du plan et des finances.

Le bilan et les comptes de gestion et de résultat doivent être arrêtés dans un délai ne pouvant dépasser 4 mois après la clôture de l'exercice.

Arrêtés à leurs échéances respectives, ces documents doivent être transmis à qui de droit dans un délai ne pouvant dépasser 15 jours.

L'autorité de tutelle dispose d'un délai de deux mois pour approuver les budgets de l'entreprise et formuler éventuellement des réserves sur les autres documents.

Le conseil d'administration sera informé, au plus tard lors de sa prochaine réunion, du contenu de ces réserves, et prendre, à ce effet les mesures qui s'imposent.

Art. 23. — Une copie du procès-verbal du conseil d'administration est transmise, dans les mêmes délais, aux administrateurs et aux contrôleurs financiers et techniques.

TITRE VI
CONTROLE ET REVISION DES COMPTES
DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Art. 24. — Les comptes des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés dont le capital est totalement détenu par l'Etat, sont soumis à une révision effectuée par un membre de l'ordre des experts-comptables et de commissaires aux comptes de sociétés de Tunisie.

Un décret pris sur proposition du ministre des finances fixe les conditions et les modalités d'application des dispositions du paragraphe précédent du présent article.

Art. 25. — Indépendamment du contrôle de l'Etat exercé par les contrôleurs financier et technique, soit soumis au contrôle général des services publics, au contrôle général des finances et à contrôle des inspections départementales, les établissements publics à caractère industriel et commercial, les sociétés dans lesquelles l'Etat et les collectivités publiques locales détiennent une participation en capital, et d'une façon générale, les organismes de toute nature faisant appel directement ou indirectement au concours financier de l'Etat ou des collectivités publiques locales sous forme d'appel en capital, de subventions, de prêts d'avances, ou de garanties.

TITRE VII
DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 26. — Par dérogation aux dispositions de l'article premier de la présente loi et dans l'attente d'une réorganisation des prix de participation de l'Etat, des collectivités publiques locales et d'entreprises-mères dans le capital des entreprises visées au article premier, qui s'effectuera dans un délai ne pouvant dépasser le 31 décembre 1986, la liste des entreprises soumises à la tutelle directe de l'Etat des collectivités publiques locales et celle des entreprises soumises à la tutelle des entreprises-mères sont fixés par décret.

**LISTE DES ENTREPRISES SOUMISES
A LA TUTELLE**

ENTREPRISES DE L'ETAT

Décret n° 85-1011 du 31 décembre 1985, fixant les listes des entreprises soumises respectivement à la tutelle de l'Etat des collectivités publiques locales et des entreprises mères.

Nous, Habib Bourguiba, Président de la République tunisienne:

Sur proposition du Premier ministre, ministre de l'intérieur:

Vu la loi n° 85-72 du 20 juillet 1985 relative à la tutelle et aux obligations mises à la charge des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés dans lesquelles l'Etat et les collectivités publiques locales détiennent une participation en capital, et notamment son article 26

Vu l'avis du tribunal administratif.

Décrétons :

Article premier. — En application des dispositions de l'article 26 de la loi sus-visée n° 85-72 du 20 juillet 1985 les listes des entreprises soumises respectivement à la tutelle de l'Etat des collectivités publiques locales et des entreprises mères sont déterminées ainsi qu'il suit :

LISTE A

Entreprises soumises à la tutelle de l'Etat

Premier Ministre :

- Imprimerie Officielle de la République Tunisienne.
- Centre National de l'Informatique.
- Agence Tunisienne de Coopération Technique.

Ministère de la défense nationale :

- Office des logements militaires.

Ministère de l'intérieur :

- Office des logements du personnel actif

Ministère du plan :

- Institut national des statistiques
- Institut d'économie quantitative Bach Hamba
- Commissariat général de développement régional
- Office du développement du sud.

Ministère des finances :

- Caisse nationale d'épargne logement
- Bourse des valeurs mobilières.

- Régie nationale des tabacs et des allumettes;
- Manufacture des tabacs de Kairouan;
- Régie des alcools;
- Centre informatique des ministères du plan et des finances;
- Loterie nationale;
- Société tunisienne de banque;
- Banque nationale de Tunisie;
- Banque du sud;
- Société tunisienne d'assurance et de réassurances;
- Banque de coopération du Maghreb Arabe;
- Banque nationale du développement agricole;
- Banque de développement économique de Tunisie;
- Banque nationale de développement touristique;
- Société tuniso-saoudienne d'investissement et de développement;
- Banque tuniso-koweïtienne de développement;
- Banque de Tunisie et des Emirats d'Investissement;
- Banque Tuniso-Qatari d'Investissement;
- Banque Tuniso-lybienne de développement et du commerce extérieur;
- Société immobilière de Tunisie;
- Compagnie tunisienne pour l'assurance du commerce extérieur;

Ministère du transport :

- Société nationale des chemins de fer tunisiens.
- Office des ports aériens de Tunisie;
- Office des ports nationaux tunisiens.
- Société nationale de transport.
- Société du métro léger de Tunis.
- Société nationale de transport rural et inter urbain.
- Compagnie tunisienne de navigation.
- Société tunisienne de l'air;
- Société de transport de marchandises.
- Société tunisienne d'accompagnement et de manutention
- Société régionale de transport du Sahel.
- S.R.T.G. de Gafsa;
- S.R.T.G. de Bizerte;
- S.R.T.G. de Gabès;
- S.R.T.G. de Sfax.
- S.R.T.G. de Nabeul;
- S.R.T.G. de Kairouan.
- S.R.T.G. de Béja;
- S.R.T.G. de Médenine.
- S.R.T.G. de Kasserine;
- S.R.T.G. du Kef.

-- S.R.T.G. de Jendouba:

Ministère de la jeunesse et des sports :

- Cité nationale sportive Bourguiba.
- Société promosport:

Ministère de l'économie nationale:

1) Mines :

- Compagnie des phosphates de Gafsa;
- Société d'étude des mines de phosphate SRA OURLANE;
- Société tunisienne d'expansion minière;
- Société minière de Djebel Djerissa;
- Société de développement des industries chimiques du sud;
- Société minière de Spathe Fluor et de la Barytine;
- Office national des mines;
- Compagnie minière du nord-ouest:

2) Energie :

- Société tunisienne d'électricité et du gaz;
- Entreprise tunisienne des activités pétrolières;
- Société tunisienne des industries de raffinage;
- Société italo-tunisienne d'exploitation pétrolière;
- Société nationale de distribution de pétrole;
- Compagnie franco-tunisienne du pétrole;
- Compagnie de transport par pipe-line au Sahara;
- L'agence de maîtrise de l'énergie.

3) Industrie :

a) Matériaux de construction :

- Société tunisienne des industries de matériaux de construction:
- Les ciments artificiels tunisiens;
- Les ciments de Bizerte;
- Société des ciments de Gabès;
- Les ciments d'Oum Khélil;
- Société des industries cimentières du centre;
- Les ciments de djebel ouest;
- El Anahib;
- Société tunisienne de chaux;
- El Boumiane;
- Centre technique des matériaux de construction, de la céramique et du verre;
- Société tuniso-algérienne du ciment blanc

(Chimie :

- Société industrielle d'acide phosphorique et d'engrais;
- Les industries chimiques maghrébines;
- Société arabe des engrais phosphatés et azotés;
- Engrais de Gabès;
- Industries chimiques de Gafsa;
- Société tuniso-algérienne de lithopone;
- Société nationale de pneumatique;

c) Mécanique :

- El Fouladh;
- Société tunisienne de constructions et de réparations mécaniques et navales;
- Société minière et métallurgique de Tunisie;
- Centre technique des industries mécaniques et électriques;
- Société maghrébine de fabrication des moteurs thermiques.

d) Industrie alimentaire :

- Complexe sucrier de Tunisie;

e) Commerce :

- Office du commerce de la Tunisie;
- Société tunisienne des marchés de gros;
- El Loudhuan;
- Centre de promotion des exportations;
- Bâtiment;

1) Etude de promotion :

- Agence de promotion des investissements;
- Agence foncière industrielle;
- Centre national des études industrielles;
- Institut national de normalisation et de la propriété industrielle;

g) Textile et divers :

- Société générale des industries textiles;
- Société nationale de cellulose et de papier affa;
- Centre national du cuir et de la chaussure;

Ministère de l'agriculture :

- Office de mise en valeur de la vallée de la Medjerda;
- Office de mise en valeur des périmètres irrigués de Nebhana;
- Office de mise en valeur des périmètres irrigués de Lakhmas;
- Office de mise en valeur de Kairouan;
- Office de développement de la Tunisie centrale;
- Office de mise en valeur des périmètres irrigués de Jendouba;
- Office de mise en valeur de Gabès-Médénine;
- Office de mise en valeur des périmètres irrigués de Nabeul;
- Office de mise en valeur des périmètres irrigués de Gafsa-Jérid;
- Office de développement sylvo-pastoral du nord-ouest;
- Office de mise en valeur des périmètres irrigués de Sidi-Bouzeid;
- Office de mise en valeur des périmètres irrigués de Souassi;
- Office des terres domaniales;
- Office de l'élevage et des pâturages;
- Office des céréales;
- Office national de l'huile;
- Office national de pêche;
- Office national de la vigne;
- Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux;
- Société nationale de motoculture;
- Société nationale de la protection des végétaux;
- Société des courses;
- Société d'exploitation du canal et des adductions des eaux du nord;
- Agence de la réforme agraire;
- Centre national des études agricoles;
- Agence de promotion des investissements agricoles;
- Institut des régions arides;

Ministère de l'éducation nationale :

- Centre national pédagogique;
- Office des logements des agents de l'éducation nationale;

Ministère des affaires culturelles :

- La maison arabe du livre;
- Société tunisienne de diffusion;
- La maison tunisienne d'édition;
- Société anonyme tunisienne de production et d'expansion cinématographique;

Ministère de l'information :

- Agence tuniso-africaine presse;

Ministère de la santé publique :

- Pharmacie centrale de Tunisie;
- Office du thermalisme;

- Ministère des communications :
- Société tunisienne des télécommunications par câble sous-marin;
 - Société tunisienne d'entreprises des télécommunications;
- Ministère de la famille et de la promotion de la femme :
- Office national de la famille et de la population;
- Ministère de la protection sociale :
- Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale;
 - Caisse nationale de sécurité sociale;
 - Caisse d'assurance vieillesse invalidité et survivants;
 - Société de promotion des logements sociaux;
 - Caisse des retraites du personnel des services publics, de l'électricité de gaz, et des transports.

- Ministère de l'équipement et de l'habitat :
- Office national de l'assainissement;
 - Office de la topographie et de la cartographie;
 - Société nationale immobilière de Tunisie;
 - Agence foncière d'habitation;
 - Agence de réhabilitation et de rénovation urbaine;
 - Société d'aménagement des berges du lac de Tunis;
 - Société de matériel et de travaux;

- Ministère du tourisme et de l'artisanat :
- Agence foncière touristique;
 - Office national du tourisme tunisien;
 - Office national de l'artisanat;
 - Société hôtelière et touristique de Tunisie;
- Ministère du travail :
- Office de la promotion de l'emploi et des travailleurs tunisiens à l'étranger;
 - Office de la formation et de la promotion professionnelle.

LISTE B

Entreprises soumises à la tutelle des collectivités publiques locales

ENTREPRISES	Collectivité publique locale assurant la tutelle
Société immobilière et de gestion El Iskara	Municipalité de Tunis
Agence municipale de promotion du logement	Municipalité de Tunis
Société immobilière municipale "Al-Baraka"	Municipalité de Tunis
Société tunisienne de transport	Municipalité de Tunis
Société d'économie mixte d'aménagement de Tunis	Municipalité de Tunis
Société de développement touristique	Municipalité de Tunis

LISTE C

Entreprises soumises à la tutelle des entreprises mères

- Société tunisienne de réassurance;
- Société tunisienne d'assurance Lloyd;
- Banque franco-tunisienne;
- Société financière de gestion;

- Beit Etumouil tuniso-saoudien;
- Société de mise en valeur des îles de Kerkennah;
- Union internationale de banque;
- Société de recherche et d'exploitation de pétrole en Tunisie;
- Société tunisienne du gazoduc transtunisien;
- Société de stockage d'hydrocarbure et de transport par pipe-line;
- Société de développement et d'exploitation du permis du sud;
- Compagnie d'exploitation Sfax-Kerkennah;
- Société de service du gazoduc transtunisien;
- Société tunisienne de lubrifiant;
- Compagnie tunisienne de forage;
- La céramique tunisienne;
- Manufacture tunisienne de céramique;
- Union générale;
- Les carrières tunisiennes;
- Les carrelages tunisiens;
- Les plâtres tunisiens;
- Société tunisienne des produits céramiques de Nabeul;
- Marbrerie de Thala;
- Ciment amiante Tunisie;
- Société tunisienne de verrerie;
- El Kanaouet;
- Djebel ouest industries;
- Société tunisienne d'engrais chimique;
- Industrie chimique du fluor;
- Société GRANUPHOS;
- El Moez-Chimie;
- Raffinerie tunisienne du soufre;
- Société tunisienne des industries de pneumatiques;
- Le confort;
- Ateliers mécaniques du Sahel;
- Société anonyme de construction électro-mécanique;
- Société métallurgique de Tunisie;
- Société tunisienne des moteurs;
- Fonderies réunies;
- Société industrielle d'appareillage et de matériel électriques;
- Société tunisienne d'entreprise;
- Société tunisienne métallurgique;
- Société tunisienne d'industries automobiles;
- Atelier de construction métallique et de maintenance de Gahès;
- Tunisie engineering et construction industrielle;
- Société des fonderies et de mécanique;
- Complexe mécanique de Tunisie;
- Société tunisienne d'emballage métallique;
- Société besto-plast Tunisie;
- Société industrielle et de distribution des produits alimentaires et diététiques;
- Société tunisienne de levure;
- Société tunisienne de sucre;
- Société d'industrie alimentaire et de conditionnement;
- Société tunisienne de l'industrie laitière;
- Tunisie lait;
- Société de commercialisation de papier;

/ _ E PREMIER MINISTRE

A

MESSIEURS LES MINISTRES ET SECRETAIRES D'ETAT

--OoO--

W

O B J E T / Gestion et tutelle des entreprises publiques.

--OoO--

La présente circulaire a pour objet d'explicitier les nouvelles dispositions concernant la gestion et l'exercice de la tutelle sur les entreprises publiques faisant l'objet des lois n°85-72 et 85-82 des 20 Juillet et 11 Août 1985.

I. - NOUVEAU CHAMPS D'EXERCICE DE LA TUTELLE ET NOTION D'ENTREPRISE PUBLIQUE.

La législation antérieure (Décret du 1^{er} Avril 1948, loi n°65-3 du 12.2.1965 et la loi n°69-50 du 26 Juillet 1969), soumet à la tutelle de l'Etat toute entreprise dont le capital est détenu directement ou indirectement par l'Etat à concurrence d'au moins 10 %.

Etant trop large, ce champs d'exercice de la tutelle n'a pas permis à l'Etat jusque-là d'exercer une tutelle efficace sur les entreprises publiques. Aussi, la loi N°85-72 du 20 Juillet 1985 a-t-elle distingué à ce niveau entre les entreprises mères et les entreprises filiales.

La première catégorie (entreprises mères) groupe trois sortes d'entreprises :

a.- les établissements publics à caractère industriel et commercial

b.- les sociétés dont le capital est détenu par l'Etat à concurrence d'au moins 34 %

c.- les sociétés dont le capital est détenu par une collectivité publique locale à concurrence d'au moins 34 %

Par collectivité publique locale, on vise aussi bien les Conseils Municipaux que les Conseils de Gouvernorat.

Quant à la 2ème catégorie d'entreprises (entreprises filiales), elle groupe toutes les entreprises ne rentrant pas dans la première catégorie, et dont le capital social est détenu à plus de 50 % :

- Soit conjointement par l'Etat, une ou plusieurs collectivités publiques locales et (ou) une ou plusieurs entreprises mères.

- Soit conjointement ou exclusivement par une ou plusieurs entreprises mères.

La première catégorie d'entreprises dites entreprises mères, est soumise à la tutelle directe de l'Etat, ou de la collectivité publique locale participante.

Quant aux entreprises rentrant dans la 2ème catégorie, leur tutelle sera exercée par l'organisme qui aura été désigné par l'ensemble des participants au capital à l'issue d'un vote à la majorité simple des actions détenues.

Cet organisme peut ne pas être l'actionnaire ayant la participation la plus élevée.

Cependant, si l'opération de vote ne donne pas de résultats, faute de majorité, la tutelle sera dans ce cas exercée par l'entreprise mère qui détient le plus d'actions dans le capital.

Les objectifs recherchés à travers cette nouvelle délimitation du champ d'exercice de la tutelle est d'abord de rendre plus efficace la tutelle de l'Etat en réduisant le nombre des entreprises soumises à sa tutelle directe, ensuite d'intéresser davantage les entreprises mères dans la gestion de leurs filiales.

Ces objectifs ne peuvent être réalisés qu'après une réorganisation des prises de participation dans le capital des entreprises publiques.

Dans l'attente de cette réorganisation des prises de participation qui doit avoir lieu avant le 31/12/1987, les listes des entreprises soumises respectivement à la tutelle de l'Etat, des collectivités publiques locales et des entreprises mères seront fixées par Décret. Ce Décret est actuellement en cours de préparation.

Dès sa publication, les entreprises filiales devant être soumises à la tutelle des entreprises mères, doivent dans un délai de trois mois réunir leur Assemblée Générale ordinaire en vue de procéder à la désignation par vote de l'organisme devant assurer leur tutelle et ce en application des dispositions de l'article 1 de la loi du 20 Juillet 1985.

II.- DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

1.- Composition :

L'Etat, les collectivités publiques locales, et les entreprises mères participant au capital des entreprises visées à l'article 1 de la loi, se voient réserver par la loi dans les Conseils d'Administration de ces entreprises, un nombre de sièges proportionnel à leur participation respective.

2.- Nomination des Administrateurs :

a.- Mode de désignation :

Les Administrateurs représentant l'Etat seront à l'avenir nommés par arrêté du Ministre de tutelle. L'intervention du Ministère des Finances n'est plus requise à cet égard.

Une révision de la composition des Conseils d'Administration des entreprises soumises à la tutelle de l'Etat doit être opérée pour tenir compte aussi bien des nouvelles règles régissant l'exercice de la tutelle que de la structure actuelle du Gouvernement et de l'Administration. Cette révision doit permettre une représentation des différents Départements intéressés par l'activité de l'entreprise et notamment celle du Premier Ministre, du Ministère du Plan et du Ministère des Finances.

Les arrêtés de nomination des Administrateurs seront donc préparés par le Ministère de tutelle, mais celui-ci doit recueillir les propositions des Ministères intéressés.

Quant aux Administrateurs représentant les collectivités publiques locales, ils seront désignés par le Président de la collectivité publique après avis de son organe délibérant c'est à dire du Conseil Municipal ou du Conseil du Gouvernement.

Les Administrateurs représentant les entreprises mères seront désignés quant à eux par décision du Chef de l'entreprise mère après avis de son Conseil d'Administration.

b.- Critères de choix :

La réforme préconisée implique de choisir comme Administrateurs, les agents dont le profil et l'expérience s'adapte le plus à l'activité de l'entreprise.

Dans ce cadre, il convient d'insister sur la nécessité de spécialiser ces agents pour rendre leur contribution plus efficace.

Par ailleurs, les membres des Conseils d'Administration doivent être suffisamment représentatifs et informés de la politique de l'Etat dans le secteur auquel appartient l'entreprise où ils sont désignés.

c.- Conditions de nomination :

L'Administrateur doit remplir les conditions suivantes :

- Il doit d'abord être :

* Soit un agent public en activité ou en retraite. S'il est en activité, il doit avoir au moins trois ans d'exercice.

* Soit une personnalité ayant exercé une charge publique (Ex : avoir été membre du Gouvernement ou Député).

Par agent public, il faut entendre tout le personnel exerçant dans les services de l'Etat, des collectivités publiques locales, et des entreprises mères telles que définies par la loi n°85-72 du 20 Juillet 1985.

- L'Administrateur doit ensuite être de nationalité Tunisienne.

- Il doit enfin avoir au moins 30 ans d'âge.

d.- Durée et renouvellement du mandat :

Le mandat des Administrateurs représentant l'Etat, les collectivités publiques locales ou les entreprises mères a la même durée que celle des autres Administrateurs.

Ce mandat peut être renouvelé dans les mêmes conditions.

Il y a lieu toutefois de remarquer que pour certaines entreprises publiques, les lois spécifiques les concernant peuvent prévoir des dispositions dérogatoires à cet égard. Ainsi si pour telle ou telle entreprise la loi la concernant prévoit des dispositions particulières relatives à la durée du mandat ou à ses conditions de renouvellement, ces dispositions restent en vigueur.

3.- Droits, Pouvoirs et Responsabilités des Administrateurs

Les Administrateurs représentant l'Etat, les collectivités publiques locales ou les entreprises mères ont les mêmes droits et les mêmes pouvoirs que les autres Administrateurs, tant à l'égard de la société, qu'à l'égard des tiers.

Ces Administrateurs doivent défendre au sein du Conseil la politique de l'autorité de tutelle. Ils doivent par ailleurs informer cette autorité de l'évolution de la situation de l'entreprise.

Les Administrateurs sont ainsi appelés à :

- Réfléchir sur les problèmes essentiels de l'entreprise.
- En informer la tutelle tout en proposant des solutions.
- Receuillir auprès de la tutelle les instructions placées dans le cadre d'une politique cohérente et bien définie.
- Transmettre et défendre cette politique auprès du Conseil d'Administration.

Des instructions précises seront données par les autorités de tutelle à leurs représentants aux Conseils d'Administration en vue de définir le cadre précis de leurs attributions et l'étendue des pouvoirs qui leurs sont dévolus.

S'agissant des responsabilités encourues par les Administrateurs, il y a lieu de distinguer à ce niveau entre les responsabilités civile et pénale.

La responsabilité civile résultant de l'exercice du mandat d'Administrateur est encourue par l'autorité qui l'a désigné. La responsabilité pénale, est au contraire encourue par l'Administrateur personnellement.

Par ailleurs, la désignation d'un agent en qualité de représentant au Conseil d'Administration d'une entreprise mère ou filiale n'est pas considérée comme une prise d'intérêt au sens de l'article 97 du Code Penal ainsi libellé :

"Le fonctionnaire public ou assimilé, qui directement ou indirectement prend ou reçoit un intérêt quelconque dans une affaire dont il a, ou avait, au temps de l'acte en tout ou en partie, l'Administration ou la surveillance, est puni de l'emprisonnement pendant deux ans et d'une amende égale au gain obtenu..."

Enfin, la loi du 20 Juillet 1985 a repris dans son article 10 l'interdiction prévue par le Décret de 1948 pour les Administrateurs d'entrer à un titre quelconque au service de la société concernée avant l'expiration d'un délai de 3 ans à partir du jour où il a cessé d'être Administrateur.

Cette interdiction peut être levée par une autorisation spéciale de l'autorité qui l'aura désigné en qualité d'Administrateur.

4.- Cautionnement et garanties

Les Administrateurs représentant l'Etat, les collectivités publiques locales ou les entreprises mères continuent sous la nouvelle législation à être dispensés de fournir un cautionnement et à ne pas devoir être personnellement actionnaires.

A l'inverse, et contrairement aussi bien à la législation antérieure (Décret du 1 Avril 1948), qu'aux dispositions de l'article 75 du Code de Commerce, l'Etat, la collectivité publique locale et l'entreprise mère ne sont pas obligés de déposer des actions de garantie en proportion du nombre des représentants qu'ils ont nommés dans les Conseils d'Administration.

5.- Attributions du Conseil d'Administration

L'un des objectifs visés par la nouvelle loi sur la tutelle des entreprises publiques est de restituer au Conseil d'Administration le rôle qui lui est dévolu normalement : être l'organe de l'entreprise chargé d'arrêter sa stratégie globale de développement, et de contrôler la bonne exécution de cette stratégie.

Le Conseil d'Administration a ainsi pour mission

- de fixer les objectifs et les moyens de gestion de l'entreprise.
- de délimiter les pouvoirs à déléguer au Directeur général pour l'exécution de sa mission
- et de contrôler la bonne exécution de la politique tracée.

Ainsi, le rôle du Conseil d'Administration ne doit pas se limiter au simple respect de la formalité légale relative à la réunion trimestrielle prévue par le législateur, il est par contre chargé de :

- arrêter les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement et le schéma de financement de ce dernier.
- arrêter les bilans et les comptes de gestion et de résultat
- fixer le statut du personnel et son régime de rémunération
- approuver dans le cadre de la réglementation en vigueur, les marchés devant être conclus par l'entreprise
- et établir en collaboration avec l'autorité de tutelle les contrats programmes et suivre leur exécution.

Cette liste n'est pas limitative, le Conseil doit en effet statuer sur toute question relative à la gestion de l'entreprise, il doit ainsi par exemple discuter l'organigramme et l'organisation interne de l'entreprise, examiner les normes de productivité applicable à l'entreprise etc...

→ Enfin, il y a lieu de préciser que pour la première fois, le législateur a fait référence à la nécessité d'établir un contrat programme et de suivre de près sa bonne exécution.

Ces contrats programmes doivent être assortis d'objectifs précis destinés à accroître la productivité de l'entreprise et sa compétitivité, et à la mettre à même de mieux assurer le rôle qui lui est dévolu dans le développement économique du pays.

Les contrats programmes doivent viser une compression des coûts de production principalement au niveau de la consommation de l'énergie, et des matières premières, une réhabilitation de la fonction de maintenance, et une amélioration du coefficient d'utilisation des équipements.

Le contrat programme doit également viser une bonne intégration du potentiel humain dans son environnement. Des objectifs concrets doivent être fixés à ce niveau.

6.- Réunion du Conseil d'Administration.

Les conseils d'Administration des entreprises publiques doivent se réunir périodiquement et chaque fois que l'intérêt l'exige. La cadence minimum de ces réunions est de 3 mois.

L'ordre du jour des réunions du Conseil doit être précis. Il doit être accompagné de l'ensemble des documents devant être examinés lors de la réunion du Conseil.

L'ordre du jour ainsi que ses pièces annexes doivent être communiqués aux Administrateurs, aux contrôleurs financier et technique et à l'autorité de tutelle 10 jours au moins avant la réunion du Conseil.

7.- Présidence du Conseil d'Administration

Aux termes de l'alinéa 1 de l'article 72 du code de commerce : "Le Président du Conseil d'Administration assure sous sa responsabilité, la direction générale de la société".

Cette disposition reste en vigueur, elle constitue toujours la règle à appliquer en la matière.

L'article 2 de la loi n°85-82 du 11 Août 1985 a prévu toutefois un régime exceptionnel facultatif auquel peuvent opter les actionnaires.

Cet article ajoute en effet un article 72 bis dont l'alinéa 1 est ainsi libellé :

"Les statuts de la société peuvent opter pour la dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général de la société".

* avoir au moins 5 ans d'exercice en qualité d'agent public.

- Conditions négatives :

* ne pas avoir la qualité d'Administrateur dans l'entreprise.

* ne pas exercer les fonctions de directeur général de l'entreprise.

2.- Attributions :

Le rôle du mandataire spécial est de défendre les intérêts de l'organisme qui l'a désigné dans les Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.

A cet égard il dispose du droit de vote incombant à l'autorité qui l'a désigné .

V.- DU CONTROLEUR FINANCIER :

La nouvelle législation distingue à ce niveau entre les entreprises soumises à la tutelle directe de l'Etat et celles soumises à la tutelle des collectivités publiques locales ou des entreprises mères.

1.- Entreprises soumises à la tutelle directe de l'Etat :

Il est prévu pour ces entreprises de désigner des contrôleurs financiers.

a.- Nomination :

Ces contrôleurs financiers sont nommés et relevés de leurs fonctions par arrêté du Ministre des Finances après avis du Ministre de tutelle.

Pour être nommé contrôleur financier il faut être fonctionnaire en activité.

Par fonctionnaire on entend tout agent public titulaire ou stagiaire exerçant auprès de l'Etat, d'une collectivité publique locale, ou d'un établissement public à caractère administratif.

Les agents temporaires et les agents contractuels ne peuvent quant à eux, être nommés en qualité de contrôleurs financiers.

b.- Attributions :

L'article 15 de la loi n°85-72 du 20 Juillet 1985 fixe les principales missions dévolues aux contrôleurs financiers.

Cet article 15 prévoit également l'institution d'un visa dont les modalités d'exercice seront déterminées par un Décret ultérieur.

2.- Entreprises soumises à la tutelle des collectivités publiques locales et des entreprises mères

L'article 21 de la loi du 20 Juillet 1985 prévoit à cet égard que l'autorité de tutelle est "tenue de mettre en place un système approprié permettant l'exercice effectif d'un contrôle financier".

Ainsi si la fonction de contrôle financier doit nécessairement exister, le législateur n'a pas voulu figer ses modalités d'exercice dans un cadre uniforme applicable à toutes les entreprises.

Chacune des entreprises mères ou des collectivités publiques locales choisira le système qui s'adaptera à ses moyens, sa nature d'activité et celle de l'entreprise soumise à sa tutelle.

VI.- DU CONTROLE TECHNIQUE

Là aussi la nouvelle législation distingue entre les entreprises soumises à la tutelle directe de l'Etat, et celles soumises à la tutelle des collectivités publiques locales et des entreprises mères.

1.- Entreprises soumises à la tutelle directe de l'Etat:

Il est prévu pour ces entreprises la possibilité de nommer des contrôleurs techniques. Il s'agit donc d'une faculté offerte à l'Administration et non d'une obligation.

Certaines entreprises peuvent en raison de la nature de leur activité ne pas avoir de contrôleurs techniques.

a.- Désignation :

Les contrôleurs techniques sont nommés et relevés de leurs fonctions par arrêté du Ministre de tutelle. L'avis du Ministre des Finances n'est plus requis à cet égard.

Dans son article 18, la loi du 20 Juillet 1985 prévoit deux procédures de nomination des contrôleurs techniques.

- Procédure normale :

Normalement, les contrôleurs techniques sont choisis parmi les agents publics en activité. (cf définition d'agent public sus-indiquée).

Les agents retraités ne peuvent être désignés en qualité de contrôleurs techniques.

- Procédure exceptionnelle :

En cas de nécessité, la mission du contrôleur technique peut être confiée à toute personne physique ou morale dont la compétence technique est notoirement reconnue.

Cette procédure doit rester exceptionnelle, on ne doit y recourir qu'en cas de nécessité.

Le recours à cette procédure doit être autorisé par les services spécialisés du Premier Ministère (Contrôle Général des Services Publics).

b.- Attributions :

L'article 19 de la loi N°85-72 du 20.7.1985 précise les attributions essentielles du contrôleur technique. Il prévoit également l'institution d'un visa.

Des instructions précises seront données ultérieurement par les Ministères de tutelle pour déterminer les modalités d'exercice du contrôle technique.

2.- Entreprises soumises à la tutelle des collectivités publiques locales et des entreprises mères.

L'article 21 de la loi prévoit à cet égard que l'autorité de tutelle est tenue de mettre en place un système approprié permettant l'exercice effectif d'un contrôle technique.

Ainsi, la fonction de contrôle technique doit exister pour ces entreprises. Toutefois les modalités d'exercice de cette fonction, seront déterminées librement par l'autorité de tutelle.

VII.- OBLIGATIONS MISES A LA CHARGE DES ENTREPRISES PUBLIQUES :

Le titre V de la loi N°85-72 du 20.7.1985 relatif aux obligations mises à la charge des entreprises publiques s'applique aussi bien aux entreprises mères qu'aux entreprises filiales.

Ces entreprises doivent transmettre périodiquement à leur autorité de tutelle, à la Chambre des Députés, et aux Ministères du Plan et des Finances les documents ci-après désignés :

- Procès verbal des réunions du Conseil d'Administration.

- Budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement, et le schéma de financement des investissements qui doivent être arrêtés chaque année avant le 1^{er} Septembre //

- Bilans et comptes de gestion et de résultat et documents annexes qui doivent être arrêtés dans un délai ne pouvant dépasser 4 mois après la clôture de l'exercice.

- Etat périodique de l'avancement de l'exécution du contrat programme.

- Etat des liquidités de l'entreprise, arrêté à la fin de chaque mois.

Arrêtés à leurs échéances respectives, ces documents doivent être transmis aux autorités sus-indiquées dans un délai ne pouvant dépasser 15 jours. //

L'autorité de tutelle dispose d'un délai de 2 mois pour approuver les budgets de l'entreprise (après avoir requis au préalable l'avis des Ministères du Plan et des Finances), et pour formuler le cas échéant des réserves sur les autres documents.

Au cas où le budget ne serait pas approuvé, ou il y aurait des réserves sur les autres documents transmis, le Conseil d'Administration doit en être informé au plus tard lors de sa prochaine réunion.

La Direction Générale de l'entreprise peut ne pas attendre cette réunion et saisir individuellement les Administrateurs pour les informer du contenu des réserves émises.

Lors de sa réunion, le Conseil d'Administration prendra les mesures qui s'imposent.

Par ailleurs, la Direction Générale est tenue après chaque réunion du Conseil d'Administration d'adresser aux Administrateurs et aux contrôleurs financier et technique une copie du procès verbal du Conseil dans un délai maximum de 15 jours.

Il y a lieu de remarquer enfin que l'obligation faite pour les entreprises de publier leurs documents comptables au Journal Officiel ne tient plus lieu. Ces entreprises sont dorénavant libres de le faire ou de ne pas le faire, sous réserve de dispositions législatives particulières.

En conclusion, il y a lieu de remarquer :

1.- Qu'en tant que puissance publique, l'Etat continue à entretenir des relations avec toutes les entreprises publiques mères ou filiales, au même titre que les relations qu'il entretient avec les entreprises privées. C'est ainsi que les textes généraux relatifs à la fixation des prix et tarifs, au commerce extérieur et intérieur, à la législation sociale, et à la législation fiscale s'appliquent à toutes les entreprises publiques et privées.

2.- Que nul n'ignore le rôle important qui a été joué jusqu'ici par les entreprises publiques pour la mise en oeuvre des plans de développement économique et social de la Nation.

Toutefois, il n'est pas moins vrai que des faiblesses souvent assez graves ont pu être décelées en ce qui concerne la gestion de certaines entreprises notamment durant les années de leur démarrage.

Il convient alors de mettre en oeuvre tous les moyens utiles en vue de remédier à cette situation, de permettre aux entreprises publiques de jouer le rôle qui leur est dévolu et d'assumer normalement leur part de responsabilité dans le développement économique et social du Pays.

--oOo--

L'importance des questions évoquées doit inciter les responsables tant au niveau des entreprises publiques qu'au niveau de l'Administration, et des collectivités publiques locales, à veiller au strict respect des prescriptions de la présente circulaire.-

liation

id CHEDLY
er auprès
er Ministre

LE PREMIER MINISTRE

Signé : Mohamed MZALI

RAPPORT D'ACTIVITE

DES ORGANISMES SOUS-TUTELLE

— 1985 —

TOME II

— Offices de Mise en Valeur et des Périmètres Irrigues

Aout 1986

C N D A 4254

RAPPORT D'ACTIVITE

DES ORGANISMES SOUS-TUTELLE

- 1985 -

TOME II

- Offices de Mise en Valeur et des Périmètres Irrigues

**** SOMMAIRE ****

I N T I T U L E	PAGE
- Présentation des offices de mise en valeur des Périmètres Irrigués	1 à 4
- Office de mise en valeur de la Vallée de la Mejerda	5 à 14
- O.M.V.P.I. Nabeul	15 à 16
- O.M.V.P.I. Jendouba	17 à 19
- O.M.I.V.A. Lakhmès	20 à 21
- O.D.S.P. du Nord Ouest	22 à 26
- O.M.V. Nebhana	27 à 29
- O.M.V.P.I. Souassi	30 à 31
- O.M.I.V.A. Kairouan	32 à 33
- O.M.V.P.I. Sidi Bouzid	34 à 35
- Office de Développement de la Tunisie Centrale	36 à 37
- Office de M.V.P.I. de Gabès-Médenine	38 à 40
- O.M.V.P.I. Gafsa-Jérid	41 à 42
- ANNEXES	43 à 49

PRESENTATION DES OFFICES
DE MISE EN VALEUR DES PERIMETRES IRRIGUES (1)*

INTRODUCTION :

Responsables de la promotion de l'agriculture dans les périmètres irrigués (Publics et Privés) en matière d'exploitation et de maintenance des réseaux publics d'irrigation, de fourniture des services de vulgarisation et d'une façon générale de développement de la production agricole par la fourniture d'une gamme importante de services de support (distribution d'intrants, motoculture, crédits, aide à la commercialisation,...) les Offices de mise en valeur assument un rôle prépondérant dans le développement de l'agriculture, de par leur gestion d'un secteur à grandes potentialités. En effet, les périmètres irrigués (P.I.) couvrent actuellement une superficie irrigable d'environ 243 500 Ha représentant environ 5 % de la superficie agricole utile (SAU) du pays. Le secteur des P.I. a contribué à concurrence de 32 % à la production agricole totale dont la valeur est de 220 MD (2). **Très forts** utilisateurs de main d'oeuvre, les P.I. offrent une moyenne de 30 Millions de journées de travail par an soit environ 20 % du total de l'emploi généré par le secteur agricole.

LES FONCTIONS EXERCEES PAR LES OMV :

Le territoire est actuellement découpé en un certain nombre de périmètres irrigués affectés à onze (11) Offices de Mise en Valeur des périmètres irrigués, qui, outre les attributions qui leur sont assignés, interviennent principalement à trois niveaux à savoir :

I. DOMAINE DE L'EXPLOITATION ET DE LA MAINTENANCE :

Les OMV interviennent dans l'établissement des projets de réhabilitation et de l'infrastructure d'irrigation et dans la mise en oeuvre des travaux relatifs à cette infrastructure, aux bâtiments et aux centres de collecte et de conditionnement.

L'exploitation et la maintenance de l'infrastructure d'irrigation ainsi que la distribution et la vente de l'eau constituent en outre pour les OMV une activité privilégiée.

I₁ GESTION DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Pour pallier les faiblesses qui ne cessent d'entraver le développement du secteur irrigué et qui sont essentiellement relatives à l'état vétuste des réseaux d'irrigation, faute d'entretien et de maintenance adéquats de l'infrastructure existante, et à la sous-exploitation de certaines potentialités aussi bien en eaux qu'en sols, le gouvernement a adopté une stratégie fondée sur une plus grande mobilisation des potentialités du pays et sur une efficacité

(1) Non compris l'Office de Développement sylvo-pastoral du Nord-Ouest.

(2) Aux prix constants de 1980.

* d'après la note de la Direction du Plan, des Statistiques et des Analyses Economiques : Avril 1986.

accrue des moyens de production. A cet effet, environ 47 % des investissements prévus dans le cadre du VIème Plan pour l'hydraulique agricole ont été alloués aux actions de réhabilitation et de sauvegarde de certains périmètres existants ainsi qu'à la création et l'équipement de nouveaux périmètres. Pour y parvenir un certain nombre de projets ont été mis en oeuvre et sont réalisés par les OMV (voir liste en annexe).

I₂ DISTRIBUTION ET VENTE DE L'EAU AUX AGRICULTEURS

La distribution et la vente de l'eau constituent pour les OMV l'un des services les plus importants rendu aux agriculteurs. Le volume global distribué est passé de 206 Millions de m³ en 1982 - 1983 à plus de 300 Mm³ au cours de la campagne 1984 - 1985. Les prix facturés aux irrigants sont très inférieurs aux coûts réels de gestion et d'entretien des réseaux. En effet, les redevances ne couvrent que de 15 à 60 % (suivant les OMV) des coûts supportés par les OMV. Le déficit qui en résulte est couvert par des subventions de l'Etat. L'eau, vendue à environ 60 % au dessous de son coût général (1) (estimé à 34,3 Millimes / m³ en 1984) et les tarifs qui varient de 8 à 22 Millimes / m³ reflètent la forte variabilité des taux de recouvrement d'un Office à l'autre et expliquent le besoin des OMV d'équilibrer leurs budgets par des subventions qui leur sont accordées sur le budget de l'Etat. Au cours de la période 1981 - 1984, les revenus générés par les OMV ont représenté moins de 40 % du montant total de leurs dépenses. En revanche, les subventions sont passées au cours de cette période de 5.336 MD (2) en 1981 à 9,5 MD en 1984 (2).

L'une des conséquences de cette situation découlant de l'insuffisance des taux de recouvrement est le niveau d'entretien et de maintenance qui est en deça des standards souhaitables. De cette déficience résulte une dégradation des réseaux, ce qui entraîne, faute d'entretien et de maintenances adéquats, des réhabilitations fréquentes et coûteuses.

Le projet d'amélioration de la gestion du secteur irrigué, finalisé en 1985 et que le Ministère de l'Agriculture se propose de réaliser durant les 5 prochaines années vise, parmi ses objectifs, l'amélioration de la capacité des OMV à fournir un volume d'eau plus important en temps opportun et aux moindres coûts par le renforcement de leur aptitude à entretenir de façon satisfaisante l'infrastructure existante, de manière à éviter d'entreprendre des investissements lourds et itératifs. De même et afin d'assurer aux OMV une plus grande autonomie financière et dans le but de réduire les charges supportées par le budget de l'Etat, le projet préconise l'introduction de politiques de prix et de recouvrement des coûts afférentes aux services fournis par les OMV aux irrigants.

En ce qui concerne la vente d'eau, l'introduction au niveau national (à l'exception des Oasis) d'une tarification binôme pour le recouvrement des coûts de gestion et d'entretien de l'infrastructure d'irrigation permettra :

- i) d'encourager à une meilleure utilisation de cette infrastructure pour maximiser la production et lutter contre la sous-consommation en eau dans certains OMV, compte tenu de son caractère d'imitation à la mise en valeur.

1) Coût direct + frais généraux + amortissement des équipements d'entretien et de gestion.

2) Subvention totale (eau, vulgarisation, autres services,...).

ii) aux OMV d'assurer une gestion satisfaisante et un entretien adéquat des réseaux et par voie de conséquence d'améliorer leur situation financière et de les faire accéder graduellement à l'autonomie financière.

iii) de contribuer à une répartition plus équitable des avantages tirés de la mobilisation de l'eau entre les différents usagers. Pour atteindre ces objectifs, la tarification proposée se fonde sur les principes suivants :

a) un terme fixe obligatoire proportionnel à la superficie irrigable de l'exploitation, calculé sur la base de la consommation minimum souhaitable et donnant droit à un volume en franchise, correspondant.

b) un terme proportionnel (redevance volumétrique) à la consommation observée au dessus du volume en franchise et facturé au même prix que celui du m³ du volume en franchise ou à un prix inférieur à l'unité de façon à encourager la mise en valeur et à inciter à une plus grande consommation d'eau.

c) indexation automatique de tous les paramètres de la tarification (termes fixe et proportionnel) sur la base d'une formule incorporant les indices suivants : prix des produits agricoles, salaires, énergie et matériaux.

II. DOMAINE DE LA VULGARISATION :

En vue d'améliorer le niveau technique des agriculteurs irrigants, les Offices ont encadré ces derniers par près de 500 vulgarisateurs, répartis et installés sur le terrain dans près de 230 cellules territoriales de vulgarisation (C.T.V.) ou leur équivalent, soit dans les périmètres publics irrigués, soit dans les zones à forte densité de puits de surface. Le nombre de parcelles de démonstration s'est élevé en 1984 à près de 1511. Les journées d'information ont atteint le nombre de 880, touchant près de 13.000 agriculteurs et 1.000 vulgarisateurs techniciens dans les Offices.

Au niveau des stations expérimentales et d'appui à la vulgarisation, les Offices disposent des stations suivantes :

- O.M.V.V.M. : SAM I - SAM 2 - SAM 3 - La Manouba
- O.M.V.P.I. : NABEUL : KORBA Station d'essai à Sidi Jedidi
- O.M.I.V.A. NEBHANA : SAN MONASTIR
- O.M.V.P.I. GABES - MEDENINE : ZERKINE
- O.M.I.V.A. KAIROUAN : CHEBIKA
- O.M.I.V.A. KAIROUAN : CHEBIKA
- O.M.V.P.I. GAFSA - JERID : GAFSA - TOZEUR (IBN CHABBAT)
- O.D.T.C. : SBEITLA

Outre le rôle de démonstration et d'expérimentation (adaptation locale des techniques et variétés trouvées ou introduites par la recherche (INRAT - INAT) ces stations jouent le rôle de pépinière et de lieu de formation des vulgarisateurs .

II. DOMAINE DE L'INTERVENTION DIRECTE A L'AMONT ET A L'AVAL DE LA PRODUCTION

Les OMV fournissent des crédits à court terme en nature, distribuent des intrants, fournissent des services de motoculture et poursuivent des activités de commercialisation. Ces activités de services sont onéreuses pour les OMV qui fonctionnent à perte. Initialement, elles ont été entreprises du fait que les secteurs privé et coopératif ne pouvaient ou ne voulaient pas les assumer. Elles devaient constituer une solution provisoire en attendant que d'autres mécanismes d'approvisionnement puissent être développés. Grâce à l'assistance fournie aux agriculteurs, les Offices ont donc joué un rôle fondamental pour le développement. Cependant, ils n'ont pas été à même de prendre les mesures nécessaires pour se décharger de ces activités qui, au lieu de conserver leur caractère temporaire, ont été au contraire largement développées. Des mesures seront prises, dans le cadre du projet d'amélioration de la gestion du secteur irrigué, pour mettre fin progressivement à la

participation directe des OMV au financement des crédits destinés aux investissements à la parcelle et appliquer aux crédits en nature des OMV les taux d'intérêt en vigueur pour les crédits agricoles à court terme. Concernant les services de motoculture et en raison des subventions versées par l'Etat, les OMV ont pu maintenir des tarifs inférieurs à leur coût réel : il est estimé que les revenus tirés de ces services, en 1982, représentaient environ 70 % de leur coût réel, le reste étant financé grâce aux subventions de l'Etat. Cependant, malgré les subventions, les tarifs pratiqués par les OMV restent de 10 à 15 % plus élevés que ceux du secteur privé. Les machines agricoles des OMV sont utilisées sans grande efficacité, en raison de la mauvaise organisation du travail (les machines se déplaçant sur de longues distances entre les exploitations) et des insuffisances dans l'entretien du matériel, dues à la pénurie en mécaniciens qualifiés. Des mesures seront prises dans le cadre du projet pour améliorer cette situation.

Parallèlement, le développement d'un réseau privé de distribution d'intrants a été ralenti par la politique du Gouvernement consistant à fixer le prix des intrants et les marges de distribution à des niveaux artificiellement bas. Les OMV ont donc commencé à distribuer des intrants dans leur zone d'intervention, les activités liées à cette distribution se sont rapidement accrues, en volume et en complexité, alourdissant les charges, au plan tant financier qu'humain. Les ressources en découlant auraient dû être utilisées pour une exploitation et une maintenance plus efficaces des réseaux d'irrigation, ou pour fournir des services de vulgarisation. La faible marge de distribution rend cette activité non rentable, et bien que les Offices reçoivent des subventions de l'Etat, pour compenser les pertes encourues, la pression exercée pour minimiser ces pertes oblige les Offices à apporter des restrictions quant à la portée et la qualité de ces services. La tendance est de ne commander au dernier moment que la quantité d'intrants dont on est sûr qu'elle sera vendue, ce qui crée des goulots d'étranglement au niveau du transport et un épuisement fréquent des stocks aux centres de distribution. Dans le cadre du projet, des mesures seront prises a) pour atteindre le plein recouvrement de ces coûts, en ce qui concerne les services des OMV, par une contribution plus importante des bénéficiaires ; et b) pour décharger progressivement les OMV de leurs activités commerciales.

OFFICE DE MISE EN VALEUR DE LA VALLEE DE LA
MEDJERDA

**Office de Mise en Valeur de la
Vallée de la Medjerda**

-*-

Créé par la loi n° 58-63 du 11 Juin 1958 portant réforme agraire dans la basse vallée de la Medjerda, l'Office de Mise en Valeur de la Vallée de la Medjerda a pour objet notamment :

- d'assurer l'exécution des dispositions de la loi agraire susvisée ;
- de poursuivre l'aménagement et l'équipement du périmètre ;
- de favoriser la mise en valeur des terres agricoles ;
- d'assurer l'exploitation et la maintenance du réseau d'irrigation ;
- de veiller à la mise en valeur des périmètres irrigués équipés par l'Etat et situés dans les Gouvernorats de Tunis, Zaghouan, Ariana Ben Arous, Bizerte et Béja ;
- d'aider à la bonne exploitation des périmètres irrigués privés situés dans ces Gouvernorats.

I- ACTIVITES DE L'ANNEE 1986 :

Le périmètre d'intervention de l'Office couvre en 1985 une superficie irrigable de 59.243 ha (22.300 ha de périmètres privés irrigués et 36.943 ha de périmètres publics irrigués) répartis dans les six Gouvernorats sus-indiqués.

A- Assistance à la production :

1- L'approvisionnement :

a- Les Centres d'approvisionnement:

Les centres d'approvisionnement ouverts par l'Office sur l'ensemble des périmètres sont au nombre de 26.

b- Evolution des ventes :

En 1985, le volume total des ventes d'intrants et services à partir de l'ensemble des centres de l'Office a augmenté de 0,4 % par rapport à l'année 1984.

En valeur, les ventes ont totalisé en 1985 : 1.041.559 Dinars.

2- Les crédits :

a- Le crédit de campagne :

Le montant global du crédit court terme est passé de 399.243 D en 1984 à 784.322 D en 1985 , correspondant à une augmentation de 485 079D.soit 121 %.

b- Le crédit moyen terme :

* Acquisition de cheptels bovin et ovin :

- Bénéficiaires : 124 éleveurs contre 42 en 1984
- Distribution : de 436 génisses et 70 brebis contre respectivement 123 et 30 en 1984
- Montant octroyé : 246.348 D contre 80.841 D en 1984.

* Equipement hydraulique et matériel agricole :

Ce crédit a permis à 93 agriculteurs d'acquérir 50 groupes moto-pompes et 2 tracteurs équipés avec charrues, pour un montant global de 137.414 D contre 152.782 D l'année précédente.

* Serres :

Ce crédit a permis à 14 serriculteurs du Gouvernorat de Béja d'acquérir 14 abris serres pour un montant global de 24.704 D contre 55.243 D en 1984.

* Apiculture :

Ce crédit a permis à 7 apiculteurs du Gouvernorat de Béja d'acquérir 130 ruches pour un montant global de 3.707 D contre 714 en 1984.

c- Le crédit long terme :

1°/ Plantation :

Au cours de l'année 1985, 70,5 ha de nouvelles plantations ont été réalisées pour un montant global de 30.565 D contre 57 ha l'année précédente correspondant à un montant de 17.695 D.

2°/ Construction d'étables :

Le montant du crédit s'élève à 8.288 D contre 1.409D en 1984.

3°/ Aménagement des puits :

Le montant octroyé s'élève à 9.010 D contre 34.572 D l'année précédente et concerne le Gouvernorat de Béja.

3- Subvention du crédit de développement rural :

Le montant de cette aide s'élève à 4.500 D et concerne 30 éleveurs du Gouvernorat de l'Ariana.

3- Résultats de la campagne agricole 1985 :

1- Evolution des emblavures et des productions herbacées :

a- superficie des cultures herbacées : 45.387 ha contre 43.756 ha en 1984 soit une augmentation de 1.631 ha

b- Production (en tonnes)

EVOLUTION DE LA PRODUCTION

ESPECES	ANNEES	1984	1985	VARIATIONS
-Légumes d'hiver		128.268	125.635	- 3.433
-Fourrages et céréales		152.519	125.948	- 26.571
-Légumes d'été		285.933	303.360	+ 17.427
-Fourrage d'été		74.886	63.602	- 11.284
-Campagne d'hiver		280.787	251.584	- 29.203
-Cultures industrielles		16.297	15.635	- 562
TOTAL GENERAL :		657.903	634.182	- 23.721

Quant à la valeur de la production, elle a atteint 57.766 Milliers de Dinars contre 59.359 Milliers de Dinars en 1984.

C- Production des cultures sous-serres (tomates, piments, melon, divers)

-Superficie : 54,5 ha
 -Production : 2.241 tonnes
 -Valeur de la production : 835.381 D

D- Production arboricole :

-Superficie	:	19 026 ha
-Production	:	109.014 tonnes
-Valeur de la production	:	25.069.076 D

E- Production animale :* Effectif :

-Vaches sélectionnées	:	11.619
-Vaches croisées	:	5.075
-Taurillons sélectionnés	:	2.087
-Taurillons locaux	:	1.157
-Veaux	:	4.486
-Velles	:	2.191

* Valeur brute des productions animales : 12.402.278 D

* Déficit alimentaire en valeur : 4.605.307 D

* Valeur des productions animales nettes: 7.796.971 D

F- Estimation de la valeur brute de la production :

La valeur de la production (herbacée, sous-serres, fruitière, animale) est estimée à 91.505.920 Dinars.

c- Complexe agricole de Bord-El-Amri :

Le complexe agricole de Bordj-El-Amri englobe une superficie irrigable de 1.111 ha.

1°/ Campagne agricole :

Les emblavures réalisés au cours de l'année 1985 ont atteint 639 ha.

-Cultures maraîchères d'été	:	99,94 ha contre 109 ha en 1984
-Cultures maraîchères d'hivers:	:	15,5 ha contre 24 ha en 1984
-Cultures industrielles	:	
* Coton	:	34 ha
* Betterave	:	35 ha (production 1880 tonnes)
-Céréales et cultures fourragères	:	427 ha contre 541 ha en 1984
-Arboriculture	:	

* Plantations existentes :

- . 22 ha de pêcheurs (production 146 tonnes)
- . 8 ha de pruniers (production 10 tonnes)
- . 18 ha de poiriers (production 50 tonnes)

La valeur de la production totale s'élève à 112.868 Dinars.

-Oliveraie :

-Superficie : 100 ha
 -Production : 12,3 tonnes d'olive de table et 80 tonnes d'huile d'olive
 -Valeur de la production : 1.560 Dinars.

-Vignoble :

-Superficie : 20 ha
 -Production : 470,6 tonnes

• Nouvelles plantations :

La réalisation d'une plantation fruitière sur 50 ha a été entamée en 1985.

2°/ Elevage :

-Effectifs :

73 vaches
 1 taureau
 36 génisses
 42 taurillons
 28 velles
 20 veaux

-Production laitière commercialisée :

164.977 kg pour une valeur de 36.294 Dinars.

Par ailleurs, des actions de formation et d'appui à la vulgarisation ont été entreprises par l'agro-combinat.

-Les différents modes de formation ont touché 75 ouvriers
 -Organisation de visites.

d- Gestion de la ferme "EL MAHAJA"

Superficie : 45,91 ha dont :

-24 ha agrumes
 -13 ha terrain nu
 - 8 ha accès et bâtiments.

e- Gestion de la ferme de floriculture :

- Espèces cultivées : -Centaurée
-Statice
-Agrillée
-Divers
- Vente locale : 1.137 Dinars
- Exportation : 9.904 Dinars (sur le marché Hollandais)
- Total des ventes : 11.041 Dinars.

II- COMMERCIALISATION :

- Exploitations concernées : Mornag et El Bathan
- Quantités entreposées au centre de Mornag : 512 307 Kg (pommes, Poires, Grenades, coings).
- Collecte de lait : Il est prévu la réalisation et l'équipement de trois centres réfrigérés pour la collecte de lait d'une capacité de 17.000 litre/jour en plus des centres réalisés par l'O.E.P. afin d'atteindre 25.000 litres/jour. Quant au centre de Medjez-El-Bab, il a une capacité de 6 000 litres/jour.
- La collecte primaire a touché 625 exploitations produisant une moyenne quotidienne de 26.500 litres/jour.
- Quantités ramassées : 407.739 litres
- Commercialisation des produits agricoles :
 - Bordj-El-Amri : 772.878 Dinars
 - Nefza : 10.052 Dinars.

III- EXPLOITATION DU RESEAU D'IRRIGATION :

Pour l'ensemble des périmètres de l'Office, couvrant une superficie de 40.477 ha, le volume d'eau distribué au cours de l'année 1985, est de 85.341.447 m³. Ces périmètres, outre ceux réalisés à partir de sondages, sont implantés dans la Basse Vallée de la Medjerda, à Testour, à Mejez-El-Bab, à Mornag et à Ghezala.

IV- PROJET INTEGRE DE SIDI-SALEM :

A- Projets achevés :

- a- périmètre irrigué de Testour - Medjez-El-Bab : 5 200 ha
- b- périmètre de sauvegarde des agrumes du Cap-Bon: 6 000 ha
- c- périmètre irrigué du Cap-Bon : 5 400 ha

Le coût global s'élève à 23.400.000 Dinars.

B- Projets en cours: (sous projet de création de nouveaux périmètres irrigués Cap-Bon)

Le plan directeur des eaux du Nord prévoit l'équipement pour l'irrigation de 5.400 ha nouveaux dans la région de Soliman, Grombalia, au Cap-Bon. Les périmètres sont destinés à la production céréalière, fourragère et maraîchère. Le taux d'intensification moyen après irrigation est estimé à 150 %. Le coût global du projet s'élève à 21.244 millions de dinars.

V- PROJET MEDJERDA II :

Il s'agit d'un projet d'intensification de l'irrigation dans les périmètres irrigués de la Medjerda et Nebhana.

-Objectifs du projet :

- Extension de la superficie maraîchère, création de plantations et amélioration des rendements de toutes les cultures irriguées.
- L'augmentation totale de la production est estimée à 50 % en phase de plein développement du projet

La production maraîchère atteindra 185.000 tonnes, la production laitière 10.000 tonnes. Les cultures industrielles seront introduites sur 400 ha des grandes exploitations du périmètre.

-Coût du projet :

Le coût total du projet est estimé à 14.090 000 Dinars.

Le projet a démarré en 1983 et sera achevé en 1988.



SUITE EN

F 4



MICROFICHE N°

04254

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 4

VI- REHABILITATION DES PERIMETRES IRRIGUES DE BEJA, ZAGHOUAN, ET BIZERTE:

• Crédits accordés :

- a- Gouvernorat de Béja : 200.000 Dinars
- b- Gouvernorat de Zaghouan : 40.000 Dinars
- c- Gouvernorat de Bizerte : 160.000 Dinars

VII- REHABILITATION DES PERIMETRES IRRIGUES DE NADHOUR :

- Crédit accordé : 405.000 Dinars contre 130.000 D en 1984.
- Création du périmètre irrigué de Sidi Abdelkader d'une contenance de 100 ha et un débit d'exploitation d'eau d'irrigation de 50 l/s

VIII- STATION D'APPUI DE LA MEDJERDA :

La station d'appui de la Medjerda, établie dans le secteur de la Manouba, couvre 93 ha.

a- Expérimentation :

Le programme de 1985 comporte 7 champs d'essai couvrant dans l'ensemble 2.500 m² de culture sous serre et 10.500 m² de culture en plein champ.

b- Production :

L'activité du laboratoire, durant l'année 1985 était axée sur la production de 3.000 plants de fraisiers et 14.000 plants de pomme de terre.

Le laboratoire a réalisé une production au delà de ses objectifs avec 18.230 plants de pomme de terre et 5.603 plants de fraisiers.

IX- LES MOYENS MIS EN OEUVRE :A- Moyens humains : 1 558 agents

- Cadres techniques : 344
- Cadres administratifs: 98
- Agents temporaires : 42
- Personnels ouvriers : 1074

B- Moyens matériels :

- Véhicules : 127
- Camions Land Rover : 43
- Camions : 25
- Engins : 37
- Tracteurs : 167
- Remorques : 22
- Moissonneuses batteuses : 2

C- Moyens financiers :1°/ Budget de fonctionnement :

- Dépenses : 4 791.000 Dinars
- Recettes : 2 200 000 Dinars
- Subvention : 2 591 000 Dinars

2°/ Budget d'équipement : 4.008 000 DinarsX- PROGRAMME DE L'ANNEE 1986 :

Les principales activités de l'Office demeurent axées en 1986 sur :

- L'équipement et la mise en valeur des périmètres irrigués
- L'exploitation et la maintenance des réseaux d'irrigation
- La vulgarisation
- La formation et l'encadrement des produits agricoles
- La gestion de l'agro-combinat de Bor-El-Amri.

Pour la réalisation de ses projets, l'OMVVM bénéficiera en 1986 :

- d'une subvention d'équilibre de 2 561.000 Dinars pour son budget de fonctionnement, en diminution de 1,17 % par rapport à l'année précédente.
- d'un crédit de 5 563 000 Dinars pour son budget d'investissement en augmentation de 38,8 % par rapport à l'année précédente d'où :

- Le budget de fonctionnement :

.Dépenses	:	5 038.000 Dinars
.Recettes	:	2 477 000 Dinars
.Subvention	:	2 561 000 Dinars

-Le budget d'équipement : 5 563 000 Dinars.

OFFICE DE MISE EN VALEUR DES PERIMETRES IRRIGUES
DE NABEUL

OMVPI NABEUL

* Exploitation hydraulique

L'exploitation hydraulique de l'Office est de 42,3 Millions de m³ dont 25 Millions de m³ prélevés à partir de ressources locales et 17,3 Millions de m³ des eaux du Nord.

La distribution d'eau a enregistré une augmentation de 42 % par rapport à l'année précédente.

20,952 Millions de m³ sont ainsi distribués :

DESIGNATION DU GROUPE PERIMETRE	VOLUME DISTRIBUE EN m ³
Périmètres Publics	3.336.911
Périmètre de sauvegarde des agrumes	16.595.237
Agriculteurs hors périmètre	175.090
Maraîchères hors périmètres	324.425
Eau potable	170.677
Divers usagers	40.642
<u>TOTAL /</u>	20.951.982

* Production Végétale

SPECULATION	1985		1984		AUG	
	SUP (Ha)	Prod (T)	SUP (Ha)	Prod (T)	SUP	Prod
Cultures sous serre	104,2	16667	108,5	17145	64	156,7
Cultures de plein champ	21 943	443 200	20 330	403 450	15,3	9,9
Agrumes	143					
Cultures sous tunnels	17,4	360				
Olives de table		940				
Arbres fruitiers		26 407				

* Situation Financière :

- Fonctionnement

Le budget de fonctionnement 1985 se présente ainsi :

Charges salariales	700.000,000 D
Dépenses de fonctionnement	1.053.000,000 D
<u>TOTAL /</u>	1.753.000,000 D

Ce budget est financé par :

Recettes :	713.000,000 D
Subvention :	1.040.000,000 D
<u>TOTAL /</u>	1.753.000,000 D

- Equipement :

Coût total estimatif :	2.761,644 D
Crédits débloqués :	2.529,867 D
Paiement :	1.987,143 D
Reliquats :	642,712 D

¥ Approvisionnement et marketing

. Frais chimiques ayant une valeur de :	231.266,000 D
. Plants et semences ayant une valeur de :	1.131.676,000 D
. Produits phytosanitaires d'une valeur de :	161.438,000 D
. Matériel de traitement et baches plastiques d'une valeur de :	141.950,640 D

Le montant des crédits accordés antérieurement aux agriculteurs et non encore recouverts s'élève à 174.846,798 D.

OFFICE DE MISE EN VALEUR DES PERIMETRES IRRIGUES
DE JENDOUBA

OFFICE DE MISE EN VALEUR DES PERIMETRES
IRRIGUES DE JENDOUBA

* Occupation du sol

Cultures	: betterave	: céréales	: c. fourragères	: légumi- neuses	: C.M. hiver	: C.M. été	: Autres arbor- cult. fruit-
Superficie	: 2.952	: 10.583	: 2.713,5	: 1464	: 1579	: 2828	: 251,7 : 783,5
%	: 13 %	: 46 %	: 12 %	: 6 %	: 7 %	: 12 %	: 1 % : 3 %

- Betterave

Les réalisations sont de 88 % des prévisions.

L'office a subventionné 1500 m³/ha d'eau d'irrigation pour les agriculteurs qui ont fait au moins 30 % de leurs superficies en betteraves.

L'opération a touché 443 ha pour 108 agriculteurs.

- Céréales

L'irrigation complémentaire des céréales a porté sur 4000 ha de blé soit 38 % des réalisations céréalières

Subvention de 50 % de l'eau utilisée à cette fin.

- Cultures Maraîchères

Les réalisations ont connu un dépassement de 547,6 ha aux prévisions et 581,6 ha % aux réalisations 1983-84.

- Cultures sous-abris

Nombre de serres: 118 ayant une superficie de 6,03 ha

- Cultures industrielles ayant une superficie de 251,5 ha

* Productions animales

L'effectif du Cheptel bovin dans les PPI est de 5980 têtes avec une augmentation pour la campagne 84-85 de :

- 756 têtes pour la race pure

- 300 têtes pour la race croisée.

* production laitière

Quantité de lait produite 7.451 604 litres

Quantité de lait commercialisée 3 074 098 litres

Les quantités collectées par les C.C.L. de l'office représentent 34 % des quantités totales commercialisées

Les quantités vendues aux laiteries représentent 57,4 % du total vendu par l'office.

* Engraissement des taurillons

Le nombre de taurillons engraisés et vendus au cours de la campagne 84-85 s'élève à 3820 têtes

* Construction d'étables

Les nouvelles étables réalisées au cours de la campagne 84-85 sont au nombre de 12 pour une capacité de 152 unités

Les étables en cours de construction sont au nombre de 16 pour une capacité de 213 unités.

Services et équipements

* Machinisme

Nombre d'heures pour les agriculteurs	nombre de balles pressées	nombre de tracteurs
10.260	32.600	37

* hydraulique

Le volume d'eau vendu est de 35.504 000 m³ avec un accroissement de 10 877 520 m³ pour une augmentation de 3.336 ha de superficie

Ventes : superficie équipée 1863,2 ha pour 353 agriculteurs

Location : l' Office a loué 8087 mètres linéaires de matériel mobile d'irrigation.

* Crédits en nature

Au cours de la campagne 84-85, le montant des crédits en nature a atteint une valeur de 166.856,895 DT pour 1639 bénéficiaires.

* Crédits à moyen et long terme

Au cours de la campagne 84-85, 399 agriculteurs ont bénéficié de crédits fournis par FOSDA, KFW, FADES et l'Office

* Assistance à l'écoulement

L'Office assiste les agriculteurs pour l'écoulement de leurs produits par le stockage dans les chambres frigorifiques (Bou Salem)

Total des produits stockés : 680,435 Tonnes

Equipement des PPI

- Superficie mise en eau : 24150 ha

- Superficie équipée en matériel mobile d'irrigation : 15567 ha

- Brise-vent : 101,642 km réalisés au cours de la campagne 84-85

Les moyens

* Moyens humains

	1984	1985	Augmentation
cadres techniques	99	102	3,06 %
cadres administratifs	51	51	
ouvriers catégorisés	239	219	
ouvriers agricoles	24	10	

* Moyens matériels

Tracteurs	39
Moissonneuse-batteuse	9
Camions	9
Bus	3
Voitures	57
Vélocycle	28

* Moyens financiers

Budget d'équipement : 759950 DT

Budget de fonctionnement 1796 000 DT dont : 1 112 000 DT subvention
684 000 DT recettes

OFFICE DE MISE EN VALEUR DE LAKHES

OMIVAL

✕ Les moyens de l'Office

- moyens humains

270 agents (44 techniciens
(55 administrateurs
(171 ouvriers

- Moyens matériels

24 Camionnettes	15 Tracteurs
10 Voitures légères	4 Unités de curage de nuits de surface
1 Land Rover	1 Hydraupelle
2 micro-bus	1 Moto-grader
6 Camions	1 Rouleau compacteur
6 remorques	1 Niveleuse
1 trax	2 mobylettes

- Moyens financiers

Titre I

. Ressources

Recettes propres	Prévisions	Réalisation
	239.000,000	255.650,350
Subvention	674.000,000	674.000,000
	913.000,000	929.650,363
	913.000,000	920.416,204

. Dépenses

Titre II

Alloué	Accordé	Reçu	Payé
Sub. d'équipement 427.200,000	427.200,000	280.000,000	457.497,831
. Dettes à court terme 485.894 D contre	482.556 D en 1984		

. Crédits en nature (Siliana)

150.000 D accordés à 750 bénéficiaires

✕ Crédits en nature (Kef)

Montant des ventes en 1984	68.848,545 D
Montant des ventes en 1985	80.585,322 D

✕ Vente d'eau

Consommation d'eau

	1985	1984
Siliana	3.834,898 m3	4.554.774 m3
Kef	291,113 m3	426.598 m3

./.

La chute est due à une bonne répartition des pluies

¥ Activités agricoles.

Campagne hiver

- Cultures maraîchères	2016 ha
- Cultures fourragères	1035 ha

Campagne d'été

- Cultures maraîchères :	3391 ha
- Cultures fourragères :	485 ha

Cultures sous-serre

Siliana	1,25 ha
Kef	0,2 ha

Production animale

Effectif en fin Décembre 1985

Vaches 434	Velles 248
Genisses 297	Veaux 175
Taureaux 2	Taurillons 126

Production laitière des PPI : 1.814.821 Litres

Activités des centres laitiers (Collecte) : 2.695.634 litres

Quantité de lait commercialisée en 1985 : 2.658.181 litres

Quantité de lait collectés au Centre laitier du Dehmani :

Quantité reçue : 1.181,915 Litres

Quantité distribuée : 1.179,538 litres

Services rendus aux petits agriculteurs (Kef)

Ecoulement du lait : 1.179,538 l en 1985 contre 698,080 litres en 1984.

OFFICE DE DEVELOPPEMENT SYLVO-PASTORAL DU NORD OUEST

OFFICE DE DEVELOPPEMENT SYLVO-PASTORAL DU NORD-OUEST
1985

La mission de l'Office de développement Sylvo-Pastoral du Nord-Ouest consiste à améliorer les conditions de vie des populations rurales du Nord-Ouest tout en assurant le développement rural intégré de cette région sur la base de la mise en valeur agro-sylvo-pastorale et dans un cadre de protection des bassins-versants. La protection du barrage de Sidi Salem contre l'envasement représente une tâche primordiale confiée à l'Office.

Depuis sa création, trois projets de développement ont été pris en charge par l'Office, à savoir :

- Le projet de développement rural intégré du Nord-Ouest
 - Le projet de mise en valeur des clairières forestières dans le Gouvernorat de Jendouba.
 - Le projet de développement rural dans la région de Sejnane.
- L'Office est en outre appuyé par un projet d'assistance technique FAO/PNUD intitulé : Aménagement intégré des bassins-versants du Nord-Ouest.

I - LES REALISATIONS DE 1985 :

Les activités entreprises au cours de l'année 1985 ont été caractérisées par :

- Une amélioration du rythme des réalisations et des actions de mise en valeur ;
- Une extension des zones d'intervention ;
- Une consolidation des services d'appui par des consultations techniques dans le cadre de l'assistance de la FAO et par la création de deux nouvelles sections (petit élevage et machinisme agricole).

L'intervention de l'Office s'est étendue en cette année sur 20.000 hectares supplémentaires, ce qui porte l'engagement des opérations de développement sur 123.000 ha répartis comme suit :

- . 97 341 ha pour le projet du Nord-Ouest
- . 10 640 ha pour le projet des clairières forestières
- . 15 000 ha pour le projet de Sejnane.

La plupart des programmes prévus ont été réalisés avec parfois certains dépassements pour la composante pastorale et de C.E.S.

Le bilan des réalisations des trois projets confondus, au titre de l'année 1985, se présente comme suit :

- Actions pastorales : 8845 ha installés et 4028 ha entretenus.
- Reboisements : 606 ha nouveaux et 993 ha d'entretien.
- C.E.S. : 3655 ha traités et 385 ha d'entretien
- Intensification des cultures : 3900 ha
- Acquisition de taureaux améliorateurs : 83
- Distribution de génisses croisées : 14
- Distribution de brebis : 1593
- Construction de pistes : 171 km
- Collecte de lait : 6.093 540 Litres
- Vulgarisation :
- . Journées d'information : 43
- . Réunions : 25
- . Fermes améliorées : 3

- . Parcelles de démonstration : 50
- . Ruches de démonstration : 20
- . Clapiers de démonstration : 12

II. CUMUL DES REALISATIONS DES TROIS PROJETS DEPUIS LEUR DEMARRAGE :

- Actions pastorales : 20.480 ha installés et 7.704 ha entretenus
- Reboisements : 3.008 ha installés et 1.371 ha entretenus
- C.E.S. : 8.873 ha traités et 385 ha d'entretien
- Remembrement : 561 ha
- Intensification des Cultures : 20.083 ha
- Acquisition de taureaux : 313

- Distribution de béliers : 679
- Distribution des génisses croisées : 489
- Distribution de femelles lapines : 97
- Construction de pistes : 600 km
- Collecte de lait : 17.212.446 litres
- Vulgarisation :
 - . Journées d'information : 904
 - . Réunions : 369
 - . Visites d'exploitation : 16.800
 - . Fermes améliorées : 23
 - . Parcelles de démonstration : 64
 - . Ruches de démonstration : 20
 - . Clapiers de démonstration : 18

Un retard dans la progression des actions de reboisement et de construction de pistes est toutefois signalé pour le projet du Nord-Ouest. Il est dû notamment à la sécheresse qui n'a pas permis de réaliser les plantations et à l'insuffisance de matériel pour les pistes.

Le projet des clairières forestières ne fonctionne pas encore à sa vitesse de croisière. L'arrivée de trois experts, programmée pour le début de l'année 1986, permettra le renforcement de l'équipe existante et l'amélioration de la mise en place des programmes prévus. De même, il est attendu que les remboursements des crédits par la K.F.W., démarreront en 1986.

III - LES MOYENS FINANCIERS :

A - Projet du Nord-Ouest :

Ce projet est d'une durée de 15 ans et l'exécution est prévue en 3 tranches de 5 ans chacune.

Le coût total du projet est estimé à 90 Millions de dinars. Le coût de la première tranche (5ans) s'élève à 24,6 Millions de dinars.

En outre, une assistance du Programme Alimentaire Mondial (Projet PAM) évalué à 7 Millions de dinars est accordée aux bénéficiaires du projet pour une durée de 5 ans et à titre de compensation (7.700 rations) et de salaires (10.600 rations).

En ce qui concerne les crédits agricoles à court terme distribués durant la campagne 1984/1985, ils s'élèvent à 146.225 D au profit de 683 bénéficiaires. Le montant remboursé a été de 86.928 D soit un taux de recouvrement de 60 %. S'agissant des crédits à moyen terme, l'Office a distribué 14 vaches et 1593 brebis pour un montant de 119.950,000 D au profit de 158 bénéficiaires.

B - PROJET DE SEJENANE : Le fonds de roulement du projet
Sejenane :

Le rôle du fonds du roulement du projet consiste dans l'approvisionnement des agriculteurs en intrant, en matériel agricole, et au niveau des transactions du cheptel croisé :

a) Approvisionnement :	
- Semences fourragères :	31.008 D
- Aliments de bétail :	44.107 D
- Produits divers :	16.412 D
b) Crédits aux agriculteurs bovins croisés :	14.252 D

C - PROJET CLAIRIERES FORESTIERES :

Ce projet est d'une durée de 15 ans et son exécution est prévue en 3 tranches de 5 ans chacune.

L'enveloppe globale allouée à ce projet s'élève à 11.360.000 D. Le financement est assuré à raison de Sept Millions de Dinars par la K.F.W. (Banque Allemande pour le développement) dans le cadre d'un prêt. Le montant restant sera imputé sur le budget de l'Etat.

IV - LES DIFFICULTES SIGNALEES :

A - PROJET NORD-OUEST :

- Rareté de la terre et prépondérance des petites exploitations.
- Réticence des agriculteurs vis à vis des services et des conseils rendus par l'Office.
- Indifférence des éleveurs envers les efforts de l'Office en matière de prophylaxie.
- Négligence de la majorité des éleveurs, qui reçoivent des vaches ou génisses, de l'importance de l'entretien et la sauvegarde des cheptels, ce qui a entraîné la disparition relativement rapide des animaux.

B - PROJET SEJNANE :

- La demande accrue des apiculteurs pour une assistance technique et un suivi sanitaire soutenu et périodique des ruches nécessite la création d'un service d'hygiène apicole.

- La progression rapide des frais de vulgarisation et de formation ne permet plus au projet de les supporter. Dans ces conditions, il est impérieux de préconiser une solution permettant d'assurer les services de la vulgarisation.

V - PROGRAMME DE L'ANNEE 1986 :

L'année 1986 verra l'évaluation de la première phase du projet Nord-Ouest et l'étude d'une deuxième phase devant démarrer à partir de 1988. De même le projet Sejnane fera l'objet d'une évaluation. Sur le plan programme, les actions retenus dans le cadre des différents projets seront poursuivis tout en insistant sur la composante: participation des agriculteurs dans les coûts. Une priorité sera donnée aux actions de mise en valeur, d'amélioration de l'élevage, de la vulgarisation et de l'entretien des composantes physiques de chaque projet.

Au niveau des réalisations, les prévisions portant sur :

- 6500 ha d'installation et 7 000 ha d'entretien : Actions pastorales
- 3100 ha d'installation et 800 ha d'entretien : Reboisements et C.E.S.
- 135 km d'installation et 200 km d'entretien : Pistes
- 40 taureaux : Amélioration génétique.

OFFICE DE MISE EN VALEUR DE NEBHANA

OFFICE DE MISE EN VALEUR DE NEBHANA

L'Office de Mise en Valeur de Nebnana - OMIVAN - est structuré en cinq directions régionales, Sousse, Sfax, Monastir, Mahdia et Sbikha.

Les moyens mis à la disposition de l'Office :

1. Les moyens humains

- cadre technique	130
- cadre administratif	68
- ouvriers	312

Le total est de 518 agents en 1985 contre 618 en 1984; cette diminution est due à l'affectation d'une partie du personnel à l'Office de Souassi nouvellement créé.

2. Les moyens matériels

- véhicules	73 toutes marques
- camions	33
- tracteurs	20
- engins d'équipement	10

3. Les moyens financiers

- Budget de fonctionnement

RESSOURCES PROPRES	SUBVENTION	TOTAL
209.176 D	1.365.814 D	1.574.990 D

Les ressources propres proviennent essentiellement de la vente de l'eau d'irrigation et des plants de la pépinière de Monastir.

- Budget d'équipement

. partie locale du projet BIRD	500 000 D
. divers projets	246 740 D
Le total est de	746 740 D

* Occupation du sol

La superficie totale irrigable est de 13.179 ha, elle est répartie par direction comme suit :

- Sousse	4094 ha	soit 31 %
- Sfax	3500 ha	soit 26,5 %
- Monastir	2873 ha	soit 21,8 %
- Mahdia	1388 ha	soit 10,6 %
- Sbikha	1324 ha	soit 10,1 %

La superficie réalisée pendant la campagne 84-85 est de 8694,64 ha ainsi réparties:

- cultures maraichères	7249,54 ha
- cultures fourragères	1203,00 ha
- céréales	220,00 ha
- cultures industrielles	16,00 ha
- cultures arboricoles	6,10 ha

* Quantité d'eau consommée

Trois sources d'irrigation sont disponibles pour couvrir les besoins en eau :

- le barrage irrigue : 5164 ha soit 39,2 %
- les puits de surface irriguent 7804 ha soit 59,2 %
- les sondages irriguent 211 ha soit 1,6 %

Le volume d'eau consommé en 1985 est de 8 133668 m³ dont 7 426745 m³ à partir du barrage et 706 923 m³ à partir des sondages. Ce volume a rapporté une recette de 155 345,771 D.

* La Production

La production totale en 1985 a été de 211 058 t réparties comme suit :

- légumes	168 987 t
- fruits	15 237 t
- céréales	330 t
- fourrages	26 446 t
- industrielles (coton, tabac)	58 t

* Valeur de la production

- légumes	39 696 500 D (88,77 %)
- fruits	4 591 600 D (10,27 %)
- autres produits	432 775 D (0,96 %)

Il faut noter que les cultures contre saison (primeurs et arrière saison) participent avec 77,87 % dans la valeur de la production

Cette participation se répartit comme suit :

- les primeurs :	. sous-serres 13 050 500 D (32,88 %)
	. sous petitstunnels 11 235 000 D (28,3 %)
	. plein champ 3 820 500 D (9,62 %)
- arrière saison :	28 040 000 D (7,07 %).

OFFICE DE MISE EN VALEUR DES PERIMETRES IRRIGUES
DE SOUASSI

* Occupation du sol et production végétale

Cultures	Superficie
Primeurs serres	519 éléments
Légumes plein champs	1325 ha
Cultures fourragères	87 ha

Cultures	Superficie (ha)	Production (t)
<i>Arboriculture</i>		
Oliviers	108 558	6925
Amandier	27 027	7237
Autres	1 764,3	2369
<i>Céréales</i>		
Blé dur	11 310	13540
Blé tendre	2 210	2465
Orge	32 900	34765
Légumineuses	2 740	1049
Fourrages	252,3	72,5 (*)
Autres cultures	238	

(*) Orge en vert + Luzerne

* Production

Cultures	Production (t)
Primeurs	1171
Pastèques	30105
Légumes saisons	11600

* Réalisation de l'office au cours de l'année 1985

* Arboriculture

- nouvelles plantations	900 ha
- destruction chien dent	
+ défrichement	550 ha

* Occupation du sol et production végétale

Cultures	Superficie
Primeurs serres	519 éléments
Légumes plein champs	1325 ha
Cultures fourragères	87 ha

Cultures	Superficie (ha)	Production (t)
<i>Arboriculture</i>		
Oliviers	108 558	6925
Amandier	27 027	7237
Autres	1 764,3	2369
<i>Céréales</i>		
Blé dur	11 310	13540
Blé tendre	2 210	2465
Orge	32 900	34765
Légumineuses	2 740	1049
Fourrages	252,3	72,5 (*)
Autres cultures	238	

(*) Orge en vert + Luzerne

* Production

Cultures	Production (t)
Primeurs	1171
Pastèques	30105
Légumes saisons	11600

* Réalisation de l'office au cours de l'année 1985

* Arboriculture

- nouvelles plantations	900 ha
- destruction chien dent	
+ défrichement	550 ha

* Amélioration pastorale	
- préparation plantation	651 ha
- plantation arbustives fourragères	519 ha
- sauvegarde de plantations	600 ha
* C.E.S.	
- terrassement manuel	951 ha
- Reconfection tabias	558 ha
- consolidation végétalisation	272 ha
* Brises-vent	101 km
* Curage des puits de surface	145 puits
* Constructions	2 magasins + 1 hangar + 1 C.TV. + 4 bassins antigaleux
* Rehabilitation P.P.I.	
- Brises-vent	50 km
- réparation réseaux	2 km
- réparation et entretien stations de pompage	2
- raccordement sondage	1
* <u>Crédits en nature</u>	
-montant des crédits	150 000 DT
-nombre de bénéficiaires	485
* <u>Budget de fonctionnement</u>	380.000 DT
-Ressources	15 000 DT
-Subvention	365 000 DT
* <u>Budget d'équipement</u>	
-Crédits ouverts	322 000 DT
- Crédits consommés	272 000 DT
* <u>Moyens humains</u>	
- cadre administratif	10
- cadre technique	43
- Ouvriers	67
* <u>Volumes d'eau distribué</u>	1 000 000 m ³

OFFICE DE MISE EN VALEUR DE KAIROUAN

O. M. I. V. A. K.

L'office de mise en valeur de Kairouan est structuré en cinq subdivisions Kairouan, Chbika, Sbikha, Hajeb, Bouhajla.

♦ Les moyens mis à la dispositions de l'Office

1. Les moyens matériels

- tracteurs :
 - . en activité : 21
 - . en arrêt : 9

- engins : 2
- matériel de travail du sol : 105

2. Les moyens humains :

- cadre technique : 96
 - cadre administratif : 16
 - cadre ouvrier : 188
- le total est de 300 agents.

3. Les moyens financiers :

- titre I : 1. 128 .000 D dont :
 - . 150. 000 D recette propre
 - . 978. 000 D subvention
 - titre II équipement 800.000 D (projet Banque Mondiale)
- le total est de 1928.000 D.

♦ Les superficies irrigables ainsi que le nombre d'agriculteurs

sont répartis comme suit :

- . Subdivision de Chbika : 9174 ha et 1107 agriculteurs
- . " de Kairouan 6995 ha et 1238 "
- . " de Sbiḫa : 8250 ha et 1827 "
- . " de Hajeb : 4589 ha et 1319 "
- . " de Bouhajla 8536 ha et 3586 "

♦ les ressources en eau :

Les ressources sont variées et même variables et leur mobilisation se fait à l'aide de :

- . 2 barrages
- . 70 forages
- . 600 puits de surfaces
- . des prises sur oued
- . une station d'épuration des eaux usées.

Les volumes d'eau distribués totalisent 8.574.896 m³ soit 90,6 % du volume pompé et 85,74 % du volume prévisionnel (10.000.000 m³).

♦ La mise en valeur :

. Campagne hiver 1984/85 :

Les emblavures s'élèvent à 12156 ha sur 10.117 prévus dont :

- espèces maraichères : 38,26 %
- " fourragères : 30,1 %
- céréalières : 31,5 %

. Campagne d'été 1985 :

- cultures maraichères : 85 %
- fourragères : 5,5 %
- céréales alimentaires : 7 %
- cultures industrielles : 2,5 %.

OFFICE DE MISE EN VALEUR DES PERIMETRES IRRIGUES
DE SIDI BOUZID

O M V P I SIDI-ROUZID

Pour la deuxième année consécutive, l'Office de mise en valeur des périmètres irrigués de Sidi Bouzid a poursuivi ses activités tendant à développer les cultures irriguées dans la région.

* LES MOYENS MIS A LA DISPOSITION DE L'OFFICE1 Moyens humains :

- Personnel technique :	71
- Personnel administratif :	19
- Personnel ouvrier :	104

2 - Moyens matériels :

- Matériel agricole :	124
- Matériel de creusage et de curage des puits :	18
- Matériel de transport :	43
- Matériel audio-visuel :	9

3 - Moyen Financier :

. Budget de fonctionnement de 1986 :	612.000 D
. Budget d'équipement de 1986 :	2493.195 D

* EVALUATION DU NOMBRE DE PUIITS EQUIPES DE SURFACE

<u>. 1983</u>	<u>. 1984</u>	<u>. 1985</u>
4.566	4.958	5.650
	9 %	14 %

* OCCUPATION DU SOL EN HA :

	<u>1984</u>	<u>1985</u>
. Maraîchage	9532	9974
. Fourrage	1811	2508
. Céréales	1176	3617
	-----	-----
<u>TOTAL /</u>	12.519	16.099

L'évolution est de 29 %.

* QUANTITE D'EAU DISTRIBUEES DANS LES PPI DE 1983 A 1985

<u>. 1983</u>	<u>. 1984</u>	<u>. 1985</u>
2.097.763 m3	2.401.450 m3	2.961.423 m3

* LA PRODUCTION AGRICOLE DE 1984 ET 1985 :

	<u>. 1984</u>	<u>. 1985</u>	<u>Augmentation</u>
- Maraîchage (en T)	236.418	244 549	8131
- Fourrage (en UF)	9.159.700	14368 200	5.208.500
- Céréales (en O)	4.352	9 042	4690

OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA TUNISIE CENTRALE

ACTIVITES DE L'ODTC EN 1985

• Realisations

. Aménagement des puits de surface

montant des prêts : 772.775 DT

montant des autofinancements : 62.000 DT

montant subventions : 154.605 DT

nombre de puits équipés : 475

. Création, curage et construction de puits de surface :

nombre de puits : 248

montants des prêts : 988.570 DT

montants subventions : 197.714 DT

montants des autofinancement : 37.000 DT

• Productions agricoles

Les superficies irriguées actuellement et gérées par l'O.D.T.C. sont de l'ordre de 11.500 ha. L'augmentation en superficie pour l'année 1985 est de 1000 ha.

. Occupation du sol :

Superficies emblavées : 8100 ha en culture de saison et contre saison
6800 ha en arboriculture

maraîchage : 4755 ha

les fourrages : 1620 ha

les cultures sous-serre: 25 ha

. Volume d'eau distribué :

Il est de 6.207.324 m³ en 1985 contre 7.494.882 m³ en 1984

. Production animale :

- Construction de bergeries

20 bergeries sont construites pour un coût d'investissement de 20 000 DT. Les agriculteurs participent pour 16 000 DT et l'Office pour 4000 DT.

- Construction d'étable

Participation de l'Office : 12000 DT

participation des éleveurs : 48000 DT

nombre d'étables : 60

chaque éleveur bénéficie de 200 D

- Les clairières forestières :

L'Office a créé un projet qui a permis :

La distribution de 251 ha de prairies

La distribution de 240 ruches

La distribution de 101 tonnes de concentré

* Situation financières :

- Crédits en nature : 2378,739 DT pour 3500 agriculteurs

- Budget de fonctionnement

ressources : 2200 000 DT

subvention : 2591 000 DT

- Budget d'équipement : 3450 000 DT

* Moyens humains de l'Office :

Cadre administratif : 47 agents

Cadre technique : 63 agents

Ouvriers : 192

OFFICE DE MISE EN VALEUR DES PERIMETRES IRRIGUES
DE GABES MEDENINE

OFFICE DE MISE EN VALEUR DES PERIMETRES

IRRIGUES DE GABES-MEDENINE

- Infrastructure de base
- * Construction de 5 CTV, d'où un nombre total de 19 CTV
- * Construction d'une série de magasins de stockage, ateliers et hangars
- Personnel

	1985	1984
Effectif moyen	255 agents	244 agents

- Situation financière

* Budget de fonctionnement

	<u>Montant total</u>	<u>subvention</u>	<u>recettes</u>
1985	990 000 DT	570 000 DT	320 000 DT
1984	385 000 DT	600 000 DT	285 000 DT

* Ventilation des recettes

- vente d'eau 227 754,423
- location de matériel 26 941,811
- location de tracteurs 702,000
- vente de plants fruitiers 2.327,970
- vente de produits maraichers 3 347,638
- vente de plants maraichers 1.615,100
- vente d'intrants 25 917,574

* Dépenses effectuées en 1985 s'élèvent à 966 926 253 DT

* Budget d'équipement

programme national : le montant des crédits s'élève à 662 185 DT dont 273 000 D de crédits frais et 389 185 D reliquat de l'année 1984.

* Projets cofinancés par la BIRD

Coûts totaux des projets s'élèvent à 1.708.392 DT (805 222 DT participation du budget tunisien et 903 170 DT participation de la BIRD)

* Opération serre

Le nombre d'éléments abri-serre livré par l'Office de 1981 à 1985 est de 751 éléments d'une valeur de 1.023 266,013 D
 montant de crédits échus : 513 165, D 103
 montant remboursé par les agriculteurs 222 486,678 (43 %)
 montant des impayés 290 678,425 D

* Crédits en nature

	1984	1985	évolution %
Achats	486 984,203 D	713 728,504 D	46,5 %
Ventes	341 253,269 D	537 049,794 D	57 %

Taux de recouvrements des crédits recouverts depuis 1980 à 1985 est de 82,7 %.

Taux de recouvrement des billets à ordre échus au 31/12/85 : de 57 %

- Actions hydrauliques

. Distribution d'eau

	1984	1985	augmentation
m ³ facturé par l'office	18 119 408	19 600 199	8,2 %

* Production agricole

culture	campagne agricole:		Superficie en plus	augmentation %
	83-84	84-85 (ha)		
culture maraichères de plein champ	:	:	:	:
cultures maraichères de plein champ	: 5397	: 5679	: 282	: 5,2
cultures sous serres	: 52	: 57	: 5	: 9,6
cultures sous tunnels nantars	: 74	: 139	: 65	: 86,4
cultures fourragères	: 3869	: 3891	: 22	: 0,5
cultures industrielles	: 824	: 857	: 33	: 4
T O T A L	: 10216	: 10623	: 407	: 4

OFFICE DE MISE EN VALEUR DES PERIMETRES IRRIGUES
DE GAFSA DJERID

OMVPI GAFSA DJERID

. L'OMVPI Gafsa Djerid a terminé en 1985 sa cinquième année d'existence. Cette première quinquennie a été consacrée à la mise en place des structures de base de l'Office tout en essayant de les adapter au mieux au contexte et données spécifiques à sa zone d'intervention.

* LES MOYENS MIS A LA DISPOSITION DE L'OFFICE :

1 - Les moyens humains :

. <u>1985</u>	. <u>1984</u>
286 agents	272 agents

L'augmentation est de 5,1 %

2 - Les moyens matériels :

. <u>1985</u>	. <u>1984</u>
82 engins	71 engins

L'augmentation est de 15,5 %

3 - Les moyens financiers :

. Le budget de fonctionnement :

. <u>1985</u>	. <u>1984</u>
2554700 D	2501463 D

. Le budget d'équipement :

. 1985

H. Budget : 1067940 D

S. Budget : 2044299 D

* LE NOMBRE D'AGRICULTEURS TOUCHES PAR LES CREDITS EN NATURE :

. <u>1985</u>	. <u>1984</u>
2354	1712

L'augmentation est de 37,5 %

* La Superficie Irriguée est de 8381,4 ha en 1985 avec un volume d'eau distribué de 81,8 Mm3 contre 65,9 Mm3 en 1984.

* La Production :

. Arboricole :

- Palmier dattier : 25 000 T
- Autre 740 000 pieds

. Culture maraîchère : 80 T

. Culture sous serre :

- Tomate : 413 T
- Piment : 273 T
- Melon : 212 T

. Culture fourragère : couvre une surface de 1600 ha.

A N N E X E S

ANNEXE I

PRESENTATION DES OFFICES DE MISE EN VALEUR
ET DES PERIMETRES IRRIGUES

N° D'ORDRE	REGION COUVERTE	OFFICES	ANNEE DE CREATION	ZONES D'INTERVENTION DANS LES GOUVERNORATS SUIVANTS
1	NORD-EST	OMVV MEDJERDA	JUIN 1958	TUNIS, NABEUL, BIZERTE, BEJA
2		OMVPI NABEUL	MAI 1960	BEN AROUS, ZAGHOUAN, NABEUL
3	NORD- OUEST	OMVPI JENDOUBA	FEVRIER 1975	JENDOUBA
4		OMIVA LAKHMES	MAI 1973	SILIANA- KEF
5		OS SYLVO-PASTORAL DU NORD-OUEST	MAI 1981	BIZERTE- BEJA- JENDOUBA-KEF- SILIANA
6	CENTRE SAHELIEN	OMIVA NEBHANA	MAI 1973	SCHISSE - MONASTIR MAHDIA
7		OMVPI SOWASSI	JUILLET 1984	SFAX, KAIROUAN (délégation) MAHDIA (délégations internes)
8		OMIVA KAIROUAN	MAI 1980	KAIROUAN
9	C. OUEST	OMVPI SIDI-BOUZID	JUIN 1983	SIDI-BOUZID
10		OTD. TUTISIE CENTRALE	AOUT 1978	KASSERINE, GAFSA (2 délégations)
11	CENTRE - EST	OMVPI GABES-MEDENINE	MAI 1980	GABES- MEDENINE KEBILI - TATAQUINE
12	SUD-OUEST	OMVPI GAFSA-JERID	MAI 1980	GAFSA-SUD TOZEUR

ANNEXE II

PROJETS GERES PAR LES OFFICES DE MISE EN VALEUR ET DES
PERIMETRES IRRIGUES

! OFFICES	! INTITULE DU PROJET	! COUT	! SOURCE FINANCEMENT
! 1. OMVVM	! Medjerda II	! 14.3	! BIRD
!	! - Création de 5400 Ha irrigués au Cap-Bon	! 21.2	! F. KOWETIEN
! 2. NEBHANA	! - Nebhana II	! 12.8	! BIRD
! 3. OMIVAK	! - Irrigation Tunisie-Centrale	! 16.3	! BIRD
! 4. GABES	!	!	!
! MEDENINE	! - Création et renovation des Oasis	!	!
!	! (PDES)	! 37.4	! BIRD
!	! - Nefzaoua	! 40.0	! F. SAOUDIEN
!	! - Rénovation des Oasis de Gabès	! 43.7	! BIRD
! 5. GAFSA-	! - Rénovation des Oasis du Jérid	! 30.0	! F. ABOU DHABI
! JERID	! - Rénovation des Oasis de Gafsa	! 16.0	! K.F.V.
! 6. O.D.T.C.	! - Irrigation Tunisie Centrale	! 7.9	! BIRD
!	! - Projet Intégré de Tunisie Centrale	! 22.0	! USAID
!	!	!	!
! 7. SIDI-	!	!	!
! BOUZID	! - Irrigation Sidi-Bouزيد	! 10.0	! FIDA
!	! - Développement de l'agriculture en sec	!	!
!	! à Sidi- Bouزيد	! 11.04	! FIDA
! 8. SOUASSI	! - Développement des délégations	!	!
!	! intérieures de Mahdia	! 43.4	! BAD
! 9. ODSP	!	!	!
! NORD-OUEST	! - Projet Sejnane	! 30.0	! RFA
!	! - Projet de développement rural du	!	!
!	! Nord-Ouest	! 90.0	! BIRD
!	! - Projet de développement des	!	!
!	! clairières forestières.	! 45.0	! Tuniso-Allemand
!	!	!	!
!	!	!	!
!	!	!	!
!	!	!	!

ANNEXE III

EVOLUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 1984 - 1985 - 1986

	BUDGET TOTAL			RESSOURCES PROPRES			SUBVENTION			DIFFERENCE		
	1984	1985	Différent % en Val.	1984	1985	Différent % en Val.	1984	1985	Différent % en Val.	1984	1985	Différent % en Val.
OMVM	14.455.610	14.791.000	335.390	10,9	2.477.000	277.000	14,8	2.591.000	119.000	4,8	2.561.000	-3000
JENYUBA	1.520.000	1.795.000	275.000	18,1	1.211.000	329.000	18	270.000	1.124.000	27,8	1.157.000	45.000
JEBRANA	1.509.960	1.733.000	223.040	14,8	1.091.000	46.000	4,7	1.288.000	1.361.000	5,67	1.544.000	163.000
LAKINES	842.280	913.000	70.720	8,4	934.000	25.000	2,3	516.000	674.000	9,42	583.000	7.000
ODTC	731.000	886.000	155.000	21,2	939.500	53.500	5,04	611.000	751.000	12,29	768.500	12.500
KAIROUAN	942.000	1.128.000	186.000	19,7	1.168.500	40.500	4	800.000	978.000	12,25	993.500	15.500
MASSILA	950.000	1.733.000	783.000	82,4	1.875.000	122.000	7,04	600.000	1.020.000	16,67	990.000	390.000
SABES MEDICINE	885.000	900.000	105.000	11,8	1.002.000	12.000	1,3	600.000	670.000	11,66	677.000	7.000
SAZSA MEDIC	1.095.000	1.370.300	275.300	25,1	1.528.700	218.400	15,9	500.000	720.000	20%	680.000	180.000
SIDI BOUZID	358.000	566.000	208.000	58,1	612.000	46.000	8,12	258.000	433.000	67,8	447.000	14.000
SOUASSI	380.000	380.000	0	0	30.000	15.000	100	365.000	365.000	100	480.000	115.000
S/ TOTAL	13.288.850	15.286.300	2.997.450	22,5	1.608.700	996.400	17,35	8.715.000	10.675.000	22,48	10.944.000	2.669.000
GIAP	430.000	1.050.000	620.000	144	410.000	20.000	5	540.000	660.000	22,2	587.000	127.000
GID	118.500	140.500	22.000	18,5	28.000	2.500	9,8	93.000	115.000	23,6	118.000	3.000
GIL	296.280	320.000	23.720	8	250.000	1.000	0,4	60.000	71.000	18,3	70.000	1.000
S/ TOTAL	1.344.780	1.510.500	165.720	12,3	688.000	23.500	3,54	693.000	846.000	22,07	778.000	82.000
ORP	3.143.000	3.271.000	128.000	4,26	250.000	27.000	12,2	2.920.000	3.054.000	4,58	3.082.000	38.000
ORSA	564.100	553.900	-10.200	-1,8	508.000	26.100	5,4	72.000	72.000	0	53.000	-19.000
ORBA	818.000	897.000	79.000	9,6	54.000	4.000	8	767.000	847.000	10,43	880.000	33.000
ORPA	458.000	500.000	42.000	9,17	50.000	30.000	6	458.000	500.000	9,17	530.000	30.000
ORP Ouest	1.213.000	1.349.000	136.000	11,2	1.374.000	34.000	4,43	1.213.000	1.349.000	11,2	1.374.000	131.000
SONAPROV	649.850	700.000	50.150	7,7	543.000	27.000	5,2	184.000	184.000	0	137.000	-47.000
ANAPPT	326.500	316.200	-10.300	-3,15	280.000	-36.200	-12,4	276.000	262.000	-5,07	191.000	-71.000
ATPNS	3.000	3.000	0	0	3.000	0	0	3.000	3.000	0	3.000	0
ORGANISME DE	19.000	19.000	0	0	19.000	0	0	19.000	19.000	0	19.000	0
S/ TOTAL	7.194.450	7.615.300	420.850	5,8	1.444.000	118.900	9,8	5.912.000	6.290.000	10,6	6.346.000	434.000
Total Général	21.528.000	25.411.900	3.883.900	18,0	2.710.000	1.718.900	14,98	15.300.000	17.111.900	11,18	17.976.000	2.676.000

ANNEXE IV

EVOLUTION DES CREDITS EN NATURE OCTROYES PAR LES OFFICES DE MISE EN VALEUR
ET DES P.I. (en milliers de dinars)

ANNEES	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
OFFICES												
OMVVM	208,5	341,7	318,7	344,2	114,3	259,8	350,7	367,2	264,2	272,4	634,3	373,5
OMVPI NABEUL	-	-	-	8,0	11,2	26,9	64,0	100,0	90,0	80,0	300,0	113,29
OMVPI JENDOUBA	18,7	19,9	39,4	55,5	111,7	147,0	111,0	130,0	140,0	150,0	110,0	150,0
OMIVA LAKHMES	47,9	111,2	211,3	487,7	215,4	473,0	317,0	1294,0	913,6	1100,0	1238,5	1618,0
OMVPI SOUASSI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OMIVA KAIROUAN	-	-	-	-	-	-	-	173,3	123,0	129,0	469,05	545,3
OMVPI SIDI-BOUZID	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	250,5	346,5
ODTC	-	-	-	-	-	-	-	-	150,0	170,0	264,1	148,0
OMVPI GABES - MEDENINE	-	-	-	-	-	-	69,3	171,3	200,0	220,0	114,4	713,7
OMVPI GAFSA-JERID	-	-	-	-	-	-	-	122,0	61,3	123,5	74,0	93,6
TOTAL	275,1	1472,8	1569,4	1895,4	552,6	1906,7	1412,0	2358,4	1947,1	2244,9	3464,5	3956,25

A N N E X E V

MOYENS DE FONCTIONNEMENT ET VOLUME D'EAU CONSOMME
DANS LES OMVPI

AOÛT 1986

	MOYENS HUMAINS			BUDGET DE FONCTIONNEMENT			CREDITS EN NATURE			VOLUME D'EAU CONSOMME (M3)
	ADMINIST.	TECHNIQUES	OUVRIERS	RESSOURCES (D)	SUBVENTIONS (D)	MONTANTS (D)	NOMBRE D'AGRICULTEURS			
OMVPI										
SIDI BOUZID	16	47	97	133.000	433.000	346.500	4500		2961423	
JENDOUBA	47	97	220	684.000	1112.000	166.856,895	1939		35504	
GABES-MEDENINE	21	81	153	320.000	670.000	713.700	2500		19600199	
GAFSA-JERID	34	67	114	650.300	720.000	93.600	2354		81800000	
KAIROUAN	16	79	195	150.000	978.000	54.300	2500		8574896	
LAKHMES	55	44	173	239.000	674.000	150.000	750		3834898	
SOUASSI	8	37	67	15.000	365.000	150.000	485		1000 000	
NABEUL	26	70	103	713.000	1020.000	130.674,798	1375		20952	
NEBHANA	63	135	309	372.000	1361.000	1.618.000	4500		8133668	
KASSERINE	46	75	108	135.000	751.000	2378,739	3500		6207424	
MEDJERDA	140	344	1074	2200000	2597.000	373.500	2950		76575812	
SYLVO. PASTORAL DU DU NORD OUEST	66	130	114		1.349.000					
TOTAL	538	1206	2817	3.631.300	12.024.000	3799510,4	27353		208744776	

FIN

223...

VUES